Quatre-vingt-troisième année. — N° 30. Le Numéro : 12 francs. Samedi 3 Février 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1 750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 10 janvier 1951 portant délégation de signature (p. 1195).

Ministère de la justice.

Décret supprimant, nommant des officiers publics ou ministériels, rapportant des nominations, acceptant des démissions ou conférant l'honoriat (rectificatif) (p. 1195).

Arrêté du 27 janvier 1951 portant ouverture de crédits sur exercice clos (p. 1195).

Arrêtés portant promotions, nominations, intégrations, détachement et rectificatif :

Administration centrale (p. 1195).

Education surveillée (p. 1195).

Services pénitentiaires coloniaux (p. 1195).

Tribunaux pour enfants (p. 1195).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 51-130 du 2 février 1951 réglant le budget spécial de l'Algérie et les budgets annexes pour l'exercice 1950-1951 (p. 1196).

Décret du 2 février 1951 homologuant la décision de l'assemblée algérienne modifiant et complétant la décision 50-027 portant fixation des voies et moyens applicables au budget et au plan d'investissements de l'Algérie pour l'exercice 1950-1951 (p. 1196).

Arrêté du 27 janvier 1951 portant transfert de crédits du budget du ministère de l'intérieur au budget du ministère de la défense nationale (p. 1196).

Arrêtés portant détachements (administrateurs civils et sûreté nationale) (p. 1197).

Tableau d'avancement des officiers du régiment de sapeurs-pompiers pour l'année 1951 (active) (p. 1197).

Ministère de la défense nationale.

Décret portant promotions d'officiers en situation de non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps (armée de terre, active) (rectificatif) (p. 1195).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 1196).

Arrêté portant réintégration (armée de terre, active) (p. 1196).

Décision portant nomination de sous-officiers des troupes coloniales (armée de terre, active) (additif) (p. 1196).

Tableau des désignations coloniales du 25 janvier 1951 (rectificatif) (p. 1196).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêtés des 6 et 8 janvier 1951 portant remises de débets (p. 1197).

Arrêté du 18 janvier 1951 portant attribution d'une indemnité de caisse et de responsabilité au chef de la comptabilité, agent comptable de la caisse de l'énergie (p. 1197).

Arrêté du 1er février 1951 portant suspension des droits de douane d'importation applicables à certains animaux et à certains produits (p. 1197).

Arrêté portant acceptation de démission (administration centrale [finances]) (p. 1198).

Tableau d'avancement pour l'année 1950 et *arrêté* portant promotions (expertise économique d'Etat) (p. 1198).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 50-1551 portant règlement d'administration publique, relatif au statut particulier des fonctionnaires des services économiques des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale (rectificatif) (p. 1198).

Arrêté du 8 janvier 1951 portant remise de débet (p. 1198).

Arrêté du 29 janvier 1951 complétant l'arrêté du 9 novembre 1950 fixant le nombre des places mises au concours dans les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (enseignement supérieur) (p. 1198).

Arrêté du 31 janvier 1951 relatif aux bourses de licence et de doctorat en droit (p. 1198).

Arrêté du 31 janvier 1951 relatif aux bourses de doctorat en médecine (p. 1198).

Arrêté du 31 janvier 1951 relatif aux bourses de pharmacie (p. 1199).

Arrêté du 31 janvier 1951 relatif aux bourses en faveur des étudiants en chirurgie dentaire (p. 1199).

Arrêté relatif à la composition du comité consultatif des universités (p. 1199).

Arrêtés portant nomination d'architectes membres temporaires et auditeurs du conseil général des bâtiments de France (p. 1199).

Arrêté portant nomination du secrétaire du Conservatoire national d'art dramatique (p. 1199).

Arrêtés portant reclassements et détachements:

Administration centrale (p. 1199).

Enseignement supérieur (p. 1199).

Enseignement du second degré (p. 1200).

Enseignement du premier degré (p. 1200).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 17 janvier 1951 relatif à la transformation de la section technique du collège moderne de garçons de Figeac en collège technique jumelé au collège moderne (p. 1201).

Arrêté du 23 janvier 1951 relatif au transfert du centre d'apprentissage Colbert M 1628 de Marseille (p. 1201).

Arrêté portant nomination de régisseurs d'avances (p. 1201).

Arrêté portant détachement (enseignement technique) (p. 1202).

Liste des candidates déclarées aptes à recevoir une délégation de professeur technique adjoint d'enseignement ménager dans une école nationale professionnelle ou un collège technique (p. 1202).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés portant affectation (ponts et chaussées) (rectificatif) (p. 1202).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés du 29 janvier 1951 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 1203).

Arrêté portant attribution du diplôme d'ancien élève de l'école technique des mines de Douai (p. 1203).

Arrêté portant radiation des cadres (administration centrale) (p. 1203).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 15 janvier 1951 fixant le budget initial de la caisse régionale de crédit agricole pour 1951 (p. 1203).

Arrêtés portant réintégration, mutations, mises en disponibilité, modifiant et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (eaux et forêts) (p. 1203).

Tableaux d'avancement de classe et de grade, pour l'année 1951, dans les corps des officiers, des vétérinaires et des sous-agents des haras (p. 1204).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant titularisations et acceptation de démission:

Administration générale (p. 1207).

Agriculture tropicale (p. 1207).

Ecole nationale de la France d'outre-mer (p. 1207).

Musée de la France d'outre-mer (p. 1207).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 29 janvier 1951 portant révocation de délégués mineurs (p. 1206).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté portant nomination du secrétaire de la première commission de revision des marchés de la reconstruction (p. 1207).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 22 janvier 1951 fixant la liste des camps et prisons, établis par les Japonais en Indochine durant la guerre, considérés comme lieux de déportation (p. 1207).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant acceptation de démission (pharmaciens inspecteurs) (p. 1208).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant détachements (administration centrale et services extérieurs) (p. 1208).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 29 janvier 1951 portant majoration du taux des indemnités pour pertes d'équipement par suite d'événements de mer (p. 1208).

Arrêté du 29 janvier 1951 portant modification des coefficients appliqués aux notes de bonne tenue attribuées aux navires de grande pêche (p. 1208).

Décisions portant inscription au tableau d'avancement de professeurs d'hydrographie (p. 1209).

Liste des navires ayant obtenu les meilleures notes lors des inspections effectuées au cours de la campagne de grande pêche 1950 (morue salée) (p. 1209).

Jugements préparatoires d'absence (p. 1209).

Jugements définitifs d'absence (p. 1209).

Successions en déshérence (p. 1210).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du vendredi 2 février 1951. — Convocation de la conférence des présidents (p. 1210).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 1211).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 1212).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 1212).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis n° 188 de l'office des changes relatif à la revision de la liste des intermédiaires agréés (p. 1213).

Avis n° 189 de l'office des changes relatif aux relations financières avec la zone monétaire espagnole (p. 1214).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes gens (additif) (p. 1214).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis relatif au concours de 1951 pour l'admission d'élèves titulaires à l'école nationale des ponts et chaussées et à l'école nationale supérieure des télécommunications (p. 1214).

Annonces (p. 1215).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

A. N. N° 15

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 2 février 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 661).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 10 janvier 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 28 décembre 1945 fixant l'organisation du service de documentation extérieure et de contre-espionnage;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 18 décembre 1950 portant nomination, à titre temporaire, d'un directeur général du service de documentation extérieure et de contre-espionnage,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pierre Boursicot, chargé, à titre temporaire, d'exercer les fonctions de directeur général du service de documentation extérieure et de contre-espionnage, et, en cas d'absence et d'empêchement, M. Louis Fauvert, chef des services administratifs et financiers, sont habilités à signer, par délégation du président du conseil des ministres, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget de la présidence du conseil au titre du service de documentation extérieure et de contre-espionnage, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses, tous marchés de fournitures ou de travaux, tous contrats et avenants, ainsi que l'approbation desdits marchés, contrats et avenants, tous arrêtés de débet et états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et, d'une façon générale, toutes décisions ayant trait à l'exécution du budget ou à la gestion administrative du service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 1951.

R. PLEVEN.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret supprimant, nommant des officiers publics ou ministériels, rapportant des nominations, acceptant des démissions ou conférant l'honorariat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 janvier 1951: page 859, 1re colonne, 16e ligne, au lieu de: « M. Adam (Auguste-Joseph-Marie), huissier du tribunal de première instance de Rennes (Ille-et-Vilaine) », lire: « M. Adam (Auguste-Joseph-Marie), huissier du tribunal de première instance de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) ».

Ouverture de crédits sur exercice clos.

Par arrêté du 27 janvier 1951, il est ouvert au garde des sceaux, ministre de la justice, en augmentation des restes à payer sur l'exercice clos 1948, des crédits spéciaux de 2.084.199 F, montant des nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert au budget de la justice pour les dépenses d'exercices clos.

Administration centrale.

Par arrêté du 27 janvier 1951:

M. Lhomme (Henri), secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, est élevé au 3e échelon de sa classe à compter du 1er février 1946.

M. Couronne (Henri), secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, est élevé au 2e échelon de sa classe à compter du 29 août 1946, au 3e échelon de sa classe à compter du 29 août 1948.

M. Estimbre (Raymond), secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, est élevé au 2e échelon de sa classe à compter du 1er septembre 1946, au 3e échelon de sa classe à compter du 1er septembre 1948.

M. Vilnet (Marcel), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est élevé au 3e échelon de sa classe à compter du 1er janvier 1946.

M. Vilnet (Marcel) pourra bénéficier, en vue d'un avancement ultérieur, d'un reliquat de rappel d'ancienneté pour services militaires de 1 an 8 mois et 26 jours.

Par arrêté du 27 janvier 1951, sont nommés, à compter du 1er janvier 1946, secrétaires d'administration de 1re classe à l'administration centrale du ministère de la justice:

Au 3e échelon.

M. Degelh (Jean), avec une ancienneté de services totale de 13 ans 5 mois et 23 jours.

M. Lestrade (Georges), avec une ancienneté de services totale de 12 ans.

Au 2e échelon.

M. Lhomme (Henri), avec une ancienneté de services totale de 9 ans et 11 mois, et une ancienneté de services dans l'échelon susvisé de 1 an et 11 mois.

Au 1er échelon.

M. Couronne (Henri), avec une ancienneté de services totale de 7 ans 4 mois et 2 jours et une ancienneté de services dans l'échelon susvisé de 1 an 4 mois et 2 jours.

M. Estimbre (Raymond), avec une ancienneté de services totale de 7 ans et 4 mois et une ancienneté de services dans l'échelon susvisé de 1 an et 4 mois.

Sont nommés, à compter du 1er janvier 1946, secrétaires d'administration de 2e classe à l'administration centrale du ministère de la justice:

Au 3e échelon.

M. Loiseleur (Paul), avec une ancienneté de services totale de 5 ans 8 mois et 9 jours.

M. Alibert (Fernand), avec une ancienneté de services totale de 5 ans et 6 mois.

Au 1er échelon.

M. Vilnet (Marcel), avec une ancienneté de services totale de 1 an et sans ancienneté de services dans l'échelon susvisé.

M. Vilnet pourra bénéficier d'un rappel d'ancienneté pour services militaires de 5 ans 8 mois et 26 jours.

Education surveillée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 décembre 1950: page 12665, 34e ligne, au lieu de: « Par arrêté du 9 décembre 1950, est nommé instructeur technique stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire: M. Brizard (Constant)... », lire: « Par arrêté du 5 décembre 1950, est nommé instructeur technique stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire: M. Brizard (Constant)... ».

Services pénitentiaires coloniaux.

Par arrêté du 1er février 1951, M. Giron (Robert), surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux, est placé dans la position de services détaché pour une période maximum de trois ans pour servir en Afrique équatoriale française en qualité de régisseur de prison, à compter de la veille de son départ à destination de cette fédération.

Tribunaux pour enfants.

Par arrêté du 27 janvier 1951, sont désignés pour exercer jusqu'au 1er octobre 1951 les fonctions d'assesseur suppléant au tribunal pour enfants de Perpignan:

M. Lachau (Jacques), en remplacement de Mme Puig-Ameiller, démissionnaire.

M. Badie (Victor) (poste vacant).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret portant promotions d'officiers en situation de non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps (armée de terre, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 janvier 1951, page 771, 2e colonne:

SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision « Artillerie ».

Cadre des adjoints techniques.

Au lieu de: « Mulliard (François). — Direction du matériel de la 8e région militaire », lire: « Molliard (François). — Direction du matériel de la 8e région militaire ».

Régisseurs d'avances

Par arrêté du 30 janvier 1951, le maître fourrier Rosay (Georges) est nommé régisseur d'avances du secteur social de Toulon de l'action sociale des forces armées, en remplacement du maître principal Appel (Auguste), appelé à d'autres fonctions.

Réintégration dans les cadres (armée de terre, active).

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. le médecin-colonel Henri (Georges-Guy), placé « hors cadres, en mission » au titre du ministère des affaires étrangères, est réintégré dans les cadres, à compter du 1er octobre 1950.

Troupes coloniales.

Additif au *Journal officiel* du 12 janvier 1951, page 460, 3e colonne:

EUROPÉENS

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

Artillerie.

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

Après: « 1e tour (ancienneté). Baclet (Gaston) », ajouter: « 1er tour (choix). Tavan (Pierre), ».

(Le reste sans changement.)

Tableau des désignations coloniales du 25 janvier 51.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 janvier 1951:

Embarquement à partir du 25 mars 1951.

Page 929, 2e colonne:

b) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Sergents-chefs.

Ajouter:

Gaina (Siméon), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux (351/Trans.).

Embarquement à partir du 25 avril 1951.

Page 931, 2e colonne:

Ajouter.

c) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Sergent.

Borderieux (René), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (451/Trans.).

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 51-120 du 2 février 1951 réglant le budget spécial de l'Algérie et les budgets annexes pour l'exercice 1950-1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, notamment l'article 21;

Vu le décret n° 50-442 du 11 avril 1950 réglant le budget spécial de l'Algérie et les budgets annexes pour l'exercice 1950-1951;

Vu les délibérations de l'Assemblée algérienne en date du 16 décembre 1950;

Vu le décret du 27 janvier 1951 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil pendant l'absence de M. René Pleven,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 50-442 du 11 avril 1950, réglant le budget spécial de l'Algérie et les budgets annexes pour l'exercice 1950-1951 est modifié ainsi qu'il suit:

« Sont réglés conformément aux états annexés au présent décret:

« Le budget ordinaire de l'Algérie pour l'exercice 1950-1951 arrêté en dépenses à la somme de 45.580.389.000 F et en recettes à la somme de 45.601.513.000 F;

« Le budget extraordinaire de l'Algérie arrêté en dépenses et en recettes à 26.928.501.000 F;

« Le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones rattaché pour ordre au budget de l'Algérie arrêté en dépenses et en recettes, pour l'exercice 1950-1951, à 6.478.828.000 F;

« Le budget annexe du service de l'hydraulique rattaché pour ordre au budget de l'Algérie, arrêté en dépenses et en recettes, pour l'exercice 1950-1951, à 11.330.970.000 F;

« Le budget annexe de l'Imprimerie officielle algérienne rattaché pour ordre au budget de l'Algérie, arrêté en dépenses et en recettes, pour l'exercice 1950-1951 à 64.367.000 F. »

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 2 février 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le ministre de l'intérieur, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

Décret du 2 février 1951 homologuant la décision de l'Assemblée algérienne modifiant et complétant la décision n° 50-027 portant fixation des voies et moyens applicables au budget et au plan d'investissements de l'Algérie pour l'exercice 1950-1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'avis des ministres des finances et des affaires économiques et du budget;

Vu les articles 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu le décret n° 48-1145 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu la décision 50-027 de l'Assemblée algérienne, homologuée par décret du 11 avril 1950, portant fixation des voies et moyens applicables au budget et au plan d'investissements de l'Algérie pour l'exercice 1950-1951;

Vu la transmission en date du 28 décembre 1950 faite par le président de l'Assemblée algérienne au gouverneur général de l'Algérie;

Vu le décret du 27 janvier 1951 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil pendant l'absence de M. René Pleven,

Décrète:

Art. 1er. — Est homologuée la décision suivante adoptée par l'Assemblée algérienne du 18 décembre 1950:

Décision modifiant et complétant la décision n° 50-027 portant fixation des voies et moyens applicables au budget et au plan d'investissements de l'Algérie pour l'exercice 1950-1951.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, dont il sera fait mention au *Journal officiel* de la République française, et qui sera inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 2 février 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le ministre de l'intérieur, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

Transfert de crédits du budget du ministère de l'intérieur au budget du ministère de la défense nationale.

Le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense nationale et le ministre du budget,

Vu la loi n° 48-1347 du 27 août 1948 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948, et notamment son article 31;

Vu la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles);

Vu la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949;

Vu l'arrêté interministériel du 17 février 1950 portant transfert de crédits du budget du ministère de l'intérieur au budget du ministère de la défense nationale;

Vu l'arrêté du ministre du budget, en date du 25 septembre 1950, portant répartition de crédits sur l'exercice 1949,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre de l'intérieur par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 et par des textes spéciaux, une somme (2.637.359.000 F) est définitivement annulée au titre du chapitre 345: « Participation du ministère de l'intérieur aux dépenses de fonctionnement de la gendarmerie », du budget de l'intérieur.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 49-982 du 23 juillet 1949, et par des textes spéciaux, un crédit (2.637.359.000 F) au titre du chapitre 1030: « Gendarmerie. — Soldes et indemnités des personnels militaires », de la section commune du budget de la défense nationale pour l'exercice 1949.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale aura à rendre compte de l'emploi des crédits ainsi transférés dans les mêmes conditions que pour ceux de son propre budget.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense nationale et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1951.

Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Administrateurs civils.

Par arrêté du 1er février 1951, M. Ellia (Michel), administrateur civil de 2e classe du ministère de l'intérieur au gouvernement général de l'Algérie, est placé dans la position de détachement afin de lui permettre d'exercer les fonctions de sous-directeur au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme du 11 septembre 1948 au 28 février 1950 et de directeur du cabinet du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce du 1er mars 1950 au 3 juillet 1950 inclus.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 1er février 1951, M. l'inspecteur Castoreune (Pierre), de la police d'Etat des Basses-Pyrénées (Bayonne), est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du haut commissaire de France en Afrique occidentale française pour une durée maximum de cinq ans à compter de la veille de son départ outre-mer.

Tableau d'avancement des officiers du régiment de sapeurs pompiers pour l'année 1951 (active).

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1951:

Pour le grade de colonel.

(Reliquat du tableau de 1950.)

M. le lieutenant-colonel Randon (André-Gabriel-Laurent).

(Inscription nouvelle.)

Néant.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

(Reliquat du tableau de 1950.)

Gauroy (Alfred-Marie-Félix).
Sarniguet (Lucien).

(Inscriptions nouvelles.)

Ligier de La Prade (Jean-François-Marie-Gilbert-Eric).
Curie (Frédéric-Louis).

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:

(Reliquat du tableau de 1948.)

Helt (Jean).

(Reliquat du tableau de 1949.)

Wendling (Jean-Baptiste).

(Reliquat du tableau de 1950.)

Laborderie (André-Charles-Paul).

(Inscriptions nouvelles.)

Besson (Pierre-François-Adrien).
Arnaud (Aristide-Léon).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

(Reliquat du tableau de 1949.)

Monchy (Edouard-Alphonse).
Maigre (Maurice-Antonin).
Eymard (Henri).

(Reliquat du tableau de 1950.)

Pollingue (Pierre-Francis-Marie).
Gregy (Maurice).

(Inscription nouvelle.)

Néant.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Remises de débets.

Par arrêté en date du 6 janvier 1951, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse à M. Rousseau (Alexis), sous réserve du versement d'une somme nette de 200.000 F, de la somme dont il reste redevable, en capital et intérêts, sur celle de 644.671 F comprenant:

a) La somme de 209.229 F qu'il a perçue indûment en cumulant pendant la période du 1er avril 1946 au 31 décembre 1947 au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages de sa pension civile n° A 219963 et le traitement de chargé de mission au sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques;

b) La somme de 435.415 F représentant le montant du trop perçu résultant de la liquidation, pour la période du 1er janvier 1948 au 5 octobre 1949, des premiers arrérages de la pension civile n° B 4903970 qui lui a été concédée en application de la loi du 20 septembre 1948 en remplacement de la pension précédente n° A 219963.

Par arrêtés en date du 8 janvier 1951, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse:

1° A Mme Ducrocq, veuve Bonneaux, de la somme dont elle reste redevable, en capital et intérêts, sur celle de 42.370 F, qu'elle a indûment perçue pour la période du 11 janvier 1947 au 30 juin 1949 inclus sur la majoration d'enfant de l'article 19 de la loi du 31 mars 1919 n° 939710 élevée au taux de l'allocation de salaire unique et rattachée à sa pension de veuve de guerre n° 1582732;

2° A Mme Conti, veuve Causin, de la somme dont elle reste redevable, en capital et intérêts, sur celle de 252.252 F qu'elle a indûment perçue, pour la période du 16 février 1947 au 15 août 1948 inclus à titre d'avances provisoires sur pension de veuve de militaire, ses droits à pension de réversion n'ayant pas été reconnus.

Attribution d'une indemnité de caisse et de responsabilité au chef de la comptabilité, agent comptable de la caisse de l'énergie.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget,

Vu le décret n° 48-1705 du 26 novembre 1948 portant création de la caisse nationale de l'énergie;

Vu le décret n° 49-826 du 25 juin 1949 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la caisse nationale de l'énergie;

Vu l'arrêté du 27 novembre 1948 portant nomination du chef de la comptabilité, agent comptable de la caisse nationale de l'énergie;

Vu l'ordonnance n° 45-11 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires, notamment son article 7,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est alloué au chef de la comptabilité, agent comptable de la caisse nationale de l'énergie, une indemnité de caisse et de responsabilité.

Art. 2. — Le montant de l'indemnité de caisse et de responsabilité visée à l'article 1er est fixé à:

42.000 F par an jusqu'au 31 décembre 1948;
84.000 F par an à partir du 1er janvier 1949.

Art. 3. — Le directeur de la comptabilité publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 janvier 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT,

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Suspension des droits de douane d'importation applicables à certains animaux et à certains produits.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Sur l'avis conforme du ministre de l'agriculture;

Vu l'ordonnance du 8 juillet 1945 relative au régime douanier et fiscal des importations,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le code des douanes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont suspendus les droits de douane d'importation applicables aux animaux et aux marchandises repris au tableau ci-dessous:

NUMÉROS du tarif des douanes.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
Ex. 6	Animaux de l'espèce porcine: — Autres.
13 C	Viandes fraîches ou congelées de l'espèce porcine à l'exception du lard.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL DENIS.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Administration centrale (finances).

Par arrêté du 30 janvier 1951, la démission de M. Bigot (Bernard), agent supérieur de 3e classe, 4e échelon, à l'administration centrale des finances, en disponibilité, est acceptée.

Expertise économique d'Etat.

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ANNÉE 1950

1re *classe.*

1 M. Peraud (André). — 2 M. Poulain (Pierre). — 3 M. Paran (Paul).

PROMOTIONS

Par arrêté du 12 janvier 1951, MM. Peraud (André) et Poulain (Pierre), experts économiques de 2e classe, ont été promus experts économiques de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1950.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 50-1551 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des services économiques des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 décembre 1950: page 12936, article 5, 3e ligne, au lieu de: « ... les économes et les intendants sont nommés respectivement parmi les sous-intendants et les économes dans les conditions fixées au chapitre III du présent décret », lire: « ... les économes et les intendants sont nommés respectivement parmi les adjoints des services économiques et parmi les sous-intendants et les économes dans les conditions fixées au chapitre III du présent décret ».

Remise de débet.

Par arrêté du 8 janvier 1951, il est fait remise gracieuse à Mme Quaghebeur, veuve de Quaghebeur (Hubert), professeur adjoint au collège classique d'Hazebrouck, de la somme de 15.000 F dont elle reste redevable sur celle de 32.452 F, dont elle avait été constituée débitrice envers le Trésor pour trop-perçu au titre de prestations familiales.

Nombre maximum des places mises au concours dans les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (enseignement supérieur).

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 16 janvier 1947 relatif aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs;

Vu l'arrêté du 9 novembre 1950 fixant le nombre des places mises au concours d'entrée dans les écoles nationales supérieures d'ingénieurs pour l'année 1951;

Après avis de la commission permanente des écoles nationales supérieures d'ingénieurs,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté susvisé du 9 novembre 1950 est complété comme suit:

« Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy: 30 places. »

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 janvier 1951

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Bourses de licence et de doctorat en droit.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 16 mai 1949 relatif aux bourses de licence et de doctorat en droit, modifié par l'arrêté du 28 juin 1949;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Art. 1er. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé du 16 mai 1949 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Des bourses de licence, pour les deuxième et troisième années d'études, peuvent être données pour un an à des étudiants pourvus de quatre ou huit inscriptions de licence et ayant subi avec succès l'examen de fin d'année correspondant à leurs inscriptions.

« *Art.* 3. — Des bourses de première année de doctorat en droit peuvent être données à des étudiants ayant subi avec succès l'examen de troisième année de licence en droit avec une note moyenne au moins égale à 11 sur 20 ».

Art. 2. — Sont abrogées les dispositions de l'arrêté du 28 juin 1949 modifiant les articles 2 et 3 de l'arrêté du 16 mai 1949 relatif aux bourses de licence et de doctorat en droit.

Fait à Paris, le 31 janvier 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Bourses de doctorat en médecine.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 16 mai 1949 relatif aux bourses de doctorat en médecine, modifié par l'arrêté du 28 juin 1949;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête.

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de l'arrêté susvisé du 16 mai 1949 relatif aux bourses de doctorat en médecine sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — Peuvent obtenir, pour un an, une bourse de doctorat en médecine de première année, les candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire et du certificat d'études physiques, chimiques et biologiques.

« *Art.* 2. — Les bourses de doctorat en médecine, à partir de la deuxième année d'études, sont données pour un an, aux candidats pourvus de 4, 8, 12, 16 ou 20 inscriptions et ayant subi avec succès l'examen de fin d'année correspondant à leurs inscriptions. »

Art. 2. — Sont abrogées les dispositions de l'arrêté du 28 juin 1949 modifiant l'article 2 de l'arrêté du 16 mai 1949 relatif aux bourses de doctorat en médecine.

Fait à Paris, le 31 janvier 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Bourses de pharmacie.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 16 mai 1949 relatif aux bourses de pharmacie, modifié par l'arrêté du 28 juin 1949;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 16 mai 1949 relatif aux bourses de pharmacie est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Les bourses de pharmacie, à partir de la deuxième année d'études, sont données pour un an, aux candidats pourvus de 4, 8 ou 12 inscriptions et ayant subi avec succès l'examen de fin d'année correspondant à leurs inscriptions. »

Art. 2. — Sont abrogées les dispositions de l'arrêté du 28 juin 1949 modifiant l'article 2 de l'arrêté du 16 mai 1949 relatif aux bourses de pharmacie.

Fait à Paris, le 31 janvier 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Bourses en faveur des étudiants en chirurgie dentaire.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 9 janvier 1925;

Vu l'arrêté du 8 mai 1950 portant création de bourses en faveur des étudiants en chirurgie dentaire,

Arrête:

Art. 1er. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé du 8 mai 1950 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Peuvent obtenir, pour un an, une bourse de deuxième année, les candidats au diplôme d'Etat de chirurgien dentiste ayant obtenu le certificat d'études physiques, chimiques et biologiques et ayant subi avec succès les épreuves de l'examen de première année portant sur les matières spéciales.

« *Art.* 3. — A partir de la troisième année d'études les bourses sont données pour un an, aux candidats pourvus de 4, 8, 12 ou 16 inscriptions et ayant subi avec succès l'examen de fin d'année correspondant à leurs inscriptions. »

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Composition du comité consultatif des universités.

Par arrêté en date du 23 janvier 1951, les représentants des fonctionnaires victimes de la guerre ci-après désignés sont adjoints avec voix consultative pour la première session de l'année 1951 aux bureaux des divisions du comité consultatif des universités:

Division du droit.

M. Léon Mazeaud, professeur à la faculté de droit de l'université de Paris.

Division de la médecine.

M. Soula, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Toulouse.

Division des sciences.

M. Kirrmann, professeur à la faculté des sciences de l'université de Strasbourg.

Division des lettres.

M. Robert, professeur à la faculté des lettres de l'université de Rennes.

Division de la pharmacie.

M. Morel, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lille.

Nomination d'architectes membres temporaires et auditeurs du conseil général des bâtiments de France.

Par arrêtés du ministre de l'éducation nationale, en date du 15 janvier 1951, ont été nommés membres temporaires du conseil général des bâtiments de France pour les années 1951 et 1952, en remplacement de MM. Expert, Remondet, Sirvin, Feuillastre, membres sortants:

M. Henry Bernard, ancien pensionnaire de l'Académie de France, à Rome, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

M. Bahrmann, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

M. Dareuil, architecte.

M. Pierre Mathé, architecte.

Ont été nommés auditeurs du conseil général des bâtiments de France pour les années 1951 et 1952, en remplacement de MM. Koch, Grégoire, Blanc, auditeurs sortants:

M. Clupet, architecte ordinaire des bâtiments civils et des palais nationaux.

M. Lablaude, architecte ordinaire des bâtiments civils et des palais nationaux.

M. Storez, architecte attaché au service technique des constructions scolaires et universitaires.

Conservatoire national d'art dramatique.

Par arrêté en date du 9 janvier 1951, M. Pierre Caudrillier, secrétaire d'administration au ministère de l'éducation nationale, est nommé secrétaire du Conservatoire national d'art dramatique, à compter du 1er octobre 1950.

Administration centrale.

Par arrêté du 29 janvier 1951, MM. Gros (Paul), commissaire adjoint des ex-chantiers de la jeunesse française; Cenac (Moïse), Poiraud (Pierre), et Wuthrich (Robert), commissaires assistants des ex-chantiers de la jeunesse française, sont reclassés dans le corps des secrétaires d'administration à compter du 1er novembre 1950 dans les conditions suivantes:

M. Gros (Paul), secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, avec ancienneté d'échelon à quatre mois;

M. Cenac (Moïse), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, avec une ancienneté d'échelon de six mois;

M. Poiraud (Pierre), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, avec une ancienneté d'échelon de six mois;

M. Wuthrich (Robert), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, avec une ancienneté d'échelon d'un an onze mois.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Berteaux (Maurice), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, est détaché, pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, dans l'emploi de secrétaire de l'académie d'Alger.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Tibel (Louis), administrateur civil de 2e classe au ministère de l'éducation nationale, est détaché, du 1er mai 1948 au 15 février 1950, dans l'emploi de sous-chef de division, chef du secrétariat des services législatifs à l'Assemblée de l'Union française.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Madieu (Georges), secrétaire d'administration de 2e classe au ministère de l'éducation nationale, est détaché, du 6 décembre 1947 au 15 février 1950, dans l'emploi d'administrateur adjoint principal à l'Assemblée de l'Union française.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Le Rolland, maître de conférences à la faculté des sciences de l'université de Paris, est placé en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, en qualité de directeur des recherches et professeur à l'institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique, pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1949.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Boissière, sous-économe au lycée de garçons de Poitiers, est placé en position de détachement pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, en vue d'exercer les fonctions d'intendant au lycée français de Fulpmes (Autriche).

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Remondon (Roger), professeur agrégé de grammaire (session 1949), est intégré dans le cadre métropolitain des professeurs agrégés, à compter du 1er octobre 1949, et est mis à la disposition du directeur de l'enseignement supérieur pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de pensionnaire à l'institut français d'archéologie orientale du Caire.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Lagardère (Jacques), licencié d'allemand, est intégré dans le cadre métropolitain des adjoints d'enseignement à compter du 1er octobre 1947 et, rétroactivement, détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1947 en vue d'exercer les fonctions d'assistant à Mayence (Allemagne) du 1er octobre 1947 au 17 décembre 1947 et de lecteur à Mayence à compter du 18 décembre 1947.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Cureau (Maurice), licencié d'allemand, est intégré dans le cadre métropolitain des adjoints d'enseignement à compter du 1er avril 1948 et, rétroactivement, détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour une période allant du 1er avril 1948 au 30 septembre 1952 en vue d'exercer les fonctions de lecteur à l'institut de Fribourg (Allemagne).

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Graille (Raoul), licencié d'histoire, est intégré dans le cadre métropolitain des adjoints d'enseignement à compter du 29 mars 1947 et, rétroactivement, détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour la période allant du 29 mars 1947 au 30 septembre 1951 en vue d'exercer les fonctions de professeur au collège de Fribourg (Allemagne).

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Poggio (Charles), professeur de collège, cadre normal, 2e catégorie, est mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1949 en vue d'exercer les fonctions de professeur d'allemand à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Dubost (Jean), professeur certifié de physique, est mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1949 en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'école militaire préparatoire technique de Tulle.

Par arrêté du 1er février 1951, M. Bouvier, principal de collège, est mis en position de détachement pour une période de 1 an, 5 mois, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de principal au collège de Niamey (Niger).

Par arrêté du 1er février 1951, l'arrêté en date du 12 janvier 1950, portant détachement de M. Vidalier (Francis) auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes du 1er octobre 1946 au 30 décembre 1946 est rapporté, M. Vidalier exerçant à cette époque au collège de Perpignan.

L'arrêté en date du 8 mai 1947, portant détachement de M. Vidalier (Francis) auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes du 1er janvier 1947 au 30 septembre 1947 est modifié comme suit: M. Vidalier (Francis) est détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour la période allant du 14 avril 1947 au 30 septembre 1947.

M. Vidalier (Francis), licencié ès sciences, est intégré dans le cadre des adjoints d'enseignement à compter du 1er octobre 1946.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Rock (Jean), instituteur de 3e classe du département de la Seine, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er juin 1950, à la disposition de M. le directeur des usines Renault pour exercer ses fonctions de directeur de l'apprentissage.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Blanc (Robert), instituteur de 3e classe du département des Pyrénées-Orientales, est maintenu, pour une durée allant du 1er janvier 1950 au 30 septembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Salomon (Marius), instituteur de 1re classe du département de Saône-et-Loire, est maintenu, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 1er juillet 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 29 janvier 1951, Mme Barrome, née Tarride (Geneviève), institutrice de 5e classe du département des Landes, est maintenue, pour une durée de deux ans à compter du 7 juin 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Aiguier (Eugène), instituteur de 3e classe du département du Var, est maintenu pour une durée de 5 ans au maximum à compter du 1er mars 1950 à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Chollet (Gaston), instituteur de 1re classe du département de la Loire-Inférieure, est maintenu pour une durée de 5 ans à compter du 1er octobre 1950 à la disposition du secrétaire d'Etat chargé de la marine pour exercer ses fonctions à l'école d'apprentissage d'Indret.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Meriel (Jacques), instituteur de 4e classe du département du Calvados, est maintenu pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 1948 à la disposition du préfet de la Seine pour exercer ses fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre départemental de la Seine (section Asnières).

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Brunswik (Pierre), instituteur de 4e classe du département de la Seine-et-Oise, est mis pour une durée maximum de 5 ans à compter du 1er janvier 1950 à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Durand (Roger), instituteur de 6e classe du département d'Eure-et-Loir, est mis pour une durée de 4 ans à compter du 28 avril 1950 à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Bouchaud (Jean), instituteur de 4e classe du département de la Seine, est mis pour une durée de 1 an à compter du 1er octobre 1950 à la disposition du directeur du Centre de recherche scientifique pour exercer ses fonctions au Centre national de recherche scientifique.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Muller (Joseph), instituteur de 2e classe du département de la Moselle, est mis pour une durée de 5 ans à compter du 1er avril 1946 à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'attaché de 2e classe au service de la jeunesse et des sports, commissariat du Land Bade.

Par arrêté du 29 janvier 1951, M. Conte (Félix), instituteur de 2e classe du département d'Alger, est mis pour une durée de 5 ans à compter du 1er octobre 1950 à la disposition du préfet d'Alger pour exercer ses fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre d'Alger.

Par arrêté du 29 janvier 1951, Mme Brunswik, née Drouot (Odette), institutrice de 5e classe du département de la Seine-et-Oise, est mise pour une durée maximum de 5 ans à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 29 janvier 1951, Mme Blanc, née Constans (Rose), institutrice de 3e classe du département des Pyrénées-Orientales est maintenue pour une durée allant du 28 mai 1950 au 30 septembre 1950 à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 29 janvier 1951, Mme Gaudet, née Belluard (Juliette), institutrice de 3e classe du département de l'Ain, est mise, pour une durée maximum de 5 ans, à compter du 20 octobre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 29 janvier 1951, Mlle Esnault (Yvonne), institutrice de 6e classe du département de la Sarthe est mise, pour une durée de 1 an à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'assistante à l'université d'Edimbourg (Ecosse).

Par arrêté du 29 janvier 1951, Mlle Esnault (Yvonne), institutrice de 6e classe du département de la Sarthe, est mise, pour une durée de 1 an à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'assistante à Hereford (Grande-Bretagne).

Par arrêté du 1er février 1951, Mme Guillemin, ex-Dumoux (Marthe), institutrice de 3e classe du département de Saône-et-Loire, est maintenue pour une durée de 2 ans, à compter du 26 avril 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 1er février 1951, M. Didelot (Marc), instituteur de 5e classe du département de Meurthe-et-Moselle, est mis pour une durée de 1 ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage d'Héré de Nancy.

Par arrêté du 1er février 1951, Mme Dantan (Paulette), institutrice de 2e classe du département de la Seine, est maintenue pour une durée de 3 ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur de français, à l'école Empress-Menen, à Addis-Abeba (Ethiopie).

Par arrêté du 1er février 1951, Mme Cuzin, née Benoit (Claire), institutrice de 4e classe du département du Puy-de-Dôme, est maintenue pour une durée de 5 ans au maximum, à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 1er février 1951, Mme Dodinot, ex-Dufour (Paule), institutrice de 3e classe du département de Seine-et-Oise, est maintenue pour une durée de 5 ans au maximum, à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 1er février 1951, Mme Galeazzi, née Feve, institutrice hors classe du département de Meurthe-et-Moselle, est maintenue pour 2 périodes successives de 5 ans, du 10 avril 1941 au 9 avril 1946 et du 10 avril 1946 au 9 avril 1951 au maximum, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 1er février 1951, M. Bodaine (Albert), instituteur de 3e classe du département de la Seine, est maintenu pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur de français à Kaboul.

Par arrêté du 1er février 1951, Mme André, née Rochet, institutrice de 1re classe du département de la Savoie, est maintenue pour une durée de 5 ans, à compter du 1er octobre 1943, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 1er février 1951, Mme André, née Rochet, institutrice hors classe du département de la Savoie, est maintenue pour une durée de 3 ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 1er février 1951, Mme Roset, née Cola (Dolaure), institutrice de 4e classe du département de la Martinique, est maintenue pour une durée de 2 ans, à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 1er février 1951, Mme Viviani, née Esclangon, institutrice de 6e classe du département de la Drôme, est maintenue pour une durée de 2 ans au maximum, à compter du 29 novembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 1er février 1951, M. Pleuchot (René), instituteur de 1e classe du département de la Seine-et-Oise, est mis pour une durée de 3 ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée franco-égyptien d'Héliopolis.

Par arrêté du 1er février 1951, Mme Parisot, née Poirot, institutrice stagiaire du département de la Moselle, est mise pour une durée de 5 ans, à compter du 1er juillet 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Sarre, à Sanchück.

Par arrêté du 1er février 1951, M. Parelon (Roger), instituteur de 2e classe du département de la Seine, est mis pour une durée de 5 ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de lecteur de français à Bratislava (Tchécoslovaquie).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Transformation de la section technique du collège moderne de garçons de Figeac (Lot) en collège technique jumelé au collège moderne.

Par arrêté en date du 17 janvier 1951, la section technique du collège moderne de garçons de Figeac (Lot) a été transformée en collège technique jumelé au collège moderne.

Transfert du centre d'apprentissage « Colbert » M 1628 de Marseille.

Par arrêté en date du 23 janvier 1951, le centre d'apprentissage sis à Marseille, boulevard Rodocanachi, est transféré rue Capitaine-Dessemond, à Marseille.

Le nouveau centre fonctionnera sous le même indicatif M 1628.

Régisseurs d'avances.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté interministériel du 22 juillet 1947 portant institution d'une régie d'avances auprès des services départementaux de la jeunesse et des sports;

Vu l'arrêté du 22 avril 1950 relevant le montant maximum des avances à consentir aux régisseurs des services départementaux de la jeunesse et des sports;

Vu le décret n° 50-850 du 19 juillet 1950 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;

Sur la proposition du directeur général de la jeunesse et des sports,

Arrête:

Art. 1er — Les régisseurs des avances instituées par l'arrêté interministériel susvisé et le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties à chacun d'eux sont définis aux dispositions ci-après:

	Plafond des avances.
	francs.
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE	
Bouches-du-Rhône. — M. Bourdier, secrétaire	50 000
Alpes-Maritimes. — M. Cougnet, rédacteur	40.000
Basses-Alpes. — Mme Souchet, rédactrice	40.000
Corse. — Mlle Lemaire, rédactrice	40.000
Var. — M. Pauliac, secrétaire	40 000
Vaucluse. — M. Svetloff (Elie), secrétaire	40.000
ACADEMIE DE BESANÇON	
Doubs et territoire de Belfort. — M. Louiton (André), rédacteur	50 000
Jura. — M. Ecoiffier (Jean), rédacteur	40.000
Haute-Saône. — Mme Leclerc (Suzanne), rédactrice	40.000

	Plafond des avances. — francs.
ACADEMIE DE BORDEAUX	
Gironde. — M. Tresseguet, secrétaire	50.000
Lot-et-Garonne. — M. Gloux, rédacteur	40.000
Dordogne. — Mlle Chevallier, rédactrice	40.000
Landes. — M. Bordenave, secrétaire	40.000
Basses-Pyrénées. — Mlle Flourac, rédactrice	50.000
ACADEMIE DE CAEN	
Calvados. — M. Moisy (Jean), rédacteur	50.000
Eure. — M. Pinoteau (Marcel), inspecteur	40.000
Manche. — M. Arnaly (Michel), secrétaire	50.000
Orne. — Mme Fouet (Renée), rédactrice	40.000
Sarthe. — M. Aucouturier, inspecteur	40.000
Seine-Inférieure. — Mlle Moreau (Marthe), rédactrice	50.000
ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND	
Puy-de-Dôme. — M. Chaubaron (Marcel), secrétaire	50.000
Allier. — M. Bernard (Franc), secrétaire	40.000
Cantal. — M. Le Mandat (Maurice), secrétaire	40.000
Corrèze. — Mme Lacombe, née Dumont (Suzanne), rédactrice	40.000
Creuse. — Mme Cardaud, née Dechorgnat (Gilberte), rédactrice	40.000
Haute-Loire. — M. Arnaud (Marcel), rédacteur	40.000
ACADEMIE DE DIJON	
Côte-d'Or. — M. Berthier, secrétaire	50.000
Aube. — M. Vaillot (Bernard), rédacteur	40.000
Haute-Marne. — Mlle Vigneron (Andrée), rédactrice	40.000
Nièvre. — Mme Petruchet, rédactrice	40.000
Yonne. — M. Poirier (Pierre), secrétaire	40.000
ACADEMIE DE GRENOBLE	
Isère. — Mme Vialette (Amélia), rédactrice	50.000
Ardèche. — Mlle Favre (Simone), rédactrice	40.000
Drôme. — M. Bouillon (Auguste), inspecteur	40.000
Hautes-Alpes. — M. Rambaud (Marius), rédacteur	40.000
Haute-Savoie. — M. Dessuet (Marcel), secrétaire	40.000
Savoie. — M. Monnin, rédacteur	40.000
ACADEMIE DE LILLE	
Nord. — M. Rucart, secrétaire	50.000
Aisne. — M. Lazeure, inspecteur	40.000
Ardennes. — M. Mougin, rédacteur	40.000
Pas-de-Calais. — M. Jacquin, secrétaire	50.000
Somme. — M. Girault, secrétaire	40.000
ACADEMIE DE LYON	
Rhône. — M. Ferry (René), rédacteur	50.000
Ain. — M. Causse (Pierre), secrétaire	40.000
Loire — Mlle Aubert (Marie-Jeanne), rédactrice	50.000
Saône-et-Loire. — M. Leyser (Jean), secrétaire	50.000
ACADEMIE DE MONTPELLIER	
Lozère. — M. Palpacuer, secrétaire	40.000
Gard. — M. Deiber, secrétaire	40.000
Pyrénées-Orientales. — M. Pons, rédacteur	40.000
Hérault. — M. Rabier (Roger), secrétaire	50.000
Aude. — M. Bouries (Gaston), secrétaire	40.000
ACADEMIE DE NANCY	
Meurthe-et-Moselle. — M. Saintloup (Régis), rédacteur	50.000
Meuse. — M. Laprevotte (Jean), rédacteur	40.000
Vosges. — Mme Marain, née Millotte (Bernadette), rédactrice	40.000
ACADEMIE DE PARIS	
Seine. — Mme Couturier, secrétaire	75.000
Seine-et-Oise. — Mme Richasse (Yvonne), secrétaire	50.000
Cher. — M. Figer, inspecteur	40.000
Eure-et-Loir. — Mlle Dumont, secrétaire	40.000
Marne. — M. Delpech (Emile), inspecteur	40.000
Oise. — M. Bretagne, rédacteur	40.000
Seine-et-Marne. — M. Gillet (Bernard), inspecteur	50.000
Loiret. — M. Pupille (Paul), rédacteur	40.000
Loir-et-Cher. — M. Coquerelle (Maurice), secrétaire	40.000
ACADEMIE DE POITIERS	
Vienne. — M. Ruhault (Roger), rédacteur	40.000
Charente. — Mlle Airvault (Irène), rédactrice	40.000
Charente-Maritime. — M. Eslephe (Henri), secrétaire	40.000
Deux-Sèvres. — M. Mazaleyrat, secrétaire	40.000
Indre. — M. Mandard (René), secrétaire	40.000
Indre-et-Loire. — M. Lemoine (Jean-Louis), rédacteur	40.000
Vendée. — M. Hamard (Emile), secrétaire	40.000
Haute-Vienne. — M. Vieille (Louis), secrétaire	50.000

	Plafond des avances. — francs.
ACADEMIE DE RENNES	
Ille-et-Vilaine. — Mlle Barbe, rédactrice	50.000
Côtes-du-Nord — M. Kergal, secrétaire	50.000
Finistère. — M. Lafosse, rédacteur	50.000
Morbihan. — M. Benoist, secrétaire	50.000
Loire-Inférieure. — M. de Closmadeuc, secrétaire	50.000
Maine-et-Loire. — M. Tournade, rédacteur	50.000
Mayenne. — M. Durand, secrétaire	40.000
ACADEMIE DE STRASBOURG	
Bas-Rhin. — M. Martz (René), secrétaire	50.000
Haut-Rhin. — M. Daum (Pierre), secrétaire	50.000
Moselle. — M. Altmeyer, secrétaire	50.000
ACADEMIE DE TOULOUSE	
Haute-Garonne. — M. Gheusi, secrétaire	50.000
Ariège. — M. Riche (Pierre), rédacteur	40.000
Aveyron. — M. Lafon (Max), secrétaire	40.000
Gers. — M. Béraut (André), secrétaire	40.000
Lot. — M. Galinier (Charles), rédacteur	40.000
Hautes-Pyrénées. — M. Clèdes (Henri), rédacteur	40.000
Tarn. — M. Robert (Maurice), secrétaire	40.000
Tarn-et-Garonne. — M. Cervaux (André), rédacteur	40.000

Art. 2. — Les régisseurs d'avances sont assujettis à la constitution d'un cautionnement égal au dixième du montant maximum des avances tels qu'il est défini ci-dessus. Ce cautionnement peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat, ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Ils perçoivent une indemnité de caisse d'un montant annuel égal au centième du montant maximum des avances susceptibles de leur être consenties.

Art. 3. — Le directeur général de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 janvier 1951.

ANDRÉ MORICE.

Enseignement technique.

Par arrêté du 29 janvier 1951, Mlle Darne (Jeanne), directrice de collège technique, 9e échelon, est maintenue en service détaché pour une période de cinq ans, à dater du 1er octobre 1949, et mise à la disposition du ministre de la défense nationale, secrétariat d'Etat aux forces armées (air) pour exercer les fonctions de directrice de l'institution de jeunes filles de la Maison des ailes.

Liste des candidates déclarées aptes à recevoir une délégation de professeur technique adjoint d'enseignement ménager dans une école nationale professionnelle ou un collège technique.

Par arrêté du 25 janvier 1951, à la suite du concours ouvert en janvier 1951, sont déclarées aptes à recevoir une délégation de professeur technique adjoint d'enseignement ménager dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques les candidates dont les noms suivent (liste établie par ordre de mérite) :

1 Jusforgues (Madeleine).
2 Pilot (Andrée).
3 Csakvary (Joseite).
4 Holveck (Marie-Thérèse).
5 Bouhet (Jeanne).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Ponts et chaussées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 janvier 1951 : page 835, nomination de M. Nicolas, ingénieur en chef des ponts et chaussées, au lieu de : « ...section générale des voies ferrées secondaires et des réseaux urbains », lire : « ...inspection générale des voies ferrées secondaires et des transports urbains ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 29 janvier 1951, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « fiche d'essai, des coffrets de chantier à sécurité totale et des câbles souples, type FE », construite par Les Houillères du bassin de Lorraine, groupe de Faulquemont, à Faulquemont (Moselle).

Par arrêté en date du 29 janvier 1951, la notice descriptive et le plan 25-19 695 CM I, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 14 juin 1950 relatif au « moteur type NFG 212 X », construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort.

Les conditions de fourniture et d'emploi prévues audit arrêté demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 29 janvier 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret de résistance, type XS 411 A », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces coffrets que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° Les appareils ou les pièces équipant ces coffrets (entrées de câbles, boîtes à câbles) devront être d'un type agréé;

2° Les joints d'assemblage des coffrets avec ces appareils ou ces pièces devront avoir au moins 25 mm de largeur et les vis de fixation ne devront pas déboucher de l'intérieur à l'extérieur.

Attribution du diplôme d'ancien élève de l'école technique des mines de Douai.

Par arrêté en date du 25 janvier 1951, le diplôme d'ancien élève de l'école technique des mines de Douai est accordé aux élèves dont les noms suivent, sortis de l'école en 1950 et ayant obtenu 60 p. 100 au moins du total des points de mérite:

1 Celisse (Claude).
2 Debeffe (Robert).
3 Roddier (André).
4 Fauvergue (Auguste).
5 Michel (Jean).
6 Liénard (Raymond).
7 Valin (Henri).
8 Kowalik (René).
9 Maj (Stéphane).
10 Noel (Jean-Louis).
11 Flament (Robert).
12 Scherentz (Gaston).
13 Randon (Virgile).
14 Szyba (Jean).
15 Françon (Félix).
16 Vadasz (Imré).
17 Szymanski (Jean).
18 Maes (Edouard).
19 Gineys (Robert).
20 Frondziak (Alphonse),
21 Marko (Joseph).
22 Schwartz (Moïse).
23 Sicart (Gérard).
24 Hoffmann (Gabriel).
25 François (Georges).
26 Chevalier (Claude).
27 Vogt (Paul).
28 Kanarski (Bernard).
29 Boutry (Claude).
30 Cholewka (Jérôme),
31 Barlet (Jean).
32 Menu (Jacques).
33 Smetryns (Jean).
34 Lesure (Frédéric).
35 Ramez (Marcel),
36 Mouton (Jean).
37 Bonvarlet (Michel).
38 Coquerelle (René).
39 Patan'ak (Henri).
40 Legrain (André),
41 Bon (Rodolphe).
42 Finez (Gérard).
43 Penin (Jean).
44 Mayotine (René).

Administration centrale.

Par arrêté en date du 30 janvier 1951, Mlle Beranger (Christiane), adjoint administratif de 2e classe, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, a été rayée des cadres de l'administration centrale du ministère de l'industrie et du commerce à compter du 1er janvier 1949.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Budget initial de la caisse nationale de crédit agricole pour 1951.

Aux termes d'un arrêté en date du 15 janvier 1951, pris sous la signature du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques, les prévisions du budget de la caisse nationale de crédit agricole pour 1951 ont été fixées en recettes à la somme de 2.372.302.200 F et en dépenses à celle de 2.340.991.950 F.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 1er janvier 1951, M. Rudolf (Donat-Alphonse), garde domanial des eaux et forêts de 3e classe à Amvelle (Haute-Saône), triage n° 127, inspection des eaux et forêts de Luxeuil, est mis en disponibilité pour maladie pour une durée d'un an à compter du 30 mai 1950.

Par arrêté en date du 11 janvier 1951, M. Roux (Emile), commis principal des eaux et forêts en congé de longue durée, est réintégré dans les cadres à compter du 1er novembre 1950.

Par arrêté en date du 15 janvier 1951, M. Delcourt (Emile), garde domanial des eaux et forêts de 3e classe à Beuvry (Nord), maison forestière de Tilloy, triage n° 5, inspection des eaux et forêts de Valenciennes, est nommé, en la même qualité d'office et dans l'intérêt du service, à Locquignol (Nord), maison forestière d'Herbignies, triage n° 17, inspection des eaux et forêts de Valenciennes.

Par arrêté en date du 15 janvier 1951, M. Hourcade Jean-Justin-Lucien), garde domanial de 1re classe à Pardies-Monein (Basses-Pyrénées), triage n° 46, inspection des eaux et forêts de Pau, est mis en disponibilité d'office pour maladie pour une première durée de six mois à compter du 1er octobre 1950.

M. Hourcade percevra pendant cette disponibilité la moitié de son traitement d'activité.

Par arrêté en date du 15 janvier 1951, M. Abadie (Jean-Baptiste), garde domanial des eaux et forêts de 1re classe à Mauléon-Barousse (Hautes-Pyrénées), triage n° 11, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Arreau, est mis en disponibilité d'office pour maladie pour une première durée de six mois à compter du 6 novembre 1950.

M. Abadie percevra pendant cette disponibilité la moitié de son traitement d'activité.

Par arrêté en date du 15 janvier 1951, M. Thuet (Eugène-Paul-Marius), garde domanial des eaux et forêts de 1re classe à Bantzenheim (Haut-Rhin), maison forestière du camp des Roumains, triage n° 125, inspection des eaux et forêts de Mulhouse, est mis en disponibilité d'office pour maladie pour une première durée de six mois à compter du 1er décembre 1950.

M. Thuet percevra pendant cette disponibilité la moitié de son traitement d'activité.

Par arrêté en date du 15 janvier 1951, l'arrêté ministériel du 26 décembre 1950 est modifié en ce qui concerne l'affectation de MM. Cognot (René-Charles-Auguste) et Bertrand (Paul), gardes domaniaux des eaux et forêts.

M. Cognot (René-Charles-Auguste), est affecté à Rollompont (Haute-Marne), triage n° 91, inspection des eaux et forêts de Langres.

M. Bertrand (Paul-Marie-Prosper) est affecté à Beurville (Haute-Marne), maison forestière des Grandes-Appointes, triage n° 15, inspection des eaux et forêts de Joinville.

Par arrêté en date du 15 janvier 1951, l'arrêté ministériel du 15 octobre 1950 est rapporté en ce qui concerne la promotion au grade de brigadier des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de:

MM. Bulteaux (Jules), à Lisle-en-Barrois (Meuse).
Buttighoffer (Ernest), à Fontoy (Moselle).
Garaud (André), à Sentein (Ariège).
Guilleminot (François), à Toulouse (Haute-Garonne).
Picard (Fernand), à Evisa (Corse).
Pigenet (Jean-Baptiste), à Tulle (Corrèze).
Roca (Marcel), à Galéria (Corse).
Rodon (Louis), à Saint-Etienne (Loire).

M. Bulteaux (Jules), est maintenu en qualité de garde domanial des eaux et forêts à Dannevoux (Meuse), triage n° 125, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest.

M. Buttighoffer (Ernest) est maintenu en qualité de garde domanial des eaux et forêts à Masevaux-Sudel (Haut-Rhin), triage n° 112, inspection des eaux et forêts de Saint-Amarin.

M. Garaud (André) est maintenu en qualité de garde domanial des eaux et forêts à Labastide-de-Salat (Ariège), triage n° 43, inspection des eaux et forêts de Saint-Girons.

M. Guilleminot (François) est maintenu en qualité de garde domanial des eaux et forêts à Arces, n° 1 (Yonne), triage n° 51, inspection des eaux et forêts de Sens.

M. Picard (Fernand) est maintenu en qualité de garde domanial des eaux et forêts à Courcelles-sur-Blaise (Haute-Marne), triage n° 12, inspection des eaux et forêts de Joinville.

M. Pigenet (Jean-Baptiste) est maintenu en qualité de garde domanial des eaux et forêts à la Chapelle-Saint-André (Nièvre), triage n° 65, inspection des eaux et forêts de Nevers-Nord.

M. Roca (Marcel) est maintenu en qualité de garde domanial des eaux et forêts à Ceyreste (Bouches-du-Rhône), triage n° 59, inspection des eaux et forêts d'Aix-en-Provence.

M. Rodon (Louis) est maintenu en qualité de garde domanial des eaux et forêts à Bracon (Jura), maison forestière de Plaisance, triage n° 35, inspection des eaux et forêts de Poligny.

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1951, dans le corps des officiers des haras.

Par décision en date du 17 janvier 1951, les officiers des haras dont les noms suivent ont été inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1951:

I. — DIRECTEURS

Pour la 1re classe (choix).

Au 16 février 1951.

M. de Poncins (Raoul), le Pin.

Au 5 mai 1951.

M. Baille (Claude), Rosières-aux-Salines.

Au 4 juillet 1951.

M. Delage de Luget (Bernard), Villeneuve-sur-Lot.

Pour la 2e classe (choix).

Au 1er septembre 1951.

M. Chevalier du Fau (en service détaché).

II. — SOUS-DIRECTEURS

Pour la 1re classe (choix).

Au 16 février 1951.

M. Dieuleveult (Xavier), Blois.

Au 1er avril 1951.

M. de Kersabiec, Angers.

Au 5 mai 1951.

M. de Chevigny (François), Compiègne.

Au 4 juillet 1951.

M. de La Motte-Rouge (Yves), le Pin.

Pour la 2e classe (choix).

Au 1er septembre 1951.

M. Frachon (Etienne), le Pin.

III. — SURVEILLANTS

Pour la 1re classe (choix).

Au 14 août 1951.

M. de Choin (Maurice), Besançon.

Au 1er novembre 1951.

M. Casanova (en service détaché).

Au 16 décembre 1951.

M. de La Porte du Theil, Annecy.

Pour la 2e classe (choix).

Au 1er janvier 1951.

M. Rivière, Pompadour.

Au 16 janvier 1951.

M. Pillot (André), Rosières-aux-Salines.

Au 11 novembre 1951.

M. de Villeneuve, le Pin.

Au 16 décembre 1951.

M. Charpy (François), le Pin.

Pour la 3e classe (choix).

Au 10 août 1951.

M. Gerbe de Thore (Michel), Lamballe (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 1 an 1 mois 20 jours).

Au 24 septembre 1951.

M. Coste (Philippe), Compiègne (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 1 an 6 jours).

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1951, dans le corps des vétérinaires des haras.

Par décision en date du 17 janvier 1951, a été inscrit au tableau d'avancement pour l'année 1951:

VÉTÉRINAIRES DES HARAS

Pour la 2e classe (choix).

Au 1er mars 1950.

M. Baysse (François), au Pin (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 1 an 1 mois 15 jours).

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1951, dans le corps des sous-agents des haras.

Par décision en date du 17 janvier 1951, les sous-agents des haras dont les noms suivent ont été inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1951:

DEPOT D'ETALONS D'ANGERS

BRIGADIERS

Pour la 1re classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Bosse (Pierre).

Au 1er juillet 1951.

M. Freller (Maurice).

GARDES

Pour la 2e classe.

Au 1er juillet 1951.

M. Leroux (Basile).

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Leparoux (Robert).

Au 1er juillet 1951.

MM. Meunier (Roger).
Bodin (Maurice).
Andorin (Joseph).
Huet (Marcel).

Pour la 5e classe.

Au 1er juillet 1951.

M. Bureau (Jules).

DEPOT D'ETALONS D'ANNECY

BRIGADIER-CHEF

Pour la 1re classe.

Au 15 juin 1951.

M. Bournazeix (François).

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Servigne (Jean-Baptiste).
Pourraz (René).

Pour la 4e classe.

Au 1er juillet 1951.

M. Bœuf (Christian).

DEPOT D'ETALONS D'AURILLAC

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Vergne (Marius).

Pour la 4e classe.

Au 23 octobre 1950.

M. Deltrieu (Jean), (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 3 mois 7 jours).

Au 1er juillet 1951.

M. Souquière (Louis).

DEPOT D'ETALONS DE BESANÇON

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 1er juillet 1951.

MM. Robelin (Raymond).
Mouray (Jean).

Pour la 5e classe.

Au 9 août 1949.

M. Le Gall (Jean) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 1 an 4 mois 22 jours).

DEPOT D'ETALONS DE BLOIS

BRIGADIERS

Pour la 1re classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Duclos (James).

Au 1er juillet 1951.

M. Pouyadou (Gabriel).

GARDES

Pour la 1re classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Cosson (Julien).

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Guillaumin (Maurice).

Au 1er juillet 1951.

M. Pellier (René).

Pour la 4e classe.

Au 1er juillet 1951.

M. Confolant (Marcel).

DEPOT D'ETALONS DE CLUNY

BRIGADIERS

Pour la 1re classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Chevalier.
Col.

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 1er juillet 1949.

M. Morlet (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 1 an 6 mois avec un reliquat de 5 mois 17 jours).

Au 1er janvier 1951.

M. Jolat (M.).

Au 1er juillet 1951.

MM. Joud (L.).
Durousset.

Pour la 4e classe.

Au 1er janvier 1951

M. Berlière

Au 1er juillet 1951.

M. Froidefond (René).

Pour la 5e classe.

Au 1er juillet 1950.

M. Chadal (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 1 an).

DEPOT D'ETALONS DE COMPIEGNE

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Hubinet (Jean).
Lamare (Arsène).

Au 1er juillet 1951.

MM. de Sainte-Maresville (René).
Hermant (Numa).

DEPOT D'ETALONS D'HENNEBONT

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Le Fur (François).
Cozic (Yves).
Le Roux (Corentin).
Guehennec (Louis).
Le Louedec (Barthélémy).
Rault (Victor).
Dreau (Jean).

Au 1er juillet 1951.

MM. Le Deaut (Louis).
Joly (Joseph).

Pour la 4e classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Poupart (André).

Au 1er juillet 1951.

MM. Le Corre (Joseph).
Le Ny (Jean).
Lorcy (Alfred).

Pour la 5e classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Condamine (Sylvain) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 2 ans).

Au 1er juillet 1951.

M. Quitterel (Jean) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 1 an 6 mois).

DEPOT
D'ETALONS DE LAMBALLE

BRIGADIERS

Pour la 1re classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Hamon (François).
Boulin (Julien).
Jourdren (Laurent).
Madec (Jean-Louis).

Au 1er juillet 1951.

M. Pouliquen (François).

GARDES

Pour la 1re classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Plassart (François).

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Hamon (Yves).
Blevin (Jean).
Madigant (Eugène).
Salaun (Pierre).
Rivoal (Hervé).
Connan (Raymond).
Bertrand (Henri).
Puill (Jean).
Coum (François).

Au 15 avril 1951.

M. Dugas (Alfred) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 10 ans 8 mois 15 jours).

Au 1er juillet 1951.

MM. Guille (Etienne).
Rolland (François).

Pour la 4e classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Heurtault (Joseph).
Maze (Georges).

Au 1er juillet 1951.

MM. Le Goff (Georges) (compte tenu d'une bonification de 6 mois S. T. O.).
Boulin (Roger) (compte tenu d'une bonification de 6 mois S. T. O.).
Le Sage (Jean).

Pour la 5e classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Morel (Edouard) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 2 ans).
Lucas (Francis) (compte tenu d'une bonification de 2 ans S. T. O.).

DEPOT
D'ETALONS DE LIBOURNE

BRIGADIER-CHEF

Pour la 2e classe.

Au 1er décembre 1951.

M. Hindre (Urbain).

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 1er juillet 1951.

M. Lefebvre (Guillaume).

Pour la 4e classe.

Au 14 septembre 1951.

M. Poursac (Julien).

DEPOT
D'ETALONS DE MONTIER-EN-DER

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Leclerc (Fernand).
Diancourt (Jean).
Demay (Gustave).
Karthauser (Marcel).

Reclassement de la 5e classe
au 1er janvier 1949
et
reclassement à la 4e classe
au 1er mai 1949.

M. Lamoureux (Henri) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 5 ans 8 mois).

Pour la 4e classe.

Au 1er juin 1951.

M. Drouaillet (Pierre).

Pour la 5e classe.

Au 1er juillet 1951.

M. François (Pierre).

DEPOT D'ETALONS DE PAU

BRIGADIERS

Pour la 1re classe.

Au 1er juillet 1950.

M. Laborde (Bernard).

Au 1er janvier 1951.

M. Segot.

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Arbouet.
Pouey.
Bernachot.
Grange.
Pradère.
Lataillade.

Pour la 4e classe.

Au 1er juillet 1951.

M. Lhoste.

Pour la 5e classe.

Au 1er mars 1951.

M. Estrem.

DEPOT D'ETALONS DU PIN

BRIGADIER

Pour la 1re classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Nogues (Jean).

Pour la 3e classe.

Au 11 février 1951.

M. Beucher (Roger) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 4 mois 17 jours).

Pour la 4e classe.

Au 10 avril 1951.

M. Lechappelain (Joseph) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 2 mois 20 jours).

Pour la 5e classe.

Au 26 décembre 1951.

M. Alaterre (Paul) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 1 an 4 jours).

DEPOT D'ETALONS
DE POMPADOUR

BRIGADIERS

Pour la 1re classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Gauthier (Louis).

GARDE-MARÉCHAL

Pour la 1re classe.

Au 1er juillet 1951.

M. Callot (Gaëtan).

GARDES

Pour la 1re classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Aupetit (Jean).

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Conjour (Henri).

Pour la 4e classe.

Au 1er juillet 1951.

M. Teneze (Pierre).

Pour la 5e classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Bouysse (Henri).

PERSONNEL DETACHE

BRIGADIER-CHEF

Pour la 2e classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Etchebest (Pierre).

DEPOT DE LA ROCHE-SUR-YON

BRIGADIER

Pour la 1re classe.

Au 1er juillet 1951.

M. Berthelot (Raymond).

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 1er septembre 1950.

M. Moisel (Auguste) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 4 mois).
M. Bousseau (Henri) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 4 mois).
M. Poiraud (Joseph) (compte tenu d'une bonication pour services militaires de 4 mois).

Au 15 septembre 1950

M. Delestre (Pierre) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 3 mois 15 jours).

Au 1er octobre 1950.

M. Hidie (Corentin) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 3 mois).

Au 1er janvier 1951.

M. Aubineau (Ulysse).

Pour la 4e classe.

Reclassement au 1er avril 1948.

M. Joulain (Jules) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 9 mois).

Reclassement au 1er février 1949.

M. Lamballais (Célestin) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 5 mois).

Au 1er octobre 1950.

M. Tarde (René) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 3 mois).

Au 1er décembre 1950.

M. Guille (Albert) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 1 mois).

Au 1er janvier 1951.

M. Durand (René).

Au 1er février 1951.

M. Nicolleau (Félicien) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 5 mois).

Au 1er mars 1951.

M. Bricaud (Raymond) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 4 mois).

Au 1er juillet 1951.

M. Prizeau (Yves).

Pour la 5e classe.

Reclassement
au 1er septembre 1948.

M. Beaujault (Camille) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 4 mois).

Reclassement au 15 février 1949.

M. Maillard (Fernand) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 4 mois 15 jours).

Au 1er janvier 1951.

M. Ledroit (Eugène).

DEPOT D'ETALONS DE RODEZ

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 27 août 1950.

M. Palis (Germain) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 10 mois 3 jours).

Au 3 septembre 1950.

M. Teissier (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 3 mois 27 jours).

Au 25 juillet 1951.

M. Mazars (Adrien) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 5 mois 6 jours).

Au 17 septembre 1951.

M. Cavalie (Robert) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 3 mois 13 jours).

Au 8 octobre 1951.

M. Vergnes (Edouard) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 2 mois 22 jours).

Au 8 novembre 1951.

M. Drouillet (Georges) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 1 mois 22 jours).

Au 16 novembre 1951.

M. Cayla (Paul).

Pour la 4e classe.

Au 1er juillet 1951.

M. Burguière (Paul).

DEPOT D'ETALONS
DE ROSIERES-AUX-SALINES

BRIGADIERS

Pour la 1re classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Martin (Joseph).

Au 1er juillet 1951

M. Barbier (Edouard).

GARDES

Pour la 2e classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Leclerc (Désiré).

Pour la 4e classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Guillerm (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 3 ans).

Au 1er juillet 1951.

M. Refford (Maurice).

DEPOT
D'ETALONS DE SAINTES

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 28 juin 1950.

M. Blondeau (Adrien) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 3 ans 2 jours).

Au 1er janvier 1951.

M. Morand (Emmanuel).

Au 1er juillet 1951.

MM. Bernard (Gaston).
Bruneau (Gaston).

Pour la 4e classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Morisset (Daniel).

Au 1er juillet 1951.

M. Mallet (Fernand).

DEPOT DE SAINT-LO

BRIGADIERS

Pour la 1re classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Laurent.

Au 1er juillet 1951.

M. Maury.

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Legrand (Armand).
Gauchet (Maurice).
Lemarie (Xavier).
Oursin (Fernand).
Postic (Jean).

Au 1er juillet 1951.

MM. Rouland (François).
Renouf (Louis).
de Saint-Jorre (André).
Deslandes (Raymond).
Montaigne (Emile).
Leconte (Marcel).
Simonet (André).

Reclassement à la 5e classe
au 1er janvier 1949
et
reclassement à la 4e classe
au 1er juillet 1949.

M. Mostel (Marcel) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 7 ans 6 mois).

Pour la 4e classe.

Au 1er juillet 1951.

MM. Fossey (J.).
Ruauld (Albert).

Pour la 5e classe.

Au 1er janvier 1950.

M. Desfoux (Raymond) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 3 ans).

Au 1er juillet 1950.

MM. Lelimouzin.
Bouillon.
Aubert.
Leroux.
Duguey (Léon).

Au 1er janvier 1951.

MM. Dousseau (Marc).
Poulain.
Mangon (Guy).

Au 1er juillet 1951.

M. Michaud (Charles) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 1 an 6 mois).

DEPOT
D'ETALONS DE STRASBOURG

BRIGADIER-CHEF

Pour la 2e classe.

Au 1er janvier 1951.

M. Dillmann (Jean).

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Engel (Albert) (compte tenu d'un reliquat de services militaires de 2 ans 6 mois).
Vetter (Ernest).
Ehrismann (Joseph).
Schmitt (Martin).

Reclassement à la 4e classe
au 1er janvier 1948.

M. Knobloch (Frédéric) (compte tenu d'un reliquat pour services militaires de 2 ans 6 mois).

DEPOT D'ETALONS DE TARBES

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Daubas (Norbert).
Mouchet (Romain).
Payri (François).

Au 1er juillet 1951.

MM. Fondecave (Archange).
Aycaguer (Pierre).

Pour la 4e classe.

Au 15 octobre 1949.

M. Pere (Joseph) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 2 ans 8 mois 15 jours).

Au 1er janvier 1951.

M. Borie (Léon).

Au 1er juillet 1951.

MM. Le Quilliec (Raymond).
Bourdet (Adrien).

Reclassement à la 5e classe
au 1er janvier 1950.

M. Maysonnave (Pierre) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 4 ans avec un reliquat de 1 an 8 mois 26 jours).

DEPOT D'ETALONS
DE VILLENEUVE-SUR-LOT

GARDES

Pour la 3e classe.

Au 1er janvier 1951.

MM. Sentis (André).
Profil (Gabriel).

Au 1er juillet 1951.

M. Gary (Roger).

Tableau d'avancement de grade, pour l'année 1951, dans le corps des officiers des haras.

Par décision en date du 23 janvier 1951, les officiers des haras dont les noms suivent, ont été inscrits au tableau d'avancement en grade pour l'année 1951:

1° *Pour le grade d'inspecteur général.*

1 M. de France.
2 M. Charpy.
3 M. de Croutte.
4 M. de Mezerac.

2° *Pour le grade de directeur.*

1 M. Drion.
2 M. O'Neill.
3 M. Bourzes.
4 M. Frappier.

3° *Pour le grade de sous-directeur.*

1 M. Barbie.
2 M. Col.

Tableau d'avancement de grade, pour l'année 1951, dans le corps des vétérinaires des haras.

Par décision en date du 23 janvier 1951 a été inscrit au tableau d'avancement en grade des vétérinaires des haras, pour le grade de vétérinaire principal:

M. Barthe, Pau.

Tableau d'avancement de grade, pour l'année 1951, dans le corps des sous-agents des haras.

Par décision en date du 23 janvier 1951, les sous-agents des haras dont les noms suivent, ont été inscrits au tableau d'avancement en grade pour l'année 1951:

1° *Pour le grade d'adjudant.*

1 Le Cordroch, Cluny.
2 Haristouy, Compiègne.
3 Boinet, la Roche-sur-Yon.

2° *Pour le grade de brigadier chef.*

1 Levesque, Saint-Lô.
2 Crenn, Lamballe.
3 Blanchard, Lamballe.
4 Elin, Angers.
5 Jacob, Annecy.
6 Paquaa, Libourne.
7 Faujour, la Roche-sur-Yon.
8 Peau, le Pin.
9 Leray, le Pin.
10 Chalmoine, Lamballe.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Révocation de délégués mineurs.

Par arrêté en date du 29 janvier 1951, M. Lagrifoul (Albert), délégué suppléant à la sécurité des ouvriers mineurs de la circonscription de Bourran à Decazeville (Aveyron), est révoqué de ses fonctions.

Par arrêté en date du 29 janvier 1951, M. Regis (Julien), délégué titulaire à la sécurité des ouvriers mineurs de la circonscription de Bourran à Decazeville (Aveyron), est révoqué de ses fonctions.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Commission de revision des marchés de la reconstruction.

Par arrêté du 30 janvier 1951, M. Hesling (Jean), ingénieur principal au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est nommé secrétaire de la première commission de revision des marchés de la reconstruction.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 19 janvier 1951, sont nommés, à compter du 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de bureau des services de Marseille et de Bordeaux du ministère de la France d'outre-mer, les auxiliaires de bureau ci-après désignés:

NOMS ET PRÉNOMS	CLASSE de nomination.	AVEC ANCIENNETÉ dans la classe remontant au :
M. Thernac (Fernand)	1re classe..	12 septembre 1949.
Mlle Berhocoirigoin (Charlotte)	3e classe...	19 mai 1947.
M. Tourne (Marc)	3e classe...	8 septembre 1947.
Mme Lauroy (Elmire)	3e classe...	1er mars 1948.
Auvergnon (Denise)	3e classe...	2 janvier 1949.
Fiocconi (Angèle)	3e classe...	5 janvier 1949.
Cattin (Marguerite)	4e classe...	12 avril 1948.
Brunet (Yvonne)	4e classe..	10 décembre 1948.
Pezat (Raymonde)	4e classe...	30 juin 1949.
MM. Cirac (Roger)	4e classe...	1er juillet 1949.
Morize (Raymond)	4e classe...	28 septembre 1949.
Nesi (Vincent)	4e classe...	14 octobre 1949.
Coutelle (Marcel)	5e classe...	25 avril 1948.
Mlles Paoli (Marie)	5e classe...	18 juillet 1948.
Achet (Marie-Josette)	5e classe...	29 juillet 1948.
Mmes Chevalier (Charlotte)	5e classe...	9 août 1948.
Mas (Andrée)	5e classe...	11 avril 1949.
MM. Bense (Louis)	5e classe...	26 septembre 1949.
Jaymes (Guy)	5e classe...	26 novembre 1949.
Mmes Prie (Marcelle)	5e classe...	10 avril 1950.
Biancardini (Clémentine)	6e classe...	29 mars 1948.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 19 janvier 1951, est nommée, à compter du 1er juillet 1950, agent de 5e classe du cadre complémentaire de service des services de Marseille et de Bordeaux du ministère de la France d'outre-mer, en conservant dans sa classe une ancienneté remontant au 1er avril 1948:

Mme Mora (Annette), précédemment auxiliaire de service de 4e échelon.

Agriculture tropicale.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 19 janvier 1951, sont nommés, à compter du 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de service de la section technique d'agriculture tropicale, les auxiliaires de service ci-après désignés:

NOMS ET PRÉNOMS	CLASSE de nomination.	AVEC ANCIENNETÉ dans la classe remontant au :
M. Lemoine (Eugène)	5e classe...	6 novembre 1948.
Mme Dumas (Julie)	5e classe...	1er octobre 1949.
Mlle Marchand (Simone)	5e classe...	13 novembre 1949.

Ecole nationale de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 15 janvier 1951 la démission offerte par M. Duflef en sa qualité d'élève de l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature) est acceptée.

M. Duflef remboursera au Trésor public les frais d'études à l'école nationale de la France d'outre-mer et les allocations scolaires qu'il a perçues pendant son séjour dans cet établissement.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 19 janvier 1951, sont nommés, à compter du 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de service de l'école nationale de la France d'outre-mer, les auxiliaires de service ci-après désignés:

NOMS ET PRÉNOMS	CLASSE de nomination.	ANCIENNETÉ dans la classe remontant au :
MM. Bonvalet (Robert)	3e classe...	7 avril 1950.
Bonvalet (Marcel)	4e classe...	6 septembre 1948.

Musée de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 19 janvier 1951, sont nommés, à compter du 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de service du musée de la France d'outre-mer, les auxiliaires ci-après désignés:

NOMS ET PRÉNOMS	CLASSE de nomination.	ANCIENNETÉ dans la classe remontant au :
MM. Boullet (Paul)	4e classe...	8 novembre 1948.
Mumpert (Alfred)	5e classe...	21 octobre 1947.
Paris (Maurice)	5e classe...	1 mars 1949.
Febvre (Paul)	5e classe...	18 décembre 1949.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Liste des camps et prisons établis par les japonais en Indochine durant la guerre, considérés comme lieux de déportation.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés,

Vu la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance;

Vu le décret n° 49-427 du 25 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi, et notamment son article 7;

Vu l'avis de la commission nationale des déportés et internés résistants en date des 6 octobre 1950 et 13 octobre 1950,

Arrêtent:

Article unique. — Sont considérés comme lieux de déportation, en Indochine, les camps et prisons instaurés et administrés par la gendarmerie japonaise, énumérés ci-après:

Les cellules de l'immeuble Shell, de la sûreté, et de la maison centrale à Hanoï.

Les cellules de la sûreté, de l'école Henri-Rivière et de la prison civile à Haïphong.

La prison municipale à Namdinh.

Les camps de travail forcé le long de la route en construction à Hoa Binh.

La prison civile et les cellules de la chambre de commerce à Saigon.

Les cellules de la sûreté à Vinh.

Les cellules de la gendarmerie japonaise, de la sûreté et du commissariat central à Pnom-Penh.

Le camp de Paksong.

Fait à Paris, le 22 janvier 1951,

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre d'Etat,
chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Pharmaciens inspecteurs.

Par arrêté en date du 24 janvier 1951, l'offre de démission de M. le professeur Jaulmes (Paul), inspecteur principal de la pharmacie à occupation accessoire, à Montpellier, est acceptée à compter du 1er janvier 1951.

Par le même arrêté, M. le professeur Jaulmes est nommé pharmacien inspecteur principal honoraire, à compter du 1er janvier 1951.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 1er février 1951, sont maintenus en position de détachement (art. 99, § 3, et 102 de la loi du 19 octobre 1946) auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), pour le service de la poste militaire et pour une durée de 5 ans, les fonctionnaires dont les noms suivent :

NOM ET PRÉNOM	GRADE ADMINISTRATIF	GRADE D'ASSIMILATION à la poste militaire.
A. — *Pour compter du 26 janvier 1950.*		
MM.		
Marzion (Laurent)...	Inspecteur rédacteur.	Chef de section de 2e classe.
B. — *Pour compter du 1er mars 1950.*		
Carde (Henri).....	Inspecteur adjoint...	Secrétaire de 1re classe
Ramette (François)..	Idem	Idem.
Carel (Gilbert).....	Idem	Idem.
Lombard (Pierre)....	Idem	Idem.
Poignand (Joseph)...	Idem	Idem.
Debreu (Francisque).	Idem	Idem.
Belis (Louis).....	Idem	Idem.
Rossell (Marcel).....	Idem	Idem.
Jullian (Louis).....	Inspecteur	Idem.
Wemelbeke (Rémy)..	Inspecteur adjoint..	Idem.
Monteil (Auguste)....	Idem	Idem.
Hermabessières (Roland)	Idem	Idem.
Soisson (Henri).....	Idem	Idem.
Tacco (Louis).....	Agent d'exploitation.	Idem.
Sauron (Robert).....	Idem	Secrétaire de 2e classe.
Magnan (Paul).....	Idem	Idem.
Bender (Georges)....	Idem	Idem.
Cornut (Pierre).....	Idem	Idem.
Baron (Jean).....	Idem	Secrétaire de 1re classe.
Papeguay (Roger)....	Idem	Secrétaire de 2e classe.
Oliva (Jean)	Contrôleur N. C.....	Secrétaire de 1re classe.
Felge (Dominique)...	Idem	Idem.
Neveur (Henri).....	Idem	Idem.
Nicot (Charles).....	Agent d'exploitation.	Secrétaire de 2e classe.
Lucas (Jean).....	Idem	Idem.
Fontaine (Georges)...	Idem	Idem.
Debureaux (Auguste).	Idem	Idem.
Lequesne (Paul).....	Idem	Idem.
C. — *Pour compter du 21 avril 1950.*		
Héran (Robert).....	Agent d'exploitation.	Secrétaire de 2e classe.
Meslin (Gilles).....	Idem	Idem.
Vincent (Marcel).....	Idem	Idem.
Bertho (Gustave).....	Idem	Idem.
Durandal (Maurice)..	Contrôleur N. C.....	Secrétaire de 1re classe.
Chiffoleau (Robert).	Manutentionnaire ...	Conducteur manipulant de 1re classe.
Iurez (Noël).....	Idem	Idem.
Laynet (Jean).....	Idem	Idem.
Guilmand (Martial)..	Idem	Idem.
Pele (André).....	Idem	Idem.

Par arrêté du 1er février 1951, MM. Dossus (Roger), inspecteur adjoint, et Rozec (Gérard), agent d'exploitation, secrétaires des postes de 1re classe de la poste militaire, sont maintenus en position de détachement (art. 99, § 3, et 102 de la loi du 19 octobre 1946) auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) pour le service de la poste aux armées du 6 septembre 1949 au 30 avril 1950.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Majoration du taux des indemnités pour pertes d'équipement par suite d'évenements de mer.

Le ministre de la marine marchande et le ministre du budget,

Vu l'article 3 de la loi du 22 juin 1949 sur l'assurance des marins du commerce et de la pêche contre les pertes d'équipement par suite d'événements de mer,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les taux de l'indemnité pour perte d'équipement prévus par la loi n° 49-809 du 22 juin 1949 sont majorés de 10 p. 100, à compter du 1er janvier 1951.

Art. 2. — Les nouveaux taux sont ainsi fixés :

A. — *Indemnités pour perte d'effets.*

CATÉGORIES	LONG COURS et grande pêche	CABOTAGE et pêche au large	NAVIGATION et pêche côtière.
1	69.300	56.925	31.680
2	54.450	47.025	29.700
3	49.500	43.065	27.225
4	42.570	37.425	23.512
5	39.600	32.175	19.800
6 *a*	31.185	26.235	16.087
6 *b*	24.750	19.305	12.375

B. — *Majorations pour navires à passagers.*

Commandant, médecin, commissaire.....	19.800 F.
Commandant en second, chef mécanicien.....	12.980
Premier maître d'hôtel.....	9.900

C. — *Instruments et documents techniques.*

a) Aux capitaines au long cours, capitaines marine marchande, capitaines de pêche, capitaines au cabotage, lieutenants au long cours, élèves officiers marine marchande, patrons de pêche d'Islande et de Terre-Neuve.

D'un sextant	19.800 F.
D'une jumelle	6.600
D'ouvrages techniques	4.400

b) Aux médecins :

Pour perte de trousse et de livres de médecine....	27.500

c) Aux chefs mécaniciens et officiers mécaniciens, pour pertes :

D'outillage spécial	5.280
D'ouvrages techniques	4.400

Art. 3. — Le ministre de la marine marchande est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 janvier 1951.

Le ministre de la marine marchande,
GASTON DEFFERRE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Modification des coefficients appliqués aux notes de bonne tenue attribuées aux navires de grande pêche.

Le ministre de la marine marchande,

Vu la loi du 16 juin 1933 sur la sécurité et l'hygiène à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance;

Vu l'arrêté du 11 février 1937 relatif aux notes de bonne tenue attribuées aux navires de grande pêche et notamment son article 2 visant les inspections faites à bord et les coefficients à donner auxdites notes,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions du second paragraphe de l'article 2 de l'arrêté précité du 11 février 1937 sont abrogées et remplacées par les suivantes:

« Ces inspections porteront sur les matières ci-après, auxquelles, en raison de leur importance respective, seront attribués les coefficients ci-dessous indiqués:

« Propreté et tenue des logements: 3;

« Propreté et tenue des hommes, de leurs effets d'habillement, de leur couchage: 3;

« Propreté des ponts: 1;

« Etat de conservation des vivres: 2;

« Etat et entretien du coffre à médicaments: 2 »

Art. 2. — Les prescriptions du présent arrêté entreront en vigueur dès la campagne de pêche 1951.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* et au *Bulletin officiel de la marine marchande*.

Fait à Paris, le 29 janvier 1951.

GASTON PETTERRE.

Inscription au tableau d'avancement de professeurs d'hydrographie.

Par décision du 29 janvier 1951, est inscrit à la suite du tableau d'avancement des professeurs d'hydrographie pour l'année 1951, par application des dispositions de l'article 11 du décret du 6 novembre 1927 précité:

Pour le grade de professeur en chef de 1re classe.

M. Hugon (P.-M.-C.), professeur en chef de 2e classe.

Par décision du 29 janvier 1951, est inscrit à la suite du tableau d'avancement des professeurs d'hydrographie pour l'année 1951, par application des dispositions de l'article 11 du décret du 6 novembre 1927 précité:

Pour le grade de professeur en chef de 2e classe.

M. Payen (A.-L.-M.), professeur principal.

Liste des navires ayant obtenu les meilleures notes lors des inspections effectuées au cours de la campagne de grande pêche 1950 (morue salée).

Par décision du ministre de la marine marchande en date du 29 janvier 1951, prise en exécution des arrêtés des 14 octobre 1932 et 11 février 1937, la liste des navires qui ont obtenu les meilleures notes au cours des inspections effectuées durant la campagne de grande pêche 1950 (morue salée) et qui doit, par application de l'article 1er de l'arrêté précité de 1932, figurer au *Journal officiel*, est arrêtée comme suit.

Minerva, armateur: Société havraise de pêche; capitaine: M. A. Legros.

Cap-Fagnet, armateur: Pêcheries de Fécamp; capitaine: M. A. Lecœur.

Islande, armateur: Pêcheries de Bordeaux-Bassens; capitaine: M. Thomas.

Pierre-Vidal, armateur: Pêche au large, Bordeaux; capitaine: M. Michelet.

Volontaire, armateur: Chalutiers malouins; capitaine: M. F. Brevault.

Colonel-Pleven, armateur: Victor Pleven, Saint-Malo; capitaine: M. Fernando.

Finlande, armateur: Pêcheries de Bordeaux-Bassens; capitaine: M. Girard.

Bassilour, armateur: Armements français-coloniaux, Bayonne; capitaine: M. Rocher.

Pingouin, armateur: Glatre Marie-Ange, Saint-Malo; capitaine: M. Lerede.

Madiana, armateur: Félix Chevalier, Cancale; capitaine: M. Andrieux.

Urania, armateur: Société havraise de pêche; capitaine: M. R. Martin.

Duguay-Trouin, armateur: Compagnie générale de grande pêche; capitaine: M. J. Recher.

Jugements préparatoires d'absence.

Par jugement en date du 13 mai 1947, le tribunal de première instance de Die a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence d'Antoinette-Claudine Récamier, veuve Guyon, née à Genève (Suisse) le 10 novembre 1863 fille de Benoit-Eugène, demeurant à Billat (Ain) et de Récamier (Constance-Fanny), domiciliée à Crest (Drôme), disparue depuis le 30 août 1937.

Par jugement en date du 1er février 1949, le tribunal de première instance de Die a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Plan (Julien-Antoine-Louis), représentant de commerce, né à Bourdeaux (Drôme) le 16 août 1895, fils de Jules-Léon Plan, demeurant à Die, et de Julia Chambrier, son épouse, domicilié à Aix-en-Diois (Drôme), disparu depuis 1935.

Par jugement en date du 28 juin 1950 le tribunal de première instance de Dakar a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Cobti ou Copti (Louis), ex-commerçant, né le 24 mars 1890 à Tyr (Syrie), fils de Gabriel et de Souleymane (Louise), marié à Marie Copti, domicilié à Dakar (Sénégal), disparu à la date du 16 avril 1932, en suite de la condamnation à dix ans de travaux forcés, prononcée contre lui par la cours d'assises du Sénégal, pour faux et usage de faux en écriture de commerce.

Par jugement en date du 10 octobre 1950, le tribunal de première instance de Colmar a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Joseph Sonnenlitter, né le 12 février 1849 à Eguisheim (Haut-Rhin), domicilié à Husseren-les-Châteaux, disparu depuis 1881.

Par jugement en date du 14 novembre 1950, le tribunal de première instance de Quimper a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Raoul (Simon-Marie), domestique agricole, né à Esquibien le 30 mars 1910, fils de Jean-Marie et de Kerloch (Jeanne), marié à Allain (Anne-Catherine), domicilié à Kerneyan en Esquibien, disparu à la date du 22 décembre 1946.

Par jugement en date du 14 novembre 19[illegible], le tribunal de première instance d'Angers a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Marie Lepage, célibataire, né[illegible] Ecouflant (Maine-et-Loire) le 24 décembre 1864, fille de Nicolas [illegible] de Marie Poirier, son épouse, domiciliée à Ecouflant, disparue depu[illegible] plus de soixante ans.

Par jugement en date du 23 novembre 19[illegible] le tribunal de première instance de Béthune a ordonné un[illegible] enquête à l'effet de constater l'absence de Ternaux (François-Jean-Baptiste), né le 13 septembre 1912 à Carvin, fils de Ternaux (Louis-Joseph) et de Desprez (Germaine), marié à Deforge (Julie[illegible]el, domicilié à l'époque 128, cité du Tiers, à Carvin, disparu [illegible]r suites de faits de guerre.

Par jugement en date du 24 novembre 19[illegible] le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Bobet (Louis-Eugène-Marie), fils de Louis-Alphonse Bobet et de Marie-Jeanne Besson, son épouse, né au Mans (sarthe), le 31 décembre 1865, marié à Marie-Marce[illegible]ne-Joséphine Gautier, dernier domicile à Paris, 4, rue de la Sablière [illegible] 66, rue de Saintonge, disparu le 14 juillet 1910.

Par jugement en date du 29 novembre 19[illegible] le tribunal de première instance du Havre a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Guillaume (Jeanne-Pauline-Marie-Emilienne), née à Paris (18e), le 15 janvier 1895, veuve en premières noces de Bailly, divorcée en deuxièmes noces de Combe (Maurice), fille d'Emile Prosper et de Alexandrine-Marie Christol, domiciliée 4, place Gambetta, au Havre, disparue au cours du bombardement aérien du 5 septembre 1944.

Par jugement en date du 15 décembre 1950 le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Lemoine (Julien-Clément-Joseph), fils d'Auguste-Joseph et de Désirée Cocuet, né à Perthes, arrondissement de Melun (Seine-et-Marne) le 14 janvier 1863, veuf en premières noces de Marie-Léontine Jamot, dernier domicile à Paris, 42, rue Championnet, disparu en 1917.

Par jugement en date du 22 décembre 1950 le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Bidault (Octave-Lucien), fils de Pierre-Gustave-Constant et de Marie-Françoise-Augustine Sineau, né à Autels-Villevillon (Eure-et-Loir) le 12 juin 1872, marié à Marie Vidts, dernier domicile à Paris, 14, rue Martel, disparu en 1919 ou 1920.

Par jugement en date du 9 janvier 1951 le tribunal de première instance de Colmar a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Charles Risser, né à Guebwiller (Haut-Rhin) le 8 mai 1887, domicilié à Guebwiller, 5, cité Floriva[illegible], lequel a quitté Guebwiller en 1907.

Jugements définitifs d'absence.

Par jugement en date du 25 février 1949, le tribunal de première instance de Saint-Pol a déclaré l'absence de Szymczak (Mieczyslaw), né à Laszkow (Pologne) le 26 novembre 1914, fils de Joseph et de Ratajczak (Marianna), époux de Pawlak (Aleksandra), domicilié à Beaudricourt, fait prisonnier en 1940, étant mobilisé et disparu depuis l'année 1944.

Par jugement en date du 29 novembre 1950, le tribunal de première instance d'Auch a déclaré l'absence de Van Lancker (Arthur-César), né à Lille le 20 août 1912, domicilié à Frégouville, enlevé le 20 février 1944 par des inconnus, en automobile, sur la route départementale n° 39 entre le village de Monferran-Savès et la gare de cette localité et dont on est sans nouvelles depuis.

Par jugement en date du 15 décembre 1950, le tribunal de première instance de Belfort a déclaré l'absence de Bonacina (Angelo), né le 27 juin 1898 à Calcinate (Italie), fils de Angelo et de Barcella (Ester), domicilié à Belfort, 3, rue du Ballon, disparu au camp de Flossenbourg (Allemagne) le 16 avril 1945.

Par jugement en date du 19 décembre 1950, le tribunal de première instance de Die a déclaré l'absence de Portier (Henri-Louis-Emile), né à Grâne (Drôme) le 16 août 1922, fils de Portier (Henri-Joseph-Emile) et de Arnaud (Louise-Marcelle-Euphrasie), son épouse, célibataire, cultivateur, domicilié à Grâne (Drôme), disparu le 3 février 1945, par suite de faits de guerre.

Par jugement en date du 20 décembre 1950, le tribunal de première instance de Valenciennes a déclaré l'absence de Gotainer (Chaïa), né à Brzeznica (Pologne) en 1907 (sans autre précision), fils de Mordke et de Baille-Dvoira Kotlewski, commerçant, et de Warech (Sura-Dzejzel), son épouse, née à Lodz (Pologne) le 24 juillet 1910, fille de Josef et de Brandka Morenfeld, épouse de Gotainer (Chaïa), domiciliés à Denain (Nord), 174, rue de Villars, disparus le 25 juillet 1918 à Auschwitz (Pologne) par suite de faits de guerre.

Par jugement en date du 27 décembre 1950, le tribunal de première instance de Valence a déclaré l'absence de Rémi-Victor Bernard, né le 25 octobre 1882 à Desaignes (Ardèche), fils de Victor-Rémi et de Marie-Victoire Bernard-Rapp, époux de Marie-Augustine-Clara Gonnet, domicilié à Bourg-lès-Valence (Drôme), chemin de Chony, disparu de son domicile depuis l'année 1962.

Successions en déshérence.

Par jugement en date du 1er mars 1950, le tribunal de première instance de Troyes a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Chastel (Jeanne-Simone), veuve Grasset, née à Annonay (Ardèche) le 6 décembre 1863, domiciliée en dernier lieu à Bréviandes, décédée à Bréviandes en son domicile, le 3 mars 1944.

Par jugement en date du 4 juillet 1950, le tribunal de première instance de Bourg a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Berchet (Marie-Poline), domiciliée à Corveissiat, y décédée le 21 juin 1905;

Klok (Louis), domicilié à Bourg, 51, avenue Jean-Jaurès, décédé à Bolozon (Ain), le 26 mars 1940;

Riondy (Philippe-Antoine), surveillant à l'asile Saint-Georges, à Bourg, y décédé le 11 mars 1949;

Bernard (César), cultivateur, à Saint-Martin-sur-Mont (Ain), décédé à l'hôpital civil de Bourg, le 16 avril 1940;

Petit (Claude), domicilié au Petit-Chailles, à Bourg, y décédé à l'hôpital le 16 avril 1940;

Gerbe (Marie-Célestine), veuve Journet, domiciliée à Bourg, rue du Stand, décédée à l'hôpital de Bourg, le 26 avril 1940;

Gatheron (François), domicilié à Grièges (Ain), y décédé le 1er février 1939;

Bolozon (Marius-Lucien), domicilié à Treffort (Ain), décédé à l'hôpital de Bourg, le 25 février 1942;

Lozier (Claude), domicilié à Thol, par Neuville-sur-Ain (Ain), décédé à Bourg (hôpital), le 29 septembre 1936;

Renaud (Pierre-Marie), domiciliée à Confrançon (Ain), décédé à Bourg (hôpital), le 1er février 1945;

Argot (Honoré-Félix), domicilié rue de l'Ecole, à Bourg, y décédé le 27 août 1941;

Peuch (Frédéric), domicilié rue du Stand, à Bourg, y décédé à l'hôpital, le 19 juin 1941;

Ancian (Honorine), veuve Marie-Auguste-Zéphirin Corretel, domiciliée à Bourg, 63, avenue Maginot, décédée à l'hôpital de Bourg, le 4 janvier 1941;

Bonneau (Jeanne-Marie), domiciliée à l'hospice de la Charité, à Bourg, décédée à l'asile Sainte-Madeleine, à Bourg, le 15 décembre 1940;

Gourlon (Jean-Maxime), domicilié 19, boulevard Victor-Hugo, à Bourg, y décédé le 9 janvier 1941;

Aubard (Mariette), domiciliée 6, rue Prévoté, à Bourg, y décédée à l'hôpital, le 30 décembre 1942;

Regnier (Louis), domicilié à Pont-de-Veyle (Ain), y décédé le 25 janvier 1941.

Par jugement en date du 6 septembre 1950 le tribunal de première instance d'Alençon a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Léon-Modeste-Anatole Ribot, né à Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne) le 23 février 1878, en son vivant, domicilié à Radon (Orne), décédé à Alençon, 3, rue de l'Asile, le 9 février 1938;

Eugénie-Ernestine Neveu, née à Condé-sur-Sarthe (Orne) le 3 janvier 1871, décédée en son domicile à Alençon, 23, rue de l'Asile, le 21 novembre 1939;

Louise-Marie Geslin, veuve d'Emile-Jules Guillochon, née à Marigny (Manche) le 1er juillet 1866, domiciliée à Alençon, 11, rue Bonette, décédée en cette ville, 16, rue de Sarthe, le 18 mars 1943;

Jean-Maurice Mordret, né le 12 mars 1918, sans domicile connu, décédé à Alençon, 3, rue de l'Asile, le 24 mars 1943;

Marie-Berthe Chatelin, divorcée en premières noces de François-Emile Brière, veuve en secondes noces d'Augustin Tourondel, née à Alençon le 16 mai 1868, domiciliée en cette ville, 122, Grande-Rue, et décédée au même lieu, 16, rue de Sarthe, le 15 décembre 1947.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du samedi 3 février 1951.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutin sur l'adoption du procès-verbal de la quatrième séance du 2 février 1951 (application du troisième alinéa de l'article 74 du règlement).

2. — Scrutin sur l'amendement n° 68 de M. Thuillier au projet de loi portant modification de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 (nos 10257-11505-11528-11695-11835-11979. — M. Desson, rapporteur) (application du troisième alinéa de l'article 74 du règlement).

3. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de commission.

4. — Suite de la discussion. I. du projet de loi instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer; II. des propositions de loi: 1° de M. Aubame et plusieurs de ses collègues instituant un code du travail pour les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer; 2° de M. Joseph Dumas et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un code spécial pour les territoires d'outre-mer et les territoires associés dépendant du ministère de la France d'outre-mer; 3° de MM. Castellani, René Malbrant et Bayrou portant organisation du régime du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer; 4° de M. Mamadou Konaté et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un code du travail dans les territoires d'outre-mer; 5° de M. Fodé Mamadou Touré, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à l'application du code du travail métropolitain et de la législation française sur la sécurité sociale aux populations de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française; 6° de M. Durand-Réville, sénateur, portant organisation du régime du travail dans les territoires de l'Union française. (Nos 7072-3501-4942-8281-9285-1434-3683-4544-6749-10913. — M. Joseph Dumas, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 3 février 1951.

N° 11960. — Proposition de loi de M. Marcellin tendant à interdire la vente dite « à la boule de neige » (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 11961. — Proposition de loi de M. Gaillard modifiant et complétant la loi n° 49-1652 du 31 décembre 1949, réglementant la profession de courtiers en vins, dits « courtiers de campagne » (renvoyée à la commission des boissons).

N° 11963. — Proposition de loi de M. Louis Rollin tendant à modifier le paragraphe 1er de l'article 10 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 11982 (1). — Proposition de résolution de M. Billat tendant à inviter le Gouvernement à créer le service de cars Grenoble-Bourg desservant les régions de Morestel, Montalieu (Isère), Lagnieu (Ain) et réclamé par les assemblées départementales et locales de l'Isère et de l'Ain (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 12001 (1). — Proposition de loi de M. Tourné tendant à mettre en valeur la ligne de chemin de fer de montagne de Perpignan-Villefranche-du-Conflent-Latour-de-Carol, menacée de suppression (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 12071. — Proposition de résolution de M. Theetten tendant à inviter le Gouvernement à proroger jusqu'au 1er mars 1951 le délai prévu pour le payement du premier tiers provisionnel pour l'année 1951 (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Commission des affaires étrangères.

Séance du vendredi 2 février 1951

Présents. — MM. Aragon (d'), Paul Bastid, Bétoland, Bidault (Georges), Biscarlet, Edouard Bonnefous, Boutc (Flornmond), Boubey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cachia (Marcel), Cayeux (Jean), Chambrun (de), Chastellain, Dhers, Giovoni, Jouve (Géraud), Kuehn (René), Mayer (Daniel) (Seine), Pourtalet, Rivet, Scherer (Marc), Schumann (Maurice) (Nord), Teitgen (Henri) (Gironde), Viard.

Excusés. — MM. de Chevigné, Gouin, Gay, Marie, Moustier (de).

Suppléants. — MM. Xavier Bouvier (de M. Aumeran), d'Astier de La Vigerie (de M. Pierre Cot), Muller (de M. Bardoux), Teethen (de M. Vendroux).

Commission des finances.

Séance du vendredi 2 février 1951.

Présents. — MM. Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Blocquaux, Courant, Dagain, Gabelle, Gresa (Jacques), Hugues (Emile), Jean-Moreau, Lamps, Lecourt, Meunier (Pierre), Perdon (Hilaire), Petit (Guy), Tinguy (de).

Excusé. — M. Dusseaulx.

Suppléants. — MM. Cristofol (de M. Tourtaud), Guitton (de M. Gilles Gozard), Poirot (de M. Marcel David), Florant (de M. Jean-Raymond Guyon).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du vendredi 2 février 1951.

Présents. — MM. Cance, Cayol, Cermolacce, Gaborit, Gouze, Gros, Guiguen, Guitton, Hamon (Marcel), Mazier, Ramarony, Rousseau.

Suppléants. — MM. Bartolini (de M. Fayet), Le Coutaller (de M. Bianchini), Masson (de M. Bissol), Cristofol (de M. Gosnat), Moraud (de M. de Lepervanche), Pierre Besset (de M. Bissol), Pirot (de M. Dassonville).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du vendredi 2 février 1951.

Présents. — MM. Coudray, Crouzier, Farinez, Fouyet, Gouge, Guiguen, Guitton, Henault, Le Coutaller, Lenormand, Nisse, Schmitt (René) (Manche), Thiriet.

Excusé. — M. Fauvel.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du vendredi 2 février 1951.

Présents. — MM. André (Pierre), Besset, Beugniez, Bouxom, Chassaing, Mmes Claeys, Darras, MM. Degoutte, Delachenal, Duprat (Gérard), Duquesne, Genest, Guérin (Maurice) (Rhône), Joubert, Mmes Lefebvre (Francine) (Seine), Lempereur, M. Mazier, Mme Nédelec, MM. Ninine, Paul (Gabriel) (Finistère), Mlle Prévert, MM. Sion, Viatte.

Excusé. — M. Deshors.

Suppléants. — M. Theetten (de M. Capilant), M. Damas (de M. Valentino), M. Thumier (de M. Croizat), M. Lamps (de M. Patinaud).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence des présidents, prévue par l'article 34 du règlement, se réunira le mardi 6 février 1951, à quatorze heures trente, dans le cabinet de M. le président.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 6 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Primet demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques quelles mesures il entend prendre pour empêcher le démantèlement et la fermeture de l'usine d'amiante de Rochefort (Mayenne). (N° 186.)

II. — M. Naveau expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'une circulaire du 26 août 1950, adressée aux services des contributions directes, précise que dans le cadre de l'article 30 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950, la surtaxe progressive de l'impôt sur le revenu calculée suivant les taux actuellement en vigueur serait supprimée pour les contribuables qui en sont passibles lorsque leur revenu imposable est égal ou inférieur à 150.000 francs; que cette règle, combinée avec l'abattement à la base de 120.000 francs, aboutit à laisser, après déduction de leur impôt, aux contribuables gagnant quelques milliers de francs de plus que 150.000 francs, un revenu net inférieur à celui des contribuables dont le revenu brut n'atteint pas 150.000 francs; que cette décision vise seulement les contribuables imposés individuellement et que, de ce fait, les assujettis entrant dans la même tranche de revenu, mais pour plusieurs parts, c'est-à-dire chargés de famille, sont exclus du bénéfice de cette mesure; et demande, pour remédier à cette situation, s'il ne serait pas possible d'envisager purement et simplement l'élévation du plafond de 120.000 à 150.000 francs. (N° 188.)

III. — M. Georges Lafargue expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que les dispositions fiscales contenues dans la loi sur le réarmement et portant à 3/4 p. 100 l'impôt sur les sociétés présentent des difficultés d'application, du fait de leur rétroactivité, et lui demande s'il ne serait pas possible de diviser les bénéfices des exercices clos en 1950 en deux tranches proportionnelles au nombre de mois écoulés en 1949 et en 1950 et d'imposer ces tranches respectivement au taux de 2/4 et 3/4 p. 100. (N° 191.)

IV. — M. Lamousse appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les dispositions de l'arrêté conjoint des ministres de l'éducation nationale, de l'intérieur et des finances du 12 juin 1947 relatif à l'indemnité départementale des inspecteurs primaires, aux termes duquel la majoration fixée ne pourra dépasser 140 p. 100 du montant de 1939; rappelle que cette majoration est dérisoire si on la compare à l'augmentation du coût de la vie et que les inspecteurs primaires ont décidé une grève de protestation qui menace d'avoir de graves répercussions dans tout l'enseignement primaire; et lui demande s'il pourrait, en accord avec les ministères de l'éducation nationale et des finances, reviser cet arrêté en vue: 1° d'uniformiser l'indemnité sur le plan national; 2° de la porter à un niveau décent, ce qui permettrait aux inspecteurs primaires de faire face aux charges de leur fonction. (N° 187.)

V — M. Dronne demande à M. le président du conseil quelles mesures ont été prises à l'égard des responsables de la lâche agression commise en gare d'Avignon contre un train de blessés d'Indochine, et quelles dispositions il envisage afin d'éviter le retour d'incidents de cette nature. (N° 189.)

2 — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier les quatre conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre. (N°s 814, année 1950, et 53, année 1951. — M. Henri Barré, rapporteur; et n° 77, année 1951. — Avis de la commission des pensions [pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression]. — M. Ternynck, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, réglant la situation des militaires ayant appartenu aux forces supplétives d'Afrique du Nord et aux troupes spéciales du Levant et servant dans l'armée française. (N°s 819, année 1950, et 74 année 1951. — M. Henri Barré, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'article 3 de l'ordonnance n° 45-2609 du 2 novembre 1945 portant dérogation temporaire aux dispositions de l'article 15 de la loi du 9 mars 1928 concernant le recrutement des officiers de justice militaire. (N°s 820, année 1950 et 75, année 1951. — M. Henri Barré, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme. — I. Travaux publics, transports et tourisme). (N°s 883, 907, année 1950, et 49, année 1951. — M. Albert Lamarque, rapporteur; et n° 55, année 1951. — Avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. Bertaud, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Chapalain, Dronne, Robert Chevalier et Beauvais tendant à inviter le Gouvernement à mettre en vente, par décret, un carburant agricole à prix réduit. (N°s 827, année 1950, et 72, année 1951. — M. Bénigne Fournier, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Nouhoum Sigué, jusques et y compris M. Verdeille.

Tribunes. — Depuis Mme Jane Vialle, jusques et y compris M. Raymond Bonnefous.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 8 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Benchenhouf, député, tendant à modifier, pour les départements algériens, la législation des élections. (Nos 255, année 1950, et 17, année 1951. — M. Coquart, rapporteur.)

Commission de législation, justice, fonction publique, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 31 janvier 1951.

Présents. — MM. Antonini, Barbé, Boisdon, Bolnix-Basset, Bour (Alfred), Boysson (Guy de), Jousselin, Junillon, Lombardo, Michard-Pellissier, Motais de Narbonne, Randrianja, Touré.

Excusés. — MM. Abdesselam, Chekkal Dahlo, Ebodé, Ibrahim, Pialoux, Nignan, Belabed, Polycarpe, Sousalle, Thonn Ouk.

Suppléants — MM. Junillon (de M. Bourgarel), Lombardo (de M. Chassiot), Antonini (de M. Giardi), Barbé (de Mlle Lafont), Bolnix-Basset (de M. Morel), Michard-Pellissier (de M. Sarraut [Omer]), Boisdon (de M. Simon).

Convocation de commission.

Rectificatif.

La commission des affaires culturelles se réunira le jeudi 8 février 1951 (au lieu du mardi 6 février 1951), à dix heures (local n° 217).

Même ordre du jour que celui prévu pour le 6 février 1951.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

PREMIÈRE SESSION DU MOIS DE FÉVRIER 1951

Séances des mardi 6 février et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1° Projet de loi n° 11958 tendant à relever le salaire servant de base au calcul des prestations familiales des salariés et assimilés.

2° Proposition de loi n° 10156 tendant à l'assainissement des professions commerciales par la création d'un statut du commerce.

3° Questions diverses.

Durée probable de la session: deux jours.

L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à l'ordre du jour ne préjuge pas l'ordre de la discussion en séance.

Convocations de commissions.

Mardi 6 février 1951.

Dix heures et quatorze heures trente.

COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Ordre du jour.

Projet de rapport et d'avis présenté par M. Monnin sur le projet de loi n° 11958, tendant à relever le salaire servant de base au calcul des prestations familiales des salariés et assimilés.

Quatorze heures trente.

COMMISSIONS RÉUNIES DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Ordre du jour.

Désignation des membres d'une sous-commission chargée d'étudier une proposition de résolution déposée par le groupe des travailleurs C. G. T.-F. O. concernant l'application des conventions collectives dans les départements d'outre-mer.

Quatorze heures trente.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Election du bureau de la commission.

Examen du programme de travail.

Mercredi 7 février 1951.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Election du bureau de la commission.

Projet de loi n° 11117, tendant à faciliter l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de logements et à l'équipement industriel: étude du projet de rapport de M. Jesel.

Approbation des procès-verbaux des dernières séances.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Election du bureau.

Neuf heures trente.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Election du bureau.

Dix heures.

COMMISSIONS RÉUNIES DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Le problème de la construction navale.

Ouverture de la discussion générale.

Désignation d'un rapporteur.

Dix heures.

SOUS-COMMISSION DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Examen du rapport sur les comptes économiques de la nation et divers.

Quatorze heures quinze.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Election du président et du vice-président.

Jeudi 8 février 1951.

Dix heures.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Ordre du jour.

Relations économiques franco-allemandes.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

1° Suite de l'étude sur les productions agricoles dans les territoires d'outre-mer;

2° Désignation de membres de la commission destinée à faire partie de la sous-commission chargée du calcul du coût de la vie et de son évolution dans les départements d'outre-mer.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Etude de l'ampleur et des causes de la disparité entre les prix agricoles et les produits industriels.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis n° 488 de l'office des changes relatif à la revision de la liste des intermédiaires agréés.

Le présent avis a pour objet de faire connaître la composition de la liste des intermédiaires agréés telle qu'elle a été arrêtée par décision du ministre des finances et des affaires économiques. Sont ou demeurent abrogés, les avis nos 321, 383, 449 et 470.

Liste des intermédiaires agréés.

American Express company, 11, rue Scribe, Paris.
De Baecque, Beau, Lantin et Ce, 9, rue Rougemont, Paris.
Banca commerciale italiana (France), 9, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
Banco de Bilbao, 29, avenue de l'Opéra, Paris.
Banco español en Paris, 16, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
Banco di Roma (France), 15, rue de Choiseul, Paris.
Bank of London and south America, 9, rue du Helder, Paris.
Bank Polska Opieky, 23, rue Taitbout, Paris.
Banque de l'Afrique occidentale, 9, avenue de Messine, Paris.
Banque de l'Algérie et de la Tunisie, 217, boulevard Saint-Germain, Paris.
Banque L.-G. Beaubien, 5, rue Daunou, Paris.
Banque de Bretagne, 3, quai Lamartine, Rennes.
Banque canadienne nationale, 37, rue Caumartin, Paris.
Banque Chaix, place Bir-Akeim, Avignon.
Banque Chalus, 5, place de Jaude, Clermont-Ferrand.
Banque commerciale africaine, 53, rue Laffitte, Paris
Banque commerciale d'Annecy, Laydernier et Ce, 9 *ter*, rue Royale, Annecy.
Banque commerciale pour l'Europe du Nord, 21, rue de l'Arcade, Paris.
Banque de la Corse, F.-M. et P.-P. Luigi frères, 15, boulevard Général-de-Gaulle, Bastia.
Banque cotonnière, 5, rue Scribe, Paris.
Banque Courtois, 33, rue de Rémusat, Toulouse.
Banque L. Dupont et Ce, 26 avenue du Président-Roosevelt, Paris.
Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, 12, rue Halévy, Paris.
Banque française pour le commerce extérieur, 21, boulevard Haussmann, Paris.
Banque française de la Méditerranée, 31, Canebière, Marseille.
Banque de France, 39, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris.
Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie, 74, rue Saint-Lazare, Paris.
Banque franco-japonaise, 33, rue Cambon, Paris.
Banque franco-polonaise, 15, rue des Pyramides, Paris.
Banque franco-portugaise d'outre-mer, 8, rue du Helder, Paris.
Banque centrale industrielle, 21, rue de la Ville-l'Evêque, Paris
Banque Guilhot, rue de Cessac, Agen.
Banque Hervet, 1, place de la Préfecture, Bourges.
Banque Hoskier E. et Ce, 45, rue des Mathurins, Paris.
Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, Paris.
Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 26, avenue de l'Opéra, Paris
Banque des intérêts français, 23, rue Louis-le-Grand, Paris.
Banque internationale de commerce, 26, rue Laffitte, Paris.
Banque de l'Isère, Ferradoux, David et Ce, 1 *bis*, place Vaucanson, Grenoble.
Banque Italo-belge, 12, rue Volney, Paris.
Banque Jordaan, 3 à 5, place Saint-Georges, Paris.
Banque Josse, Lippens et Ce, 37, boulevard Haussmann, Paris.
Banque Kanapa et Jourda, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris
Banque Lambert Blitz, 119, boulevard Haussmann, Paris.
Banque de Madagascar, 88, rue de Courcelles, Paris.
Banque mobilière privée, 22, rue Pasquier, Paris.
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris.
Banque Nicolet et Lafanechere, 20, boulevard Edouard-Rey, Grenoble
Banque Normandin, 5, rue de Condé, Bordeaux.
Banque ottomane, 7, rue Meyerbeer, Paris.
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.
Banque parisienne pour l'industrie, 50 *bis*, rue de Lisbonne, Paris
Banque des pays de l'Europe centrale, 12, rue de Castiglione, Paris.
Banque des produits alimentaires et coloniaux, 5, rue Scribe, Paris.
Banque régionale du Centre, 61, rue Jean-Jaurès, Roanne.
Banque régionale du Nord, 16, rue du Pays, Roubaix.
Banque régionale de l'Ouest, 13, rue Gallois, Blois.
Banque de Saint-Phalle, 9, rue Boissy-d'Anglas, Paris.
Banque de Savoie, 5, rue Favre, Chambéry.
Banque Scalbert, 37, rue Molinel, Lille.
Banque Surchamp et Ce, 10, rue Lord-Kitchener, le Havre.
Banque de Syrie et du Liban, 12, rue Roquépine, Paris.
Banque transatlantique, 17, boulevard Haussmann, Paris.
Banque de l'Union parisienne, 6-8, boulevard Haussmann, Paris.
Barclays Bank (France) Ltd, 33, rue du 4-Septembre, Paris.
MM. Bonnasse, 8, allée Léon-Gambetta, Marseille.
Caisse centrale des banques populaires, 1, rue Léon-Cladel, Paris.
Caisse nationale de crédit agricole, 30, rue Las-Cases, Paris.
Chambre des courtiers en valeurs mobilières, 5, rue du Helder, Paris.
Chambre syndicale des agents de change de Bordeaux, palais de la Bourse, Bordeaux.
Chambre syndicale des agents de change de Lille, palais de la Bourse, Lille.
Chambre syndicale des agents de change de Lyon, palais du commerce, Lyon.
Chambre syndicale des agents de change de Marseille, palais de la Bourse, Marseille.
Chambre syndicale des agents de change de Nancy, palais de la Bourse, Nancy.
Chambre syndicale des agents de change de Nantes, palais de la Bourse, Nantes.
Chambre syndicale des agents de change de Paris, 4, place de la Bourse, Paris.
Chambre syndicale des agents de change de Toulouse, palais de la Bourse, Toulouse.
Chase Bank, 41, rue Cambon, Paris.
Compagnie générale française de crédit, 90, rue de Courcelles, Paris.
Compagnie parisienne de réescompte, 26, rue Saint-Georges, Paris.
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris.
Courvoisier et Ce, 53, rue La Boétie, Paris.
Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, Paris.
Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, Paris.
Crédit foncier d'Algérie et de la Tunisie, 43, rue Cambon, Paris.
Crédit foncier de France, 5, rue des Capucines, Paris.
Crédit foncier de Monaco, 11, boulevard Albert-Ier, Principauté de Monaco.
Crédit français, 37, rue des Mathurins, Paris.
Crédit général d'escompte et de dépôts, 9, Grande-Rue, Roubaix.
Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, 11, rue de la Nuée-Bleue, Strasbourg.
Crédit industriel de Normandie, 3, rue d'Herbouville, Rouen.
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris.
Crédit marseillais, 24, rue de la Darse, Marseille.
Crédit mobilier industriel, 18, avenue Matignon, Paris.
Crédit nantais, 4, rue Voltaire, Nantes.
Crédit du Nord, 8, rue Jean-Roisin, Lille.
Crédit de l'Ouest, 17, rue Voltaire, Angers.
Crédit sucrier et commercial, 15, rue du Louvre, Paris.
Joseph Danon et Ce, 20, rue de La Baume, Paris.
Veuve Demachy et Ce, 27, rue de Londres, Paris.
Dupuy, de Parseval et Ce, 10, rue de l'Esplanade, Sète.
Electro-Crédit, 12, rue de la Baume, Paris.
Guaranty Trust Co of New-York, 1, place de la Concorde, Paris.
Guiard, Reber et Ce, 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.
Heine et Ce, 63, rue de la Victoire, Paris.
Louis Hirsch et Ce, 20, rue de la Paix, Paris.
Hongkong and Shangai Banking Corporation, 19, place Tolozan, Lyon
Hottinguer et Ce, 38, rue de Provence, Paris.
International Banking Corporation, 52, avenue des Champs-Elysées, Paris.
Jacquier et Ce, 1, rue de la Bourse, Lyon
Joire et Ce, 19, rue de Lille, Tourcoing.
Journel et Ce, 27, rue de L'Isle, Saint-Quentin.
Lazard Frères et Ce, 5, rue Pillet-Will, Paris.
Lehideux et Ce, 3, rue Drouot, Paris
Lloyds and National Provincial Foreign Bank Ltd, 13, boulevard des Capucines, Paris.
Mallet frères et Ce, 37, rue d'Anjou, Paris.
Martin frères, 37, rue Paradis, Marseille.
Maurel frères et Ce, 55, rue de Grignan, Marseille.
R. Meyer et Ce, 20, rue de la Baume, Paris.
Mirabaud et Ce, 76, rue de Provence, Paris.
Morgan et Ce inc., 14, place Vendôme, Paris.

Veuve Morin Pons et C., 12, rue de la République, Lyon.
La Mutuelle industrielle, 55, rue de la Boétie, Paris.
De Neuflize, Schlumberger et Cie, 12, place de la Bourse, Paris.
Odier, Bungener et Cie, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
Pommier, Pavie et Cie, 57, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.
Raphaël et Cie, 35, rue de Châteaudun, Paris.
Rivaud et Cie, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.
De Rothschild frères, 21, rue Laffitte, Paris.
Royal Bank of Canada, 3, rue Scribe, Paris.
MM. Rueff et Cie, 11 *bis*, boulevard Haussmann, Paris.
Saint-Olive, Cambefort et Cie, 13, rue de la République, Lyon.
Scialom frères, Chevallier et Cie, 42, rue Paradis, Marseille.
Seligman et Cie, 45, boulevard Haussmann, Paris.
S. A. de participation, d'études et de banque, 43, rue de Clichy, Paris.
Société bordelaise de crédit industriel et commercial, 42, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux.
Société de crédit foncier colonial et de banque, 10, rue Volney, Paris.
Société française de reports et de dépôts, 58, rue de Provence, Paris.
Société franco-américaine de banque, 23, boulevard Haussmann, Paris.
Société générale alsacienne de banque, 4, rue Joseph-Massol, Strasbourg.
Société générale de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris.
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.
Société générale foncière, 4, rue de Penthièvre, Paris.
Société de gestion financière, 31, rue Puits-Gaillot, Lyon.
Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, 8, rue de la République, Lyon.
Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôt, 75, rue Paradis, Marseille.
Société nancéienne de crédit industriel et de dépôt, 4, place André-Maginot, Nancy.
Société nouvelle de la compagnie algérienne de crédit et de banque, 50, rue d'Anjou, Paris.
Société parisienne de banque, 48, rue des Petits-Champs, Paris.
Steen Jenny et Cie, 29, rue Taitbout, Paris.
A. Tarneaud et fils, 15, rue du Blanc-Léger, Limoges.
Thos Cook and Son, Bankers (France) Ldt, 2, place de la Madeleine, Paris.
Union de banques à Paris, 22, place de la Madeleine, Paris.
Union d'escompte, 30, boulevard Haussmann, Paris.
Union européenne industrielle et financière, 6, rue Gaillon, Paris.
Union française de banque pour l'acceptation et les financements extérieurs, 35, rue Tronchet, Paris.
Union française de crédit pour le commerce et l'industrie, 56, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.
Union française d'outre-mer, 16, rue Halévy, Paris.
Union des mines, 9, rue Louis-Murat, Paris.
Varin, Bernier et Cie, 102, boulevard Haussmann, Paris.
Vernes et Cie, 29, rue Taitbout, Paris.
Westminster Foreign Bank Ldt, 18, place Vendôme, Paris.
Worms et Cie, 45, boulevard Haussmann, Paris.

Etablissements agréés en Sarre (1).

Banque de réescompte de la Sarre, Sarrebrück, 26 Neumarkt.
Crédit sarrois, 29, Rathausstrasse, Sarrebrück.
Landesbank und Girozentrale Saar, Gerishstrasse 3, Sarrebrück.
Zentralkasse Saarlandischer Genossenshaften, Beethovenstrasse 33, Sarrebrück.

(1) L'agrément accordé aux établissements ci-dessus ne vise que les relations de la Sarre avec les pays étrangers.

Avis n° 489 de l'office des changes relatif aux relations financières avec la zone monétaire espagnole.

Les autorités espagnoles ont institué un marché libre pour certaines devises, parmi lesquelles figure la franc, et ont prescrit que les opérations de change avec la France s'effectueraient:

Pour les opérations commerciales, par négociation de francs, pour partie sur le marché libre de Madrid, et pour partie auprès de l'Institut espagnol de la monnaie étrangère;

Pour les opérations non commerciales (y compris les frais accessoires afférents aux opérations commerciales), par négociation de francs en totalité sur le marché libre de Madrid.

La peseta n'étant pas traitée en France, la parité entre le franc et cette monnaie résulte donc des cotisations pratiquées en Espagne.

Sont devenus caducs et par conséquent sont abrogés le paragraphe 2 du titre Ier de l'avis n° 407, publié au *Journal officiel* du 1er juillet 1949, ainsi que l'avis n° 425, publié au *Journal officiel* du 18 octobre 1949.

Ministère de l'éducation nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes gens.

Additif au *Journal officiel* du 14 janvier 1951: page 588, 2e paragraphe, 3e ligne, après la spécialité: « Radioélectricité », ajouter: « Couverture plomberie ».

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis relatif au concours de 1951 pour l'admission d'élèves titulaires à l'école nationale des ponts et chaussées et à l'école nationale supérieure des télécommunications.

Un concours s'ouvrira le 4 juin 1951 pour l'admission d'élèves titulaires français et étrangers aux cours de première année de l'école nationale des ponts et chaussées et d'élèves titulaires français et étrangers aux cours de l'année préparatoire de l'école nationale supérieure des télécommunications.

Le nombre maximum d'élèves à recevoir est fixé à vingt-cinq élèves français et dix élèves étrangers pour l'école nationale des ponts et chaussées, et à dix élèves français et deux élèves étrangers pour l'école nationale supérieure des télécommunications.

Le programme des connaissances scientifiques exigées est le même que celui du concours d'admission à l'école polytechnique en 1951.

Les épreuves écrites seront faites à Paris et, éventuellement dans quelques centres de province; les candidats indiqueront eux-mêmes les centres choisis d'après une liste qui leur sera communiquée ultérieurement.

Les épreuves écrites seront faites sur les mêmes sujets simultanément dans tous les centres les 4, 5 et 6 juin 1951.

Les demandes des candidats devront parvenir au directeur de l'école nationale des ponts et chaussées avant le 20 mars 1951.

Une instruction détaillée relative notamment aux pièces à joindre à la demande d'admission, aux modalités du concours et à la nature des épreuves devra être demandée au secrétariat de l'école nationale des ponts et chaussées, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	1er février — Cours relevés après Bourse	DEVISES	2 février 1951 — Cours relevés avant Bourse	2 février 1951 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
699 625	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 875 .....
1224 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1224 25 .....
8137 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8140 .. ..
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
332 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	332 40 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

S. A. N. A. L.

Société anonyme nancéienne d'alimentation.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.825.000 F
SIÈGE SOCIAL: 15, RUE DE LA MOTHE, NANCY
Registre du commerce: Nancy n° 1332.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 *de* 5.000 *F.*

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er mars 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis au tirage de 1950 ont été présentés au remboursement.

L'amortissement des années 1948 et 1949 a été couvert par rachats en Bourse.

ETABLISSEMENTS E. BONMARTIN & Cie

(Laminoirs du Dauphiné).

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 40 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: DOMENE (ISÈRE)
R. C.: Grenoble 13999.

Obligations 4 1/4 0/0 1945 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'ils se sont réservée au moment de l'émission, les Etablissements Bonmartin et Cie ont procédé au rachat en Bourse des 22 obligations 4 1/4 0/0 1945 dont l'amortissement était prévu au 1er mars 1951.

Les amortissements précédents ont été effectués par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 28 avril* 1945.)

Compagnie pour la Fabrication des Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.724.190.000 F
SIÈGE SOCIAL: 12, PLACE DES ETATS-UNIS, MONTROUGE (SEINE)
Registre du commerce: Seine n° 39827.

Obligations 3 3/4 0/0 1945 *de* 5.000 *F.*

Sixième amortissement du 1er mars 1951.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F, émission 1945, sont informés que, suivant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, la Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz a racheté en Bourse la quantité d'obligations à amortir le 1er mars 1951.

En conséquence, le tirage au sort prévu pour le 20 janvier 1951 n'aura pas lieu.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

INDOCHINE 3 1/2 0/0 1913

Liste des 560 numéros d'obligations sorties au tirage du 17 janvier 1951 et remboursables à partir du 15 mars 1951.

2.061 à 2.070 — 3.681 à 3.690 — 7.851 à 7.860 — 9.141 à 9.150 — 10.661 à 10.670 — 20.801 à 20.810 — 21.421 à 21.430 — 21.571 à 21.580 — 25.111 à 25.120 — 27.781 à 27.790 — 27.831 à 27.840 — 28.361 à 28.370 — 28.811 à 28.820 — 29.261 à 29.270 — 30.701 à 30.710 — 32.991 à 33.000 — 35.141 à 35.150 — 35.781 à 35.790 — 36.081 à 36.090 — 38.001 à 38.010 — 39.321 à 39.330 — 40.131 à 40.140 — 40.571 à 40.580 — 42.201 à 42.210 — 43.271 à 43.280 — 43.741 à 43.750 — 49.871 à 49.880 — 50.911 à 50.920 — 52.161 à 52.170 — 53.141 à 53.150 — 57.941 à 57.950 — 58.491 à 58.500 — 59.711 à 59.720 — 60.331 à 60.340 — 60.781 à 60.790 — 60.851 à 60.860 — 61.431 à 61.440 — 66.941 à 66.950 — 67.311 à 67.320 — 69.071 à 69.080 — 71.611 à 71.620 — 74.811 à 74.820 — 79.511 à 79.520 — 80.311 à 80.350 — 82.321 à 82.370 — 82.851 à 82.860 — 83.791 à 83.800 — 86.601 à 86.610 — 86.841 à 86.850 — 86.911 à 86.920 — 88.401 à 88.440 — 88.521 à 88.530 — 92.771 à 92.780 — 93.021 à 93.030 — 95.961 à 95.970 — 102.181 à 102.190

La liste des numéros d'obligations sorties à des précédents tirages, et restant à rembourser, a été insérée au *Journal officiel* de la République française du 6 septembre 1950, page 9625.

LA SOIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 244.987.500 F
SIÈGE SOCIAL: 155 ET 157, RUE SAINT-DENIS, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 52827.

Obligations de 5.000 *F* 4 3/4 0/0 1947.

Quatrième amortissement du 20 février 1951.

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 3/4 0/0 1947 de la société La Soie sont informés que la société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, a racheté sur le marché le nombre de titres nécessaire à son amortissement.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été assurés par rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1913
DE LA
société Union pyrénéenne électrique.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1913) de la société Union pyrénéenne électrique, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 avril 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

178 (année de remboursement: 1917).
4.125 (année de remboursement: 1945).
4.791 à 4.795 (année de remboursement: 1917).

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 1/2 0/0 1932

DE LA

Compagnie des mines de Bruay.

Les porteurs d'obligations 5 1/2 0/0 de 1.000 F (émission 1932) de la Compagnie des mines de Bruay, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 17 mai 1946 et décret du 28 juin 1946) sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er février 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
151 à 160	48	6.202 à 6.204	48	11.661 à 11.667	50	17.514 à 17.520	48	21.850	47
221 à 223	50	6.231 à 6.240	50	11.671	49	17.531	50	21.863 à 21.870	48
411 et 412	48	6.291 et 6.292	47	11.676 à 11.678	49	17.538 à 17.540	50	21.961 à 21.963	48
551 à 560	48	6.294	47	11.713 à 11.717	48	17.571 à 17.577	48	22.093 à 22.100	50
623 à 628	48	6.333 à 6.338	47	11.751	48	17.644	44	22.141 et 22.142	49
701	47	6.341 à 6.343	49	11.754 à 11.758	48	17.648	44	22.147 à 22.150	49
709 et 710	47	6.387 à 6.390	46	11.890	49	17.698 à 17.700	48	22.158	47
721 à 730	50	6.393 à 6.395	48	12.081	45	17.711 à 17.719	46	22.171 à 22.175	49
801 et 802	48	6.397 et 6.398	48	12.108 à 12.110	49	17.722 et 17.723	48	22.180	49
806 à 810	48	6.451	47	12.268	46	17.727 à 17.729	48	22.193 à 22.195	49
831 à 840	47	6.591 à 6.600	50	12.321 et 12.322	50	17.778 à 17.780	46	22.221 à 22.225	47
861 à 870	50	6.651	49	12.328 à 12.330	50	17.787 à 17.790	50	22.353 à 22.357	48
993 à 997	49	6.653 et 6.654	49	12.471 et 12.472	50	17.891 à 17.900	48	22.401 et 22.402	50
1.046 à 1.050	48	6.673 et 6.674	47	12.601 à 12.610	47	17.911	50	22.404	50
1.151 à 1.155	45	6.890	50	12.641 à 12.650	44	17.931	43	22.407 à 22.410	50
1.191 à 1.193	48	7.083 à 7.088	47	12.735	45	18.097 à 18.010	48	22.591 à 22.595	50
1.322 à 1.330	50	7.191 à 7.200	50	13.051 à 13.054	49	18.097	45	22.601 à 22.610	50
1.171 à 1.177	50	7.255 et 7.256	49	13.058 à 13.060	49	18.182	49	22.671 à 22.675	49
1.521	46	7.523 à 7.530	48	13.641 à 13.650	49	18.223 à 18.225	47	22.729	49
1.639 et 1.640	46	7.551 et 7.552	50	13.661 à 13.670	46	18.230	47	22.831	50
1.721	44	7.711 à 7.720	49	13.739 et 13.740	48	18.231 à 18.233	48	22.884 et 22.885	46
1.749	47	7.891 et 7.895	49	13.754	47	18.237 et 18.238	48	23.046 à 23.050	48
1.831 à 1.840	50	7.897 à 7.900	49	13.757 à 13.760	47	18.240	48	23.081 à 23.089	47
1.921 à 1.928	47	8.047 à 8.050	49	13.851 à 13.853	47	18.285	49	23.251 à 23.260	50
2.807 à 2.809	48	8.201	48	13.959 et 13.960	49	18.351 à 18.354	50	23.302 à 23.310	48
2.815	48	8.207 à 8.210	48	14.102 à 14.110	48	18.401 à 18.406	49	23.327 à 23.330	48
2.819 et 2.820	48	8.241	46	14.121	47	18.491 à 18.499	48	23.371 à 23.373	50
2.831 et 2.842	46	8.291 et 8.292	48	14.207	47	18.578 à 18.580	50	23.378 à 23.380	50
2.924 à 2.927	49	8.393	47	14.372 à 14.380	48	18.581	49	23.387 à 23.390	47
3.152 à 3.155	48	8.445 et 8.446	48	14.401 à 14.410	48	18.860	48	23.395	49
3.158 à 3.160	48	8.561 à 8.566	48	14.426 et 14.427	49	18.879 et 18.880	47	23.401 à 23.407	50
3.217	47	8.581 à 8.586	48	14.561 à 14.563	50	18.891 à 18.900	50	23.434 à 23.438	45
3.219 et 3.220	47	8.631 à 8.640	47	14.565 à 14.570	50	19.041 à 19.049	50	23.481 à 23.483	50
3.458	48	8.801 à 8.805	43	14.786 à 14.790	46	19.061	48	23.551 à 23.559	50
3.491 et 3.492	40	8.871 et 8.872	45	14.843	49	19.212 à 19.220	47	23.562 à 23.568	50
3.532 et 3.533	44	8.916 à 8.920	48	14.865	40	19.251 à 19.258	48	23.781 à 23.790	50
3.540	44	9.033 à 9.038	47	14.896 et 14.897	48	19.358 à 19.360	48	24.017	47
3.604 à 3.608	44	9.115 à 9.118	45	15.051 à 15.055	49	19.422	43	24.019	47
3.671 et 3.672	49	9.121	50	15.191 à 15.200	48	19.561 à 19.470	48	24.021 à 24.024	50
3.764 à 3.766	40	9.123 et 9.124	50	15.289 et 15.290	46	19.513 et 19.514	46	24.030	50
3.822 et 3.823	45	9.128 à 9.130	50	15.308 à 15.310	47	19.520 à 19.525	46	24.051 à 24.056	50
3.911 et 3.912	47	9.351 à 9.360	48	15.344	48	19.717 à 19.719	50	24.232 à 24.234	48
3.916	47	9.391 et 9.392	48	15.368 et 15.369	49	19.803 à 19.809	42	24.252 à 24.260	49
3.991 à 3.995	49	9.394 à 9.398	48	15.375 à 15.380	47	19.920	48	24.312 à 24.314	47
4.011 et 4.012	50	9.521 et 9.522	48	15.470	48	20.112 à 20.118	48	24.317 à 24.319	47
4.241 à 4.243	49	9.697	47	15.501	50	20.122 et 20.123	47	24.373	44
4.381 à 4.387	40	9.794 à 9.799	48	15.509	50	20.211 à 20.220	50	24.401 et 24.402	50
4.391 à 4.400	50	9.802 à 9.805	44	16.052	49	20.311 à 20.314	46	24.405 et 24.406	50
4.401 à 4.405	50	9.815 à 9.820	47	16.054 à 16.059	49	20.431	48	24.409 et 24.410	50
4.581 à 4.587	49	9.821 à 9.825	45	16.129 et 16.130	49	20.435	48	24.501 à 24.502	45
4.589 et 4.590	49	9.881 à 9.890	50	16.151 à 16.160	48	20.462	49	24.521 à 24.530	48
4.691	48	10.011 à 10.015	49	16.221 à 16.230	50	20.493 à 20.495	50	24.578 à 24.580	45
4.697	48	10.063 et 10.065	48	16.302 et 16.303	50	20.511 à 20.516	50	24.611 à 24.620	50
5.041 à 5.047	48	10.068 à 10.070	48	16.309	50	20.531	47	24.661	48
5.175 à 5.180	48	10.161 à 10.164	50	16.357 et 16.358	48	20.616	47	24.667 à 24.670	48
5.192	48	10.167 à 10.170	50	16.361	46	20.646 et 20.647	48	24.723	49
5.195 à 5.199	48	10.182 à 10.190	50	16.409	50	20.650	48	24.727	49
5.204	48	10.331 à 10.337	47	16.453	45	20.765 à 20.770	46	24.787	50
5.227 et 5.228	47	10.361 à 10.370	50	16.671 à 16.678	47	20.774	48	24.790	50
5.301 et 5.302	47	10.582	48	16.830	47	20.891 à 20.897	50	24.851	47
5.621	47	10.587 à 10.590	48	16.837 à 16.840	48	20.899 et 20.900	50	25.157 à 25.160	43
5.660	48	10.882 à 10.884	47	17.030	49	21.032 et 21.033	47	25.261 et 25.262	46
5.681	50	10.890	47	17.070	47	21.035 à 21.037	47	25.351 à 25.353	50
5.687 à 5.690	50	11.041 à 11.043	47	17.160	49	21.051	49	25.358 à 25.360	50
5.691 à 5.696	49	11.047	47	17.161 à 17.166	50	21.059 et 21.060	49	25.530	49
5.721 et 5.722	-	11.060	49	17.294	50	21.201 à 21.202	50	25.607 et 25.608	46
5.726 à 5.729	47	11.106 et 11.107	49	17.299	50	21.434 à 21.438	50	25.741 à 25.743	45
5.807 à 5.810	48	11.231 à 11.240	45	17.341 à 17.346	42	21.452 à 21.456	48	25.781 à 25.784	49
5.916 à 5.918	48	11.264 à 11.270	49	17.411 à 17.420	48	21.570	50	25.786 à 25.790	49
5.951 et 5.952	48	11.402 et 11.404	47	17.504	46	21.595 à 21.598	47	26.177 à 26.180	48
6.181 à 6.183	49	11.634 à 11.640	47	17.508	46	21.611 à 21.620	50	26.231 à 26.240	47
6.199	49	11.641 à 11.650	50	17.511	48	21.793 à 21.800	47	26.376 et 26.377	43

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
26.421 à 26.430	50
26.455 à 26.460	48
26.514	49
26.595 à 26.600	47
26.797 à 26.800	47
26.811 à 26.820	50
26.852 à 26.860	44
26.871 et 26.872	48
26.891 à 26.900	50
26.913 à 26.920	47
26.961 et 26.962	49
26.983 et 26.984	44
27.236 à 27.240	47
27.247 à 27.250	44
27.327 à 27.330	47
27.421 à 27.425	48
27.571 et 27.572	46
27.636 à 27.640	43
27.649 et 27.650	49
27.696	46
27.712	49
27.831 à 27.835	47
27.841 à 27.846	45
28.051 à 28.059	44
28.271 à 28.280	49
28.411 à 28.417	49
28.471 à 28.475	48
28.811 à 28.816	44
28.861	49
28.960	47
28.995 et 28.996	44
29.000	44
29.041 et 29.042	49
29.048	49
29.141	50
29.147 à 29.150	50
29.171	44
29.186 et 29.187	47
29.402 à 29.404	48
29.406 à 29.410	48
29.459	44
29.664 à 29.666	44
29.685 et 29.686	45
29.712 à 29.720	50
29.721 à 29.723	49
29.802 à 29.807	49
29.842	43
29.879 et 29.880	50
29.981 à 29.988	50
30.031 à 30.039	48
30.051 à 30.053	48
30.059 et 30.060	48
30.065 et 30.066	48
30.121	47
30.263	43
30.277	50
30.280	50
30.294 à 30.299	47
30.572 et 30.573	45
30.771 à 30.780	50
30.880	47
30.887	48
30.943	46
30.948 à 30.950	46
30.951 et 30.952	46
30.957 à 30.960	46
31.031	49
31.033 et 31.034	49
31.091 à 31.100	49
31.106 à 31.109	49
31.167 à 31.170	45
31.189 et 31.190	48
31.201 à 31.210	50
31.211 à 31.218	46
31.325 à 31.329	49
31.447 à 31.449	50
31.511 à 31.520	50
31.741 à 31.750	45
31.841 et 31.842	49
31.850	49
31.858 à 31.860	47
32.003 à 32.005	50
32.021 à 32.023	47
32.027 et 32.028	47
32.090	46
32.094 à 32.100	44
32.121 et 32.122	50
32.151 à 32.157	48
32.240	48
32.241 à 32.250	47
32.271 à 32.280	50
32.361 à 32.366	48
32.381 et 32.382	50
32.411 et 32.412	44
32.451 et 32.452	50
32.611	46
32.651 à 32.655	43
32.737 à 32.740	44
32.741	46
32.892 à 32.896	47
32.973 à 32.980	48
33.051 à 33.055	47
33.103	48
33.110	48
33.179 et 33.180	47
33.201 à 33.208	40
33.211 à 33.220	50
33.231 à 33.233	46
33.235	46
33.237 à 33.239	46
33.336 à 33.340	50
33.541 à 33.545	49
33.561 à 33.567	49
33.585 et 33.586	48
33.588 à 33.590	48
33.728	47
33.732 à 33.734	47
33.736 et 33.737	47
33.772 à 33.776	46
33.966	50
33.991 à 33.995	49
34.141 à 34.145	49
34.161 à 34.170	50
34.171 à 34.180	50
34.185	42
34.271 à 34.280	46
34.546	45
34.573	47
34.621 à 34.628	46
34.651 à 34.653	48
34.724 et 34.725	47
34.734	48
34.776 à 34.780	49
35.081 à 35.090	50
35.108	48
35.141 et 35.142	49
35.153 et 35.154	49
35.159 et 35.160	49
35.274 et 35.275	50
35.279 et 35.280	50
35.333 à 35.340	49
35.341 à 35.347	48
35.353 à 35.357	50
35.471 à 35.480	50
35.581 à 35.590	48
35.653 à 35.660	50
35.688 à 35.690	48
35.700	47
35.751 à 35.760	50
35.813 à 35.820	48
35.871 à 35.873	48
35.881 à 35.890	49
36.121 à 36.130	45
36.191 à 36.200	46
36.261 à 36.267	49
36.431 à 36.434	50
36.437 à 36.439	50
36.477	42
36.492 et 36.493	44
36.659 et 36.660	47
36.882	48
36.890	48
36.968 à 36.969	48
37.011 à 37.015	44
37.112 à 37.120	44
37.202 à 37.210	50
37.305 à 37.306	43
37.400	47
37.580 à 37.581	49
37.631 à 37.640	50
37.651 à 37.660	50
37.725	48
37.729	48
37.848 et 37.849	48
37.851 et 37.852	50
37.856 à 37.860	50
37.891 à 37.891	49
37.941 à 37.950	50
37.962 à 37.967	47
38.027 à 38.030	46
38.133 à 38.135	45
38.189 à 38.190	45
38.271 à 38.280	50
38.469	47
38.610	44
38.758	48
38.781 et 38.782	45
38.905	48
39.024 à 39.028	47
39.114 et 39.115	48
39.124 à 39.127	49
39.295 à 39.300	44
39.303	50
39.305 à 39.310	50
39.351 à 39.357	48
39.365 à 39.370	50
39.599 et 39.600	44
39.625 et 39.626	49
39.634 à 39.640	48
39.661 à 39.670	48
39.891 à 39.895	46
39.912 et 39.913	50
39.915 à 39.920	50
39.921 à 39.926	49
39.929	49
39.971 et 39.972	49
39.997	47
40.451 à 40.455	50
40.587 à 40.590	50
41.301 à 41.310	50
41.336	45
41.411 à 41.420	50
41.421 à 41.430	50
41.461 à 41.470	48
41.481 à 41.487	50
41.596 à 41.599	50
42.161 et 42.162	45
42.165 à 42.168	45
42.195	49
42.271 à 42.275	48
42.396	45
42.401 à 42.403	46
42.441 à 42.444	50
42.449 et 42.450	50
42.602 à 42.604	48
42.607 à 42.609	48
42.611 à 42.619	46
42.621 et 42.622	49
42.651 à 42.657	46
42.849 et 42.850	50
42.881	48
43.141 à 43.148	48
43.207	46
43.326 à 43.330	49
43.331 à 43.340	47
43.585 à 43.590	49
43.595 et 43.596	49
43.690	49
43.621	47
43.681 à 43.690	48
43.701 à 43.709	50
43.811 à 43.820	49
43.821 à 43.830	50
43.841 à 43.848	50
43.850	50
43.911 à 43.920	48
43.921 à 43.930	50
44.121 et 44.122	48
44.125	48
44.130	48
44.161 à 44.163	45
44.172 à 44.174	44
44.218	48
44.401 à 44.410	49
44.411 à 44.420	49
44.491 à 44.500	49
44.601 à 44.609	48
44.707 à 44.710	46
44.712 à 44.720	45
44.781 à 44.787	49
44.871 à 44.874	47
44.891 à 44.898	50
44.900	50
44.931	46
45.241 à 45.250	50
45.357 et 45.358	48
45.539 et 45.540	46
45.736 à 45.740	47
45.746	49
45.941	43
46.021 à 46.024	50
46.027	50
46.029 et 46.030	50
46.049 et 46.050	47
46.081 à 46.090	46
46.411 à 46.418	45
46.481	48
46.487	48
46.551 à 46.554	50
46.558 à 46.560	50
46.561 et 46.562	46
46.731 à 46.739	48
46.756 à 46.759	47
46.891 à 46.893	48
46.921 à 46.926	48
46.944 à 46.947	50
47.061 et 47.062	49
47.066 à 47.070	49
47.079 et 47.080	46
47.119	49
47.211 à 47.220	48
47.221 à 47.229	48
47.750	46
47.759	48
47.571 à 47.575	47
47.951 à 47.953	48
47.983 à 47.986	49
48.021 à 48.040	47
48.061 à 48.068	50
48.171 et 48.172	49
48.201 à 48.210	43
48.261 à 48.263	50
48.271 à 48.280	50
48.285 et 48.286	43
48.312 à 48.314	47
48.351 à 48.360	50
48.402 à 48.409	50
48.552 à 48.558	50
48.560	49
48.576	49
48.578	44
48.600	47
48.601 à 48.604	47
48.609 et 48.610	49
48.651 à 48.660	49
48.671	48
48.711 à 48.720	49
48.880	44
48.891 à 48.894	47
49.001 à 49.010	55
49.038	50
49.041	50
49.044 à 49.050	47
49.081 à 49.083	48
49.091 et 49.092	48
49.100	44
49.134 à 49.140	47
49.156	45
49.148 à 49.150	50
49.695 à 49.700	48
49.708 à 49.710	48
49.789 et 49.790	50
49.841	50
49.848 à 49.850	50
49.921	50
49.923	50
49.926 à 49.930	50
49.980	45
50.001 à 50.010	46
50.011	45
50.031	50
50.281 à 50.290	47
50.541 à 50.546	50
50.543 à 50.549	49
50.570	45
50.572	45
50.575	12 opp.
50.699	48
50.711	48
50.717 à 50.720	48
50.738 à 50.740	46
50.908 à 50.910	48
50.983	50
50.992 et 50.993	50
50.996 à 51.000	50
51.021 à 51.030	46
51.153	46
51.158 et 51.159	43
51.291 et 51.292	47
51.461 à 51.470	47
51.632 à 51.635	46
51.711 et 51.712	49
51.823	50
51.941 à 51.950	50
52.028 à 52.030	47
52.074	44
52.091 et 52.092	45
52.171 à 52.180	52.211 à 52.220	50
52.283 à 52.288	46
52.304	43
52.312	47
52.408 à 52.410	50
52.522 à 52.526	50
52.529	50
52.541	45
52.813 à 52.817	48
52.901 à 52.903	46
52.987	49
53.271 à 53.280	49
53.369 et 53.370	49
53.471 à 53.474	46
53.513	43
53.525 à 53.528	45
53.641 à 53.650	50
53.901 à 53.905	47
54.063 à 54.070	50
54.101 et 54.102	50
54.131 à 54.136	50
54.522 et 54.523	50
54.526 à 54.530	50
54.545 à 54.548	50
54.672 à 54.674	47
54.681 à 54.683	48
54.690	48
54.701 à 54.710	46
54.831 à 54.840	46
54.931 à 54.940	50
55.211 à 55.220	48
55.286	48
55.371 à 55.373	48
55.375 à 55.380	48
55.413 à 55.420	47
55.462 à 55.467	44
55.641 à 55.646	48
55.712	48
55.747 et 55.748	48
55.765 à 55.769	46
55.843 à 55.845	50
55.870	47
55.882 à 55.885	47
55.887 et 55.888	47
56.251 et 56.252	44
56.291	50
56.471 à 56.480	49
56.591 à 56.600	48
56.711 à 56.713	48
56.717	48
56.823 et 56.824	46
56.841 à 56.845	49
56.851 à 56.860	50
57.065 à 57.070	49
57.151 à 57.158	50
57.160	50
57.161 à 57.170	50
57.175	44
57.251 et 57.252	47
57.361 à 57.364	50
57.368 à 57.370	50 opp.
57.534 et 57.535	49
57.575	46
57.591 à 57.593	44
57.613 et 57.614	49
57.621 à 57.630	50
57.675 à 57.680	44
57.731	46
57.883 et 57.884	44
57.899 et 57.900	50
57.991 à 57.910	50
57.972	50
58.035 à 58.040	50
58.083 à 58.087	47
58.207 à 58.210	46
58.241 à 58.250	47
58.251 à 58.260	46
58.331 à 58.335	50
58.441 et 58.442	48
58.445 et 58.446	48
58.561 à 58.570	47
58.621 à 58.628	44
58.641 à 58.650	48
58.661 à 58.668	44
58.732	46
58.760	50
58.911 à 58.915	46
58.917	46
58.930	45
58.941 à 58.945	50
59.063 à 59.069	48
59.075 à 59.080	43

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
59.431 à 59.439	50
59.451 et 59.452	49
59.477 à 59.480	50
59.551 à 59.560	48
59.751 à 59.755	49
59.955 à 59.959	48
60.031	48
60.037	48
60.151 à 60.154	49
60.159 et 60.160	49
60.181 à 60.190	47
60.441 à 60.450	50
60.692 à 60.695	49
60.821 à 60.830	48
61.011 à 61.020	48
61.061 à 61.070	48
61.125	46
61.130	46
61.210	49
61.301	50
61.403 à 61.410	50
61.411 à 61.420	50
61.621	45 opp.
61.641	47
61.711 à 61.720	50
61.758 et 61.759	47
61.816 à 61.820	48
61.951 à 61.955	49
62.001 à 62.005	50
62.228 à 62.230	46
62.317 à 62.319	48
62.351 à 62.360	48
62.361 à 62.364	48
62.391 à 62.396	49
62.431 à 62.440	47
62.471 à 62.480	48
62.529 et 62.530	47
62.551 et 62.552	49
62.554	49
62.556 à 62.560	49
62.658	49
62.868 à 62.870	50
63.136 à 63.139	49
63.411 à 63.415	46
63.451 à 63.455	48
63.549 et 63.550	47
63.572 à 63.580	48
63.751 à 63.758	49
63.771 et 63.772	48
63.778	48
63.923 à 63.927	50
63.938 à 63.940	47
63.961 à 63.968	49
63.969	49
64.021 à 64.030	50
64.231 à 64.238	48
64.237 à 64.240	48
64.251	49
64.259	49
64.351 à 64.359	47
64.370	49
64.405	48
64.419	48
64.481	48
64.511 à 64.516	48
64.518 à 64.520	48
64.521 à 64.524	47
64.646 à 64.650	49
64.656	46
64.691 à 64.700	48
64.972 et 64.973	46
64.975 et 64.976	46
65.031 et 65.032	45
65.232 à 65.236	50
65.304 à 65.308	48
65.351 à 65.355	49
65.514 à 65.518	48
65.553	48
65.558 à 65.560	48
65.571 et 65.572	47
65.681 à 65.690	44
65.702	46
65.709 et 65.710	46
65.741 à 65.750	49
65.752	47
65.859 et 65.860	43
65.923 à 65.930	48
65.996 et 65.997	45
66.061 et 66.062	45
66.161 à 66.166	48
66.181 à 66.190	50
66.291 à 66.300	50
66.139 à 66.140	49
66.369	46
66.171 à 66.180	48
66.675 et 66.676	45
66.691	48
66.699 et 66.700	48
66.781 à 66.790	44
66.828 à 66.840	42
66.881 à 66.890	48
66.955 et 66.956	42
67.161 et 67.162	44
67.211 à 67.218	49
67.281 à 67.290	47
67.322	46
67.331 à 67.340	49
67.723	46
67.856 à 67.860	49
67.888 à 67.890	50
67.960	45
68.031 à 68.038	49
68.099	46
68.131 et 68.132	49
68.176	49
68.140	49
68.151 à 68.155	45
68.197	48
68.251 à 68.256	47
68.279 et 68.280	47
68.352 à 68.357	50
68.359 et 68.360	50
68.581 à 68.590	50
68.841 et 68.842	47
68.891 à 68.900	50
68.901 à 68.905	46
68.911 à 68.913	49
68.917 à 68.920	49
68.962	46
68.965 et 68.966	46
69.029 et 69.030	48
69.081	44
69.191	48
69.251 à 69.257	49
69.301	50
69.305	50
69.359 et 69.360	48
69.497 à 69.500	44
69.616 à 69.618	46
69.621 à 69.624	44
69.711 et 69.712	48
69.773 et 69.774	45
69.823 à 69.829	49
69.851 à 69.860	50
70.025 à 70.029	48
70.131 à 70.140	47
70.324	49
70.358	46
70.507	42 opp.
70.608 à 70.610	43
70.671 à 70.680	50
70.791 à 70.800	43
70.954 à 70.960	50
70.984 et 70.985	50
70.989 et 70.990	50
71.101 et 71.102	49
71.108 à 71.110	49
71.161 à 71.167	48
71.229 et 71.230	43
71.241 à 71.250	48
71.311 à 71.317	47
71.371	46
71.375 à 71.379	46
71.280	46 opp.
71.411	49
71.415	49
71.607	49
71.684 et 71.685	45
71.692 et 71.693	43
71.695 et 71.696	43
71.735	49
71.739 et 71.740	49
71.792 à 71.800	48
71.835 à 71.838	45
71.990	45
72.051 à 72.055	46
72.057 à 72.060	46
72.071 et 72.072	42
72.103 à 72.110	49
72.191	48
72.193 et 72.194	48
72.215 à 72.220	44
72.231 à 72.233	44
72.241 à 72.250	48
72.521 à 72.526	47
72.573 à 72.580	48
72.583 et 72.584	47
72.591 à 72.595	48
72.599 et 72.600	48
72.759	45
72.801 à 72.803	47
72.896 et 72.897	46
72.992	50
73.040	43
73.111 à 73.120	48
73.181	48
73.200	48
73.411	49
73.445	49
73.521	46
73.558 à 73.560	50
73.600	47
73.601	45
73.631	49
73.653 à 73.659	48
73.671 et 73.672	47
73.724	48
73.731 et 73.732	43
73.735 et 73.736	43
73.830	48
73.910	45
74.011	49
74.368 à 74.370	45
74.371 a 74.374	48
74.431 à 74.436	47
74.442	46
74.456 à 74.458	49
74.481 à 74.490	50
74.531 à 74.540	47
74.591 à 74.595	48
74.635	46
74.711 à 74.719	50
74.791	47
74.795 à 74.798	47
74.841 à 74.846	48
74.861 à 74.865	48
74.901 a 74.910	43
74.971 a 74.980	49
75.051 à 75.057	47
75.091	44
75.097 à 75.106	44
75.631 a 75.640	49
75.658 a 75.660	47
75.761 à 75.767	49
75.830	47
75.880	46
75.901 à 75.906	49
75.969 et 75.970	48
76.021 a 76.030	49
76.141	50
76.147 à 76.150	50
76.174	47
76.179 et 76.180	47
76.482 et 76.483	44
76.551 et 76.552	50
76.557 à 76.560	50
76.873 à 76.876	47
76.917 a 76.920	48
76.993	48
76.999 et 77.000	48
77.091	48
77.097 à 77.099	48
77.101 à 77.110	49
77.157 et 77.158	44
77.235 à 77.240	46
77.247 a 77.250	49
77.421 à 77.430	48
77.461 à 77.463	50
77.506 à 77.508	48
77.611	50
77.791 et 77.792	50
77.851 à 77.859	48
77.901 à 77.910	46
78.162 à 78.165	50
78.200	48
78.281 à 78.288	47
78.331 à 78.336	50
78.338 à 78.340	50
78.361 à 78.365	50
78.368 et 78.369	50
78.488	43
78.540	43
78.561	43
78.653 à 78.660	46
78.781 à 78.783	50
78.788 à 78.790	50
78.830	48
78.851 et 78.852	49
78.858 à 78.860	49
78.881 et 78.882	48
78.951 à 78.956	48
78.961 à 78.966	46
79.022 à 79.028	47
79.053 à 79.057	50
79.310	49
79.341 à 79.343	50
79.431 à 79.438	50
79.442 et 79.443	48
79.447 à 79.450	48
79.611 à 79.613	48
79.706 à 79.710	47
79.780	47
79.900	46
79.994	44
80.000	44
80.081 à 80.090	46
80.091 et 80.092	50
80.096 et 80.097	50
80.101	47
80.162 à 80.170	49
80.266 et 80.267	48
80.269 et 80.270	48
80.272	50
80.401 à 80.404	49
80.410	49
80.411 à 80.413	49
80.418 à 80.420	49
80.423 à 80.425	48
80.531 à 80.534	48
80.537 à 80.540	48
80.719 et 80.720	48
80.791 à 80.795	48
80.798	48
80.801 à 80.803	48
80.857 à 80.860	46
80.862 à 80.865	44
81.019	43
81.085 et 81.086	49
81.091 et 81.095	47
81.100	47
81.102 à 81.107	49
81.121 à 81.130	48
81.211 à 81.240	49
81.302 à 81.309	44
81.311 a 81.320	46
81.331 et 81.332	48
81.339 et 81.340	48
81.488 et 81.489	50
81.526	46
81.732 à 81.738	50
81.781 à 81.790	48
81.843	48
81.847 à 81.850	48
81.871 à 81.880	48
81.885	43
81.922	49
81.927 à 81.929	49
82.155 et 82.156	46
82.160	46
82.181 à 82.183	49
82.187 et 82.188	49
82.192	49
82.194	49
82.391 et 82.392	49
82.407 à 82.410	49
82.511 à 82.515	50
82.612 à 82.616	49
82.701 à 82.707	46
82.751 à 82.760	50
83.218	44
83.285	47
83.530	42
83.541 à 83.550	50
83.582 à 83.585	48
83.599 et 83.600	46
83.806 à 83.810	46
83.881	47
83.985	44
84.076	49
84.078	49
84.085 à 84.090	47
84.111 à 84.114	46
84.125 et 84.126	44
84.331	44
84.353 à 84.358	47
84.431 à 84.440	47
84.486 à 84.490	49
84.491	49
84.491 à 84.500	49
84.570	47
84.587	44
84.597 et 84.598	50
84.600	50
84.661 à 84.670	50
84.695 à 84.699	47
84.851	47
84.853 et 84.854	47
85.228 à 85.230	44
85.241	43
85.249 et 85.250	43
85.261 à 86.268	43
85.281 à 85.286	47
85.289 et 85.290	47
85.355 à 85.360	50
85.381 et 85.382	47
85.491	49
85.500	49
85.728	49
85.941 et 85.942	47
85.950	47
85.961	50
85.966 à 85.969	50
85.974 à 85.978	49
85.981 a 85.983	44
86.016 à 86.020	50
86.141 à 86.150	42
86.151 a 86.156	50
86.271	49
86.341 et 86.342	47
86.468 à 86.470	50
86.603	47
86.606 à 86.610	47
86.611 a 86.620	49
86.621	48
86.661 et 86.662	46
86.664 à 86.668	46
86.710	47
86.715	48
86.755 à 86.760	50
86.762	45
86.841	43
87.051 à 87.060	49
87.171	48
87.268 à 87.270	47
87.271 a 87.277	47
87.361 à 87.370	46
87.696 a 87.700	48
87.709	48
87.761 à 87.770	48
87.782 à 87.785	50
87.831 et 87.832	48
87.840	48
87.927 à 87.930	46
88.081 et 88.082	50
88.084 à 88.088	50
88.361 à 88.364	48
88.367 à 88.370	48
88.421	44
88.506 à 88.510	48
88.563 à 88.570	40
88.584 à 88.586	47
88.701 à 88.710	48
88.841	50
88.961 à 88.969	50
88.981 à 88.987	47
89.011 à 89.016	48
89.021	47
89.050	43
89.051 à 89.056	46
89.060	46
89.097 à 89.099	47
89.113	43
89.148 à 89.150	48
89.221 et 89.222	46
89.224 à 89.230	46
89.258 à 89.260	44
89.341 à 89.350	44
89.494 à 89.500	48
89.509	49
89.711 à 89.715	42
89.781 et 89.782	49
89.821 à 89.828	48
89.961 à 89.968	47
90.066 à 90.068	46
90.077 et 90.078	49
90.183 à 90.185	49
90.331 et 90.332	48
90.350	50
90.393 à 90.398	49
90.501 à 90.503	48
90.506 et 90.507	48

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
90.601 à 90.610	48
90.611 à 90.643	49
90.649	49
90.931 et 90.932	48
91.001 à 91.006	43
91.069 et 91.070	43
91.121 et 91.122	50
91.125	50
91.127 et 91.128	50
91.277 à 91.279	50
91.411 à 91.420	48
91.421 à 91.430	50
91.439 et 91.440	48
91.513 et 91.514	49
91.541	46
91.611 à 91.614	50
91.618 et 91.619	50
91.778	48
91.790	48
91.821 à 91.830	47
91.921 à 91.930	50
91.951	48
91.954 à 91.957	48
92.150	46
92.426 à 92.430	50
92.895	43
92.991	42
93.001 à 93.006	47
93.011 à 93.020	48
93.031 à 93.040	50
93.049 et 93.050	46
93.205 à 93.210	47
93.367	45
93.570	49
93.571 à 93.575	44
93.651 à 93.653	44
93.772 à 93.775	50
93.921	46
93.925	46
93.928 à 93.930	46
93.960	49
94.051 à 94.058	50
94.141 à 94.150	48
94.391 à 94.400	49
94.431	43
94.598 à 94.600	43
94.671 à 94.673	43
94.711 à 94.720	48
94.872 à 94.880	47
94.961 à 94.970	50
94.991 à 94.997	50
95.041	46
95.113 à 95.120	48
95.361	49
95.364 à 95.365	49
95.460	49
95.681 et 95.682	47
95.704 à 95.706	49
95.809 et 95.810	48
95.871 à 95.878	50
95.931 à 95.940	48
95.951 et 95.952	48
95.959 et 95.960	48
95.991	42
96.025 à 96.030	50
96.231 à 96.240	48
96.270	45
96.281 et 96.282	47
96.291 à 96.300	50
96.325 à 96.330	50
96.342 à 96.345	47
96.361 à 96.370	48
96.419 et 96.420	50
96.431 à 96.433	48
96.449	45
96.663 et 96.664	47
96.669 et 96.670	47
96.741 à 96.750	47
96.761 à 96.770	45
96.821 à 96.830	50
96.892	47
96.921 à 96.925	46
96.953	47
97.017 et 97.018	46
97.041 à 97.045	50
97.049 et 97.050	50
97.091 à 97.100	50
97.141	49
97.181 à 97.183	48
97.218	46
97.314	47
97.317 et 97.318	47
97.362 à 97.370	50
97.501 à 97.510	42
97.603 à 97.607	46
97.703 à 97.705	48
97.707 à 97.710	48
97.769 et 97.770	43
97.991 à 98.000	50
98.251 à 98.255	44
98.352 à 98.355	49
98.391 à 98.399	44
98.491 à 98.497	49
98.581	47
98.623 à 98.628	49
98.760	43
98.761 à 98.770	46
98.793 à 98.800	48
98.869 et 98.870	47
98.941 et 98.945	44
98.972	49
98.979 et 98.980	49
98.981 à 98.985	47
99.053 à 99.056	47
99.301 à 99.310	50
99.411	49
99.489 et 99.490	48
99.601 à 99.609	48
99.681 à 99.687	50
99.837 à 99.840	48
99.879 et 99.880	48
100.131	44
100.285	45
100.363 à 100.365	47
100.367 à 100.370	47
100.441	49
100.471 et 100.472	48
100.476	48
100.531 à 100.534	48
100.538 à 100.540	48
100.577	50
100.593 à 100.599	46
100.741	47
100.746 à 100.750	47
100.757 à 100.760	50
100.761 à 100.770	50
100.787 et 100.788	47
100.928 et 100.929	48
101.061 à 101.067	47
101.085 à 101.090	47
101.155	45
101.267	47
101.349 et 101.350	49
101.443	50
101.449 et 101.450	50
101.526 à 101.530	50
101.768	44
101.784	49
101.851	47
101.901 à 101.910	43
101.931 à 101.937	47
101.951 à 101.960	50
102.111	46
102.141 à 102.150	50
102.171 et 102.172	50
102.219 et 102.220	50
102.312	44
102.394 à 102.397	50
102.400	50
102.421 et 102.422	47
102.565 à 102.569	49
102.582 et 102.583	49
102.586 à 102.590	49
102.702 à 102.707	45
102.732 à 102.737	43
102.761 à 102.770	46
103.167 et 103.168	49
103.181	41
103.263 à 103.267	47
103.681 à 103.686	47
103.700	47
103.711 à 103.715	50
103.719	50
103.781	49
103.843 à 103.850	48
104.061 à 104.070	50
104.084 à 104.088	44
104.180	50
104.312 à 104.320	47
104.352 à 104.357	48
104.381 et 104.382	46
104.421 à 104.425	47
104.455 à 104.459	47
104.521 à 104.530	47
104.541	48
104.543 à 104.550	48
104.742 et 104.743	49
104.861 à 104.870	47
104.924 à 104.930	48
105.113	47
105.255 et 105.256	48
105.351	50
105.371 à 105.380	48
105.421 à 105.430	48
105.526 à 105.529	44
105.572	50
105.591 à 105.600	47
105.611	48
105.621 à 105.630	50
105.743 à 105.747	50
105.778	47
105.781 à 105.783	48
105.833 et 105.834	50
105.836 à 105.840	50
105.861 et 105.862	46
105.991	46
106.031	49
106.036	49
106.131 à 106.134	48
106.191 à 106.200	48
106.241 à 106.246	50
106.317 à 106.319	45
106.323	48
106.330	48
106.447 à 106.450	46
106.462 à 106.464	43
106.491 à 106.494	50
106.496 à 106.500	50
106.828 à 106.830	43
106.921	47
106.925 à 106.930	47
106.931 à 106.933	44
106.961 à 106.967	50
106.970	50
106.974 à 106.977	48
107.402	46
107.407 et 107.408	46
107.466 à 107.470	48
107.471 à 107.475	48
107.541	47
107.549 et 107.550	47
107.555 à 107.560	50
107.591 à 107.593	46
107.599 et 107.600	46
107.751 à 107.753	49
107.791 et 107.792	48
107.798	48
107.851 à 107.856	44
107.871 et 107.872	50
107.878 et 107.879	50
107.939 et 107.940	48
107.972 à 107.974	46
108.008	48
108.031 à 108.040	50
108.112	45
108.293 à 108.295	45
108.373	48
108.411 et 108.412	43
108.418 et 108.420	43
108.471 à 108.473	47
108.479 et 108.480	47
108.503 à 108.510	45
108.521 à 108.527	44
108.619	48
108.621 à 108.629	46
108.711	50
108.714 à 108.720	50
108.791	49
108.793	49
108.798 à 108.800	49
108.821 à 108.830	50
108.831 à 108.833	50
108.921 à 108.930	48
109.026 et 109.027	47
109.030	47
109.041 à 109.048	49
109.261 à 109.266	47
109.302 à 109.308	44
109.462 et 109.463	49
109.470	49
109.661 à 109.670	50
109.701 à 109.710	47
109.725 à 109.730	50
109.821 à 109.825	48
109.843 à 109.850	48
109.918	49
109.941 à 109.946	49
110.063 à 110.070	50
110.361	49
110.479 et 110.480	47
110.821 à 110.830	50
110.870	49
111.551 à 111.557	48
111.581 à 111.586	48
111.590 à 111.592	48
111.594 à 111.596	48
111.681 à 111.690	50
111.701	47
111.751 et 111.752	48
111.758	47
111.901 à 111.910	50
111.911 à 111.920	47
112.056 à 112.059	48
112.131 à 112.140	44
112.421 à 112.424	50
112.429 et 112.430	48
112.431 à 112.438	46
112.448 et 112.449	46
112.467 à 112.470	46
112.611 et 112.612	46
112.684 et 112.685	43
112.711 à 112.717	49
112.738 à 112.740	48
112.767 à 112.770	48
112.854	48
112.865	49
112.874 à 112.877	49
112.881 à 112.890	49
113.301 à 113.310	45
113.661 et 113.665	49
113.741 à 113.750	49
113.931	49
114.009 et 114.010	47
114.281 à 114.286	44
114.288	43
114.305	43
114.311 à 114.315	47
114.322 à 114.326	44
114.358 à 114.360	44
114.442	42
114.450	42
114.591 et 114.592	48
114.624 et 114.625	48
114.627	48
114.641 à 114.648	44
114.694 et 114.695	50
114.697 à 114.699	50
114.711 à 114.720	50
114.761 à 114.770	50
114.771 et 114.772	49
114.780	49
114.871	47
114.877 à 114.880	47
114.953 à 114.957	49
114.981	46
115.011 à 115.015	47
115.031 et 115.032	46
115.291	50
115.293 à 115.295	50
115.297	50
115.299 et 115.300	50
115.335	46
115.310	46
115.739 et 115.740	46
115.792 à 115.794	48
116.126 à 116.130	46
116.141 à 116.150	44
116.191 à 116.200	48
116.391 et 116.392	50
116.394 à 116.400	50
116.421	49
116.531	48
116.551 à 116.560	49
116.573 et 116.574	47
116.581 à 116.590	50
116.630	45
116.971 à 116.975	47
116.978 et 116.979	47
117.029	46
117.195	47
117.231 à 117.233	46
117.353 à 117.360	50
117.454 et 117.455	47
117.457 et 117.458	47
117.526 et 117.527	49
117.743 et 117.744	47
117.746 et 117.747	47
117.784	43
117.877 à 117.880	47
117.881 à 117.883	44
117.891 à 117.893	48
117.897 à 117.900	48
117.951 à 117.958	48
117.991	48
118.031 à 118.033	46
118.039 et 118.040	46
118.044	43
118.093	48
118.225 à 118.228	48
118.262 à 118.270	50
118.299 et 118.300	47
118.334	49
118.339	49
118.551 à 118.557	44
118.581 à 118.585	47
118.639 et 118.640	47
118.730	45
118.810	46
118.814	49
118.816 à 118.818	49
118.972	47
118.977 à 118.980	47
119.021 à 119.025	44
119.081	47
119.087	47
119.089 et 119.090	47
119.116	45
119.148 et 119.149	47
119.196	49
119.198	49
119.206 à 119.210	49
119.241	50
119.261 et 119.262	50
119.321 à 119.330	43
119.331 à 119.333	41
119.361 à 119.369	50
119.611 à 119.613	48
119.619	48
119.791 à 119.793	50
119.799 et 119.800	50
119.841 à 119.846	50
119.848 à 119.850	50
119.981 à 119.989	50
120.097 à 120.100	48
120.194 à 120.198	48
120.200	48
120.289 et 120.290	47
120.351	45
120.566	45
120.841	48
120.915 à 120.920	45
120.981 et 120.982	49
121.311 à 121.320	50
121.421 et 121.422	50
121.430	50
121.483 à 121.490	50
121.491 et 121.492	48
121.498 à 121.500	48
121.502 à 121.510	50
121.521 et 121.522	47
121.621 à 121.630	50
121.641 et 121.642	45
121.701 à 121.709	50
121.801 à 121.810	50
122.037 à 122.040	49
122.081 et 122.082	48
122.088 à 122.090	48
122.109	47
122.141 à 122.150	50
122.239	47
122.321 et 122.322	49
123.001 à 123.010	48
123.191 à 123.195	50
123.197 à 123.200	50
123.441 à 123.450	44
123.461 à 123.470	44
123.511 à 123.516	49
123.741 à 123.750	49
123.756 à 123.760	47
123.781 à 123.783	47
124.001 à 124.010	50
124.141 à 124.150	49
124.230	48
124.293	44
124.851 à 124.860	48

Société anonyme des ACIERIES et FORGES de FIRMINY

CAPITAL : 589.610.000 F

SIÈGE SOCIAL : 79, RUE DE MONCEAU, PARIS (8e)

R. C. : Paris 255530 B.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
de 120 millions de francs (émission 5 0/0 1930).

Obligations de 1.375 F.

Amortissement au 1er février 1951.

L'amortissement prévu pour le 1er février 1951 a été fait par le rachat en bourse de 4.792 obligations.

Liste des 593 obligations amorties restant à rembourser au 1er janvier 1951 sur les tirages suivants.

1° Tirage 20 décembre 1941. — Remboursement 1er février 1942.
2° Tirage 5 décembre 1944. — Remboursement 1er février 1945.
3° Tirage 11 décembre 1945. — Remboursement 1er février 1946.
4° Tirage 18 décembre 1948. — Remboursement 1er février 1949.

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
1.665	1949	23.447	1949	39.658	1949
1.668	1949	23.610	1949	39.764	1949
2.101	1942	24.218	1949	40.131	1946
2.551	1946	24.480	1949	40.227	1949
3.173	1949	24.701	1949	41.072	1942
3.175	1949	24.995	1942	41.149	1949
3.393	1949	25.020	1942	41.234	1949
3.650	1942	25.354	1949	41.323	1949
3.674	1942	25.359	1949	41.471	1949
3.678	1942	25.376	1949	41.562	1949
3.799	1946	25.985	1942	41.710	1949
4.143	1949	26.264	1949	42.062	1949
4.443	1949	26.478	1949	42.069	1949
4.929	1949	26.729	1946	42.070	1949
4.933	1942	27.201	1949	42.093	1949
5.054	1949	27.330	1946	42.199	1946
5.058	1949	27.339	1949	42.614	1949
5.057	1942	27.374	1946	42.645	1949
5.891	1949	27.396	1949	42.647	1949
6.670	1949	28.127	1949	42.664	1949
6.757	1949	28.284	1949	43.033	1949
6.759	1949	28.417	1949	43.101	1949
6.888	1945	28.585	1942	43.525	1945
7.085	1949	28.715	1946	43.575	1949
7.087	1949	28.751	1942	43.900	1949
7.346	1949	29.009	1949	44.009	1949
7.516	1949	29.092	1946	44.219	1949
7.726	1949	29.213	1949	44.389	1949
7.794	1949	29.338	1942	45.681	1949
8.125	1949	29.431	1949	45.765	1949
9.963	1949	30.040	1946	45.782	1949
10.241	1949	31.180	1949	46.242	1949
10.669	1949	31.326	1949	46.360	1949
10.922	1942	31.538	1942	46.368	1949
11.532	1946	32.068	1949	46.448	1946
12.072	1949	32.778	1942	47.716	1942
13.578	1949	33.451	1946	47.731	1949
13.751	1946	33.551	1949	47.962	1949
14.941	1942	33.608	1942	47.958	1949
14.942	1949	33.609	1945	48.255	1942
14.945	1946	33.863	1949	48.451	1942
15.209	1949	33.979	1949	48.459	1949
15.543	1949	33.980	1949	48.971	1946
16.242	1949	34.629	1942	49.065	1949
16.651	1949	34.630	1949	49.328	1949
17.185	1949	34.678	1949	49.826	1949
17.285	1949	34.688	1949	49.831	1942
17.962	1949	34.696	1949	49.842	1949
19.217	1949	34.595	1949	50.027	1949
19.386	1949	34.854	1949	50.028	1949
19.962	1949	35.491	1949	50.297	1949
20.435	1949	36.088	1949	50.380	1949
20.533	1942	36.273	1949	50.581	1949
20.843	1949	36.363	1945	50.794	1946
20.967	1949	36.911	1949	51.221	1949
21.269	1942	36.971	1949	52.409	1946
21.323	1949	37.011	1949	52.897	1949
21.611	1949	37.013	1945	52.959	1949
21.800	1949	37.012	1949	53.551	1949
21.992	1949	37.111	1949	54.149	1942
22.236	1942	38.481	1949	54.424	1949
22.439	1946	38.676	1945	54.432	1949
23.274	1949	38.963	1942	54.783	1946
23.304	1949	38.994	1942	54.874	1942
23.328	1949	39.386	1949	54.880	1942
54.881	1946	71.780	1949	86.910	1949
54.895	1949	72.285	1949	87.116	1949
54.897	1949	73.015	1949	87.130	1949
54.906	1949	73.368	1942	87.397	1949
54.989	1949	73.381	1949	87.438	1949
55.076	1949	73.416	1949	87.729	1949
55.078	1949	73.533	1942	87.888	1949
55.952	1949	73.555	1946	88.010	1949
56.111	1949	73.557	1942	88.139	1942
56.112	1949	73.697	1949	88.313	1949
56.285	1946	74.218	1949	88.511	1942
56.731	1949	74.257	1946	88.667	1946
56.817	1949	74.574	1949	88.857	1946
57.001	1949	74.582	1949	89.118	1949
57.337	1949	74.586	1946	89.374	1949
57.842	1949	75.031	1949	89.399	1949
57.845	1949	75.038	1949	89.580	1949
57.924	1949	75.867	1949	89.727	1942
58.005	1949	76.049	1949	89.729	1949
58.091	1949	76.050	1946	89.730	1945
58.154	1949	76.426	1946	89.889	1949
58.649	1949	76.461	1949	89.892	1949
58.857	1949	76.495	1942	90.606	1949
59.023	1949	76.500	1949	90.749	1949
59.181	1942	76.695	1949	90.750	1949
59.225	1946	76.697	1949	91.344	1949
59.313	1949	76.709	1949	91.430	1942
59.896	1949	76.922	1949	91.435	1949
60.138	1946	76.983	1949	91.705	1949
60.139	1946	76.985	1949	91.727	1949
60.334	1949	77.127	1942	91.970	1949
60.346	1949	77.221	1949	92.458	1949
61.421	1949	77.546	1942	92.460	1949
61.479	1949	77.772	1949	92.649	1942
61.612	1949	78.269	1949	92.828	1949
61.741	1949	78.735	1949	92.836	1949
62.014	1942	78.970	1949	93.035	1949
62.358	1945	78.982	1949	93.439	1949
63.038	1949	78.984	1949	93.577	1949
63.398	1949	79.038	1949	93.952	1949
63.436	1949	79.141	1949	93.992	1945
63.748	1949	79.154	1949	94.058	1946
64.099	1949	79.480	1942	94.087	1946
64.295	1949	79.573	1946	94.211	1949
64.357	1949	79.754	1942	94.629	1949
64.390	1949	79.756	1949	94.641	1949
64.728	1949	79.757	1942	94.739	1949
64.760	1949	79.764	1946	94.960	1949
64.806	1949	79.768	1942	95.053	1942
65.129	1949	79.777	1942	95.204	1949
65.134	1949	79.787	1942	95.830	1949
65.169	1949	79.791	1942	95.850	1949
65.174	1949	79.798	1949	96.046	1942
65.707	1949	79.934	1949	96.277	1949
66.110	1949	79.935	1949	96.400	1949
66.303	1949	80.114	1942	96.469	1946
66.420	1949	80.171	1942	96.608	1949
66.560	1942	80.322	1949	96.756	1949
66.601	1949	80.361	1949	97.083	1949
66.609	1949	80.586	1942	97.117	1949
66.633	1942	80.643	1949	97.369	1949
66.689	1949	80.702	1949	97.547	1949
66.713	1949	81.537	1949	97.794	1949
67.088	1949	81.560	1942	97.844	1949
67.331	1949	81.591	1949	97.884	1949
67.380	1949	81.592	1946	97.890	1949
67.782	1945	81.754	1946	97.986	1949
67.854	1949	82.252	1949	98.239	1949
67.933	1949	82.564	1949	98.243	1949
68.024	1946	82.632	1949	98.460	1949
68.236	1949	82.696	1949	98.649	1949
68.824	1949	82.969	1949	98.652	1949
68.931	1942	82.971	1949	98.658	1949
68.935	1949	82.972	1949	98.815	1942
68.963	1949	83.132	1945	98.822	1942
69.332	1949	83.318	1949	98.858	1949
69.978	1949	83.441	1942	98.859	1949
70.212	1945	83.607	1949	99.082	1949
70.259	1949	83.609	1945	99.358	1946
70.357	1949	83.610	1945	99.651	1949
70.422	1949	83.613	1945	99.653	1949
70.628	1949	83.623	1949	99.680	1942
70.638	1949	83.705	1949	99.751	1949
70.677	1949	83.992	1946	100.174	1949
70.790	1949	84.219	1949	100.175	1945
70.792	1949	85.393	1945	100.255	1949
71.056	1949	85.462	1949	100.258	1946
71.404	1949	85.467	1949	100.284	1949
71.409	1949	85.645	1949	100.286	1949
71.423	1949	85.686	1949	100.301	1949
71.490	1949	85.793	1949	100.701	1949
71.755	1949	86.157	1946	100.725	1945
71.770	1945	86.198	1949	101.165	1949

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
101.497	1949	106.971	1942	113.908	1949
101.498	1949	107.440	1949	113.911	1949
101.827	1949	107.649	1949	113.916	1946
102.080	1942	107.778	1949	113.927	1949
102.363	1949	108.078	1946	114.076	1949
102.547	1945	108.612	1946	114.237	1942
102.557	1949	108.820	1949	114.278	1949
102.566	1949	108.827	1949	114.338	1949
102.571	1949	109.009	1949	114.343	1949
102.832	1949	109.317	1949	114.345	1949
102.848	1949	109.334	1942	114.366	1949
102.949	1946	109.335	1942	114.391	1949
103.009	1942	109.420	1949	114.542	1949
103.011	1949	109.432	1949	114.564	1949
103.138	1949	109.724	1949	114.816	1949
103.142	1949	109.789	1949	115.036	1949
103.347	1949	110.415	1942	115.037	1949
103.408	1946	110.598	1942	115.149	1949
103.544	1942	110.753	1942	115.217	1949
103.743	1949	110.754	1942	115.279	1949
103.748	1949	110.941	1945	115.322	1949
103.803	1946	110.943	1949	115.347	1949
103.805	1942	111.990	1949	115.805	1949
103.810	1949	112.013	1949	115.910	1949
103.902	1949	112.015	1949	115.940	1945
103.905	1949	112.173	1945	115.994	1949
103.908	1949	112.178	1945	116.008	1949
103.911	1945	112.180	1942	116.213	1949
104.008	1949	112.234	1949	116.270	1949
104.010	1949	112.620	1949	116.471	1949
104.172	1949	112.840	1949	116.654	1949
104.178	1949	112.842	1946	116.686	1949
104.179	1949	113.121	1949	116.729	1949
104.188	1949	113.214	1946	116.988	1946
104.246	1945	113.351	1949	117.122	1949
104.796	1949	113.670	1942	117.139	1946
106.018	1949	113.678	1946	117.224	1942
106.266	1946	113.698	1949	117.264	1949
106.514	1949	113.760	1949	117.278	1949
106.594	1949	113.841	1949	117.371	1949
106.675	1942	113.880	1949	117.388	1946
106.968	1949	113.882	1949		

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1942

DE LA

société Sud-Electrique.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1942) de la société Sud-Electrique, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er avril 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943

DE LA

Société des forces motrices de la Vienne.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la Société des forces motrices de la Vienne, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 20 avril 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Docks Généraux d'Alimentation " L'ETOILE du CENTRE "

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.500.000 F

SIÈGE: A LIMOGES, 16, RUE DES COOPERATEURS

R. C.: Limoges 1975.

Emprunt de 500 obligations de 10.000 F 6 0 0 1949.

Ces obligations sont remboursables au pair en quinze ans, soit par tirage au sort, devant avoir lieu, chaque année, le dernier lundi de décembre, au siège social, remboursement le 1er février suivant, soit par rachats directs ou en Bourse au-dessous du pair.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Dates des amortissements et nombre d'obligations à amortir.

1951.....	21	1955.....	27	1959.....	31	1963.....	43
1952.....	23	1956.....	29	1960.....	37	1964.....	46
1953.....	24	1957.....	30	1961.....	38	1965.....	49
1954.....	26	1958.....	32	1962.....	41		

Premier amortissement.

Les 21 obligations dont les numéros suivent sont sorties au tirage du 25 décembre 1950 et remboursables le 1er février 1951.

29 36 41 79 81 132 161 172 207 229 233 237 252 261 273 356 420 434 467 475 494

Compagnie Générale de CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 900 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 251, RUE DE VAUGIRARD, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 219528 B.

Obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F (émission 1945).

Sixième amortissement du 1er avril 1951.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Compagnie générale de constructions téléphoniques sont informés que, conformément à la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la compagnie a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er avril 1951.

En conséquence, le tirage au sort prévu pour le 20 février 1951 est supprimé.

Les précédents amortissements ayant été effectués par rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Société anonyme des AUTOMOBILES PEUGEOT

AU CAPITAL DE 1.800.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 88, QUAI DE PASSY, A PARIS

R. C.: Seine n° 73412.

Amortissement des obligations 3 3/4 0/0 (emprunt mars 1945).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société anonyme des automobiles Peugeot a procédé, par rachats, à l'amortissement de 410 obligations 3 3/4 0/0 (émission mars 1945), prévu pour le 1er avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1951.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 18 mai 1945.*)

SOCIETE NOUVELLE de RAFFINERIE LEBAUDY-SOMMIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 431 250 000 F

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE DE FLANDRE, PARIS (19e)

Registre du commerce: Seine n° 241395 B.

Obligations 4 0/0 1943 de 5.000 F.

Huitième amortissement du 1er avril 1951.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1943, la société a procédé au rachat en Bourse de la quantité d'obligations à amortir le 1er avril 1951; en conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Toutes les obligations amorties antérieurement ont été remboursées.

Société anonyme des PNEUMATIQUES DUNLOP

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 64, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)
R. C. : Seine An. 37587.

Bons 4 0/0 1942 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des séries contenant des bons amortis au tirage du 12 décembre 1950 et remboursables à partir du 15 janvier 1951 à 5.000 F;

Des séries contenant des bons amortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
21 à 30	51	2.441 à 450	50	4.261 à 270	49
41 à 50	49	2.451 à 460	51	4.271 à 280	48
51 à 60	51	2.551 à 560	51	4.301 à 310	50
161 à 170	49	2.575	50	4.311 à 320	51
171 à 180	51	2.591 à 600	51	4.341 à 350	51
181 à 190	51	2.601 à 610	50	4.371 à 380	49
211 à 220	46	2.651 à 660	49	4.391 à 400	49
261 à 270	50	2.661 à 670	49	4.401 à 410	51
291 à 300	50	2.671 à 680	51	4.411 à 420	51
321 à 330	51	2.691 à 700	50	4.431 à 440	51
341 à 350	51	2.701 à 710	47	4.441 à 450	50
381 à 390	51	2.711 à 720	51	4.471 à 480	51
441 à 450	50	2.731 à 740	51	4.481 à 490	51
461 à 470	51	2.781	51	4.501 à 510	49
471 à 480	51	2.811 à 820	50	4.691 à 700	49
601 à 610	47	2.821 à 830	50	4.721 à 730	51
611 à 620	50	2.871 à 880	50	4.791 à 800	49
631 à 640	51	2.881 à 890	50	4.851 à 860	51
761 à 770	51	2.891 à 900	50	4.951 à 960	50
781 à 790	50	2.931 à 940	50	4.991 à	
841 à 850	51	2.941 à 950	51	5.000	49
851 à 860	49	2.951 à 960	51	5.001 à 010	51
881 à 890	50	2.961 à 970	44	5.071 à 080	50
911 à 920	50	2.991 à		5.101 à 110	50
931 à 940	51	3.000	51	5.111 à 120	51
961 à 970	50	3.011 à 020	51	5.121 à 130	48
991 à		3.021 à 030	50	5.171 à 180	51
1.000	51	3.071 à 080	51	5.181 à 190	50
1.001 à 010	51	3.081 à 090	51	5.193 à 198	44
1.011 à 020	51	3.101 à 110	50	5.221 à 230	51
1.021 à 030	48	3.121 à 130	49	5.231 à 240	51
1.041 à 050	51	3.131 à 140	50	5.241 à 250	50
1.051 à 060	51	3.141 à 150	51	5.291 à 300	51
1.061 à 070	50	3.171 à 180	51	5.301 à 310	50
1.111 à 120	50	3.181 à 190	50	5.311 à 320	51
1.191 à 200	50	3.201 à 210	51	5.351 à 360	51
1.201 à 210	51	3.211 à 220	51	5.371 à 380	50
1.211 à 220	51	3.311 à 320	50	5.431 à 440	51
1.241 à 250	49	3.321 à 330	51	5.441 à 450	51
1.261 à 270	47	3.381 à 390	50	5.511 à 520	49
1.321 à 330	50	3.391 à 400	51	5.541 à 550	48
1.331 à 340	51	3.411 à 420	50	5.561 à 570	51
1.381 à 390	51	3.431 à 440	51	5.641 à 650	50
1.391 à 400	51	3.441 à 450	49	5.651 à 660	51
1.561 à 570	50	3.471 à 480	49	5.681 à 690	50
1.611 à 620	50	3.481 à 490	51	5.741 à 750	51
1.661 à 670	50	3.491 à 500	51	5.751 à 760	51
1.711 à 720	50	3.501 à 510	50	5.781 à 790	50
1.731 à 740	50	3.521 à 530	50	5.841 à 850	51
1.741 à 750	51	3.541 à 550	51	5.861 à 870	51
1.751 à 760	49	3.551 à 560	50	5.901 à 910	51
1.761 à 770	50	3.561 à 570	51	5.921 à 930	51
1.811 à 820	51	3.581 à 590	51	5.991 à	
1.851 à 860	49	3.601 à 610	51	6.000	51
1.861 à 870	49	3.611 à 620	48	6.001 à 010	51
1.881 à 890	50	3.661 à 670	48	6.021 à 030	50
1.891 à 900	50	3.671 à 680	49	6.041 à 050	51
1.991 à		3.701 à 710	50	6.091 à 100	51
2.000	51	3.741 à 750	51	6.121 à 130	50
2.001 à 010	50	3.771 à 780	50	6.141 à 150	51
2.011 à 020	49	3.791 à 800	51	6.161 à 170	51
2.021 à 030	51	3.841 à 850	51	6.191 à 200	51
2.041 à 050	49	3.851 à 860	51	6.201 à 210	50
2.061 à 070	51	3.921 à 930	50	6.211 à 220	50
2.131 à 140	50	3.951 à 960	51	6.221 à 230	51
2.141 à 150	50	3.961 à 970	50	6.231 à 240	50
2.151 à 160	50	4.021 à 030	50	6.291 à 300	51
2.181 à 190	51	4.081 à 090	49	6.301 à 310	51
2.191 à 200	51	4.131 à 140	51	6.351 à 360	51
2.201 à 210	50	4.151 à 160	51	6.361 à 370	48
2.221 à 230	50	4.171 à 180	49	6.371 à 380	51
2.301 à 310	50	4.191 à 200	50	6.431 à 440	51
2.371 à 380	49	4.231 à 240	49	6.451 à 460	49
2.381 à 390	49	4.351 à 360	51	6.511 à 520	51
6.531 à 540	50	7.851 à 860	50	8.901 à 910	50
6.541 à 550	51	7.861 à 870	49	8.911 à 920	51
6.591 à 600	51	7.881 à 890	51	8.921 à 930	50
6.601 à 610	51	7.898 à 899	47	8.931 à 940	50
6.641 à 650	51	7.931 à 940	51	8.941 à 950	50
6.651 à 660	51	7.941 à 950	51	8.951 à 960	49
6.701 à 710	51	7.961 à 970	51	8.961 à 970	51
6.711 à 720	51	7.971 à 980	51	8.981 à 990	50
6.771 à 780	51	7.991 à		8.991 à	
6.831 à 840	50	8.000	51	9.000	51
6.851 à 860	50	8.001 à 010	50	9.001 à 010	51
6.861 à 870	50	8.031 à 040	50	9.062	51
6.871 à 880	50	8.051 à 060	51	9.063 à 070	51
6.891 à 900	51	8.091 à 100	51	9.081 à 090	51
6.921 à 930	51	8.111 à 120	50	9.121 à 140	51
6.961 à 970	51	8.181 à 190	50	9.171 à 180	51
6.971 à 980	49	8.231 à 240	48	9.181 à 190	51
6.981 à 990	51	8.251 à 260	51	9.231 à 240	51
7.021 à 030	50	8.261 à 270	49	9.261 à 270	51
7.041 à 050	51	8.271 à 280	50	9.271 à 280	50
7.071 à 080	50	8.281 à 290	50	9.291 à 300	49
7.091 à 100	51	8.291 à 300	50	9.371 à 380	51
7.131 à 140	50	8.311 à 320	50	9.381 à 390	48
7.171 à 180	51	8.341 à 350	50	9.451 à 460	51
7.251 à 260	51	8.371 à 380	49	9.501 à 510	50
7.301 à 310	49	8.421 à 430	51	9.560	51
7.321 à 330	50	8.451 à 460	51	9.571 à 580	51
7.341 à 350	48	8.471 à 480	51	9.601 à 610	47
7.351 à 358	50	8.491 à 500	50	9.611 à 620	51
7.361 à 370	50	8.521 à 530	51	9.621 à 630	51
7.411 à 420	51	8.531 à 540	49	9.651 à 660	50
7.471 à 480	51	8.571 à 580	51	9.671 à 680	51
7.501 à 510	50	8.631 à 640	51	9.741 à 750	49
7.531 à 540	51	8.661 à 670	51	9.751 à 760	51
7.561 à 570	50	8.681 à 690	51	9.771 à 780	50
7.581 à 590	51	8.731 à 740	50	9.801 à 810	50
7.671 à 680	51	8.751 à 760	51	9.821 à 830	50
7.751 à 760	51	8.791 à 800	51	9.891 à 900	51
7.761 à 770	51	8.821 à 830	46	9.961 à 970	49
7.781 à 790	51	8.831 à 840	47	9.981 à 990	50
7.801 à 810	50	8.841 à 850	50		

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 1/2 0/0 1941
DE LA
société Electricité et gaz du Nord.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 de 2.000 F (émission 1941) de la société Electricité et gaz du Nord, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que celle dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 15 avril 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
831	48	6.869	47	11.846	47
832	48	6.870	47	11.847	47
833	48	7.205	46	11.848	47
834	48	8.920	47	12.561	48
835	48	10.694	46	12.562	48
836	48	11.052	48	12.563	48
1.881	48	11.053	48	12.564	48
1.882	48	11.054	48	12.565	48
1.883	48	11.055	48	12.566	48
1.884	48	11.056	48	12.567	48
2.174	48	11.057	48	12.568	48
2.521	48	11.058	48	12.711	48
2.522	48	11.059	48	12.712	48
4.702	48	11.060	48	12.713	48
4.703	48	11.841	47	12.714	48
4.704	48	11.842	47	12.715	48
4.705	48	11.843	47	14.293	48
4.706	48	11.844	47	14.396	48
6.274	48	11.845	47	14.397	48
6.275	48				

Société des Anciens Etablissements Graf Frères

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.250.000 F

SIÈGE SOCIAL: 5, RUE DU CHATEAU-D'EAU, A DOLE

Registre du commerce: Dole n° 1586.

Obligations 4 0,0 de 5.000 F (émission 1945).

Amortissement anticipé partiel.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que la Société des anciens établissements Graf frères, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations de 5.000 F 4 0/0 1945, a procédé par voie de rachats en Bourse à un amortissement anticipé partiel.

Les précédents amortissements ayant été effectués également par rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Société Métallurgique de SENELLE-MAUBEUGE

30, RUE LA BOÉTIE, A PARIS

R. C.: Seine 282985 B.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée au moment de l'émission, la Société métallurgique de Senelle-Maubeuge a procédé par voie de rachats en Bourse pour un nombre d'obligations 4 1/2 0/0 1932, 9e série, égal à celui figurant au tableau d'amortissement et prévu pour le 15 février 1951.

Les amortissements de 1948, 1949 et 1950 ont été réalisés par rachats en Bourse.

ALIMENTATION REMOISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 32.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 15 ET 17, RUE DU TEMPLE ET 4, RUE DU DOCTEUR-POZZI, A REIMS (MARNE)

Registre du commerce: Reims n° 2933.

Quatrième amortissement du 15 mars 1951 des obligations de 5.000 F 4 3/4 0/0 1947.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 3/4 0/0 1947 de l'Alimentation rémoise sont informés que la société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ces obligations, a procédé au rachat en Bourse de la quantité nécessaire d'obligations pour l'amortissement du 15 mars 1951.

En conséquence, le tirage au sort se trouve supprimé.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis antérieurement restant à rembourser.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Le tribunal cantonal de Cernay (Haut-Rhin), par décision du 27 janvier 1951, a ordonné l'annulation du certificat collectif d'héritier délivré par ce tribunal en date du 12 septembre 1946, VI. 199/1946, concernant la succession d'Alphonse Jung, sans profession, époux de Madeleine-Eugénie Frossard, en dernier lieu domicilié à Waltwiller, y décédé le 12 janvier 1944.

Le greffier cantonal.

AVIS DIVERS

LIBRAIRIE HACHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.125.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

Le conseil d'administration de la Librairie Hachette a l'honneur d'informer les porteurs d'obligations 5 0/0 1930 qu'il sera procédé le lundi 12 février 1951, à treize heures trente, à Paris, 79, boulevard Saint-Germain, au tirage au sort du solde de la seizième annuité des obligations 5 0/0 1930 de la société, devant être remboursées à compter du 1er avril 1951.

SOCIETE NORVEGIENNE DE L'AZOTE

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 26 janvier 1951 à Notodden, a décidé la distribution, au titre de l'exercice 1949-1950, d'un dividende de 8 0/0, soit 14,40 kr. brut par action de préférence et de 6 0/0, soit 10,80 kr. brut par action ordinaire.

Sous déduction de l'impôt norvégien de 25 0/0 (soit 3,60 kr. et 2,70 kr. respectivement) et de la dernière fraction des redevances exceptionnelles pour dommages de guerre dues en Norvège par les actionnaires étrangers (fraction qui s'élève à 2,91 kr. par action de préférence et à 2,06 kr. par action ordinaire), ce dividende sera mis en payement en France à partir du 5 février 1951, contre estampillage des certificats nominatifs modèle français, pour un montant de 7,89 kr. par action de préférence et 5,11 kr. par action ordinaire.

Ces montants seront payables en francs français, aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Uzès, à Paris, exclusivement chargée du payement des coupons sur les certificats de modèle français, au cours du change de la couronne norvégienne le jour de la présentation des certificats, et sous déduction de la taxe proportionnelle applicable aux revenus des valeurs étrangères non abonnées et des frais de transfert.

D'après la réglementation en vigueur, la taxe proportionnelle sera liquidée sous déduction de l'impôt norvégien de 25 0/0 qui frappe le dividende lui-même, soit sur 10,80 kr. par action de préférence et 8,10 kr. par action ordinaire.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.

3 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. Société colombophile **Centre et Avenir.** But: pratique du sport colombophile. Siège social: 15, rue de la Gare, Croix.

3 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Aide familiale.** But: société philanthropique d'aide aux familles nombreuses. Siège social: mairie de Fustéreuau.

4 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association des maisons familiales de Haussy.** But: organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: ferme du Hamel, Haussy.

6 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association amicale des ingénieurs de l'institut agricole de Nancy** transfère son siège social du 124, rue Réaumur, au 2, chaussée de la Muette, Paris.

6 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Manles. **Société du Vélo-Club de Bonnières-sur-Seine et des environs.** But: encourager la pratique du sport cycliste sous toutes ses formes (sport et cyclotourisme) et créer des relations amicales entre tous ses membres. Siège social: mairie de Bonnières.

6 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Section locale des mutilés et invalides du travail de Sannois.** But: défendre les intérêts des victimes du travail et victimes civiles et recevoir cotisations et adhésions. Siège social: 82, boulevard Charles-de-Gaulle, Sannois.

8 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association sportive de l'école spéciale militaire interarmes de Coëtquidan.** But: rassembler les personnes désireuses de pratiquer le sport et de favoriser son développement par les moyens qui sont en leur pouvoir. Siège social: E. S. M. I. A., bureau (E. P. 61.), avenue Foch, Coëtquidan.

8 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Amicale des anciens élèves et amis de l'école publique du Fieu.** But: éducation physique et sportive de la jeunesse. Siège social: salle des fêtes, le Fieu.

12 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Sainte-Marie de la Guillotière.** But: éducation populaire sous toutes ses formes. Siège social: 12, rue Victorien-Sardou, Lyon.

13 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Murel. **Foyer rural de Marquefave.** But: société à caractère récréatif et éducatif. Siège social: mairie de Marquefave.

16 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Syndicat d'initiative de Beaujeu.** But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter la prospérité de Beaujeu et faire connaître ses produits et son site. Siège social: mairie de Beaujeu.

16 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Sou des écoles laïques de Pugieu.** But: assurer la défense et le rayonnement de l'école laïque, notamment en améliorant la vie matérielle, la santé et le bien-être des élèves, en récompensant leur travail et leur assiduité et, éventuellement, en leur procurant les fournitures scolaires. Siège social: mairie de Pugieu.

16 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Société de chasse de Bouret-sur-Canche.** But: développement du goût de la chasse, répression du braconnage, préservation du gibier, repeuplement. Siège social: salle Foyet, Bouret-sur-Canche.

17 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Œuvre du trousseau.** But: confection d'un trousseau aux élèves et anciennes élèves de l'école Paraingault (filles) de Saint-Quentin. Siège social: école Paraingault, 1, rue Fayet, Saint-Quentin.

17 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **La Boulobut stephanoise.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: chez M. Pouget (Georges), trésorier, Saint-Etienne-Estrechoux.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Trait-d'Union universitaire.** But: échanges culturels entre étudiants et membres de l'enseignement français et étrangers. Siège social: 17, boulevard des Capucines, Paris.

18 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Section grenobloise de la société Dante Alighieri.** But: diffusion de la langue et de la culture italiennes. Siège social: bibliothèque d'italien, faculté des lettres, place de Verdun, Grenoble.

18 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Institut français de l'alcool.** But: recherche de nouveaux débouchés et de nouveaux procédés pour l'utilisation de l'alcool. Siège social: 2, rue de l'Oratoire, Paris.

18 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Club hippique des Bruyères,** à Sucy-en-Brie. But: créer un groupe de cavaliers; permettre aux jeunes gens d'acquérir le goût du cheval. Siège social: auberge Tartarin, Sucy-en-Brie.

19 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **La Saint-Côme.** But: création et développement du sport, du théâtre et de la musique. Siège social: chez M. Ernest Guillo, président, bourg de Prinquiau.

19 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Comité d'érection des monuments aux morts de Rochessadoule-Robiac.** But: recueillir les fonds nécessaires à l'érection de monuments aux morts des guerres de 1914-1939 par tous les moyens appropriés et autorisés par les lois et règlements en vigueur. Siège social: mairie de Robiac.

19 janvier 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Joyeuse Union algeroise.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: rue Alberic-Jauberl, Alger.

20 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des vieux travailleurs de Parmain—Jouy-le-Comte.** But: porter devant l'opinion la cause des vieux travailleurs des deux sexes qui, en raison de leur âge ou de leur incapacité, ne peuvent plus travailler et n'ont pas les ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins. Siège social: mairie de Parmain.

20 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Mont-de-Marsan. **Ciné-Club universitaire d'Aire-sur-l'Adour.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: centre universitaire et scolaire de cure pour non contagieux, Aire-sur-l'Adour.

22 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Musique municipale de Noyant.** But: inspirer et propager le goût de la musique; donner des concerts populaires; organiser des cours individuels et collectifs de solfège et instruments; contribuer aux cérémonies publiques et privées. Siège social: mairie de Noyant.

22 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **L'Etoile.** But: éducation physique et sportive. Siège social: 24, boulevard Jeanne-d'Arc, Soissons.

22 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Judo-Club de Narbonne.** But: pratique du judo et du jiu-jitsu. Siège social: café de France, 33, cours de la République, Narbonne.

23 janvier 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Syndicat de défense des bouilleurs de cru de Gerbamont.** But: renseigner les adhérents sur leurs droits légaux; les guider; mettre à leur disposition matériel et accessoires. Siège social: mairie de Gerbamont.

23 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association rurale des familles de Saint-Hilaire-du-Rosier.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Saint-Hilaire-du-Rosier.

23 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Centre familial d'éducation populaire de Châtillon.** But: formation morale et civique de la jeunesse; développement et sauvegarde physique de sa santé, notamment par la pratique des sports, l'organisation des loisirs et, plus généralement, toutes œuvres d'éducation populaire. Siège social: chez M. Léon Baud, L'Ouvroir, Châtillon.

23 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **La Messagère.** But: société colombophile. Siège social: chez M. Moquet, café du Pont-du-Fresne, Damigny.

24 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **L'Espérance de Barbonne.** But: enseignement de la musique d'ensemble. Siège social: mairie de Barbonne-Fayel.

24 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des bienfaiteurs des œuvres d'éducation, d'enseignement, d'assistance et de bienfaisance de Villedieu-la-Blouère.** But: fonder, entretenir et développer des œuvres d'éducation, d'enseignement, d'assistance et de bienfaisance. Siège social: cercle Saint-Joseph, Villedieu-la-Blouère.

24 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Société artistique des P. T. T.** (postes, télégraphes, téléphones) (groupe Languedoc). But: diffuser et propager le goût des arts. Siège social, direction des P. T. T., rue des Ecoles, Toulouse.

24 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Vélo-Club constantinois.** But: pratique du sport cycliste sous toutes ses formes. Siège social: 3, rue Séguy-Villevaleix, Constantine.

25 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Comité départemental de coordination pour la lutte contre les gelées.** But: étude de la défense contre les gelées. Siège social: 22, rue A.-Ramon, Carcassonne.

25 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Olympique-Gymnast-Club nimois.** But: pratique du football. Siège social: 6 *bis*, rue d'Orléans, Nîmes.

25 janvier 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale des ouvriers peintres d'Epinal.** But: créer et maintenir entre ses membres un lien permanent de relation et d'amicale assistance; venir en aide aux camarades amicalistes atteints de maladie ou victimes d'accidents. Siège social: 3, rue des Casernes, Epinal.

25 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Hot-Club de Montluçon.** But: faire connaître la musique de jazz. Siège social: chez M. Jean Gourby, 5, rue Alexandre-Dumas, Montluçon.

25 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **La Boule qui chante.** But: pratique du sport boules et développer la bonne camaraderie entre les adhérents. Siège social: café Fourrier, 231, route de Genas, Villeurbanne.

25 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. Association **Camera-Club charentais.** But: encourager le développement de l'art cinématographique. Siège social: hôtel de France, 38, rue du Général-Leclerc, Ruffec.

26 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Les Oisillons.** But: aide matérielle et morale au jardin d'enfants Les Oisillons, sis à Chambéry, rue Victor-Hugo. Siège social: chez M. Lajeat, 6, rue de Boigne, Chambéry.

26 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Les Anciens de l'aviation et leurs amis.** But: pratique des sports aériens et développement de l'aviation. Siège social: café Cyrano, 2, place de la République, Limoges.

26 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Club athlétique thibérien.** But: pratique des exercices physiques. Siège social: hôtel Terminus, Thiviers.

26 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **La Gaule champagnacoise.** But: repeuplement des cours d'eau. Siège social: mairie de Champagnac-de-Bel-Air.

26 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Union départementale des associations d'entr'aide des veuves et orphelins de guerre 1939-1945 de la Marne.** But: défense des intérêts des victimes de guerre et coordination des activités des associations qu'elle groupe. Siège social: 31, route de l'Arquebuse, Reims.

26 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Judo-Club de Roubaix-Tourcoing.** But: pratiquer et promouvoir le judo-jiu-jitsu. Siège social: 109, boulevard d'Armentières, Roubaix.

26 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Laon. **Cabinet d'électroradiologie médicale des docteurs Léonard et Picard.** But: mise en commun des connaissances des associés pour l'amélioration de la technique professionnelle. Siège social: rue de Signier, Laon.

27 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. Société colombophile **Union et Progrès.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: rue Etienne-Dolet, Templemars.

27 janvier 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Les Amis de Lantosque.** But: grouper les amis du village de Lantosque; en resserrer les liens de camaraderie; concourir au développement du village. Siège social: cave Sauvan, 7, rue Masséna, Nice.

29 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Hot-Club universitaire.** But: faire connaître et apprécier la musique de jazz. Siège social: cercle interfacultés, 16, rue de la Poste, Grenoble.

30 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association amicale des anciens mobilisés de la Haute-Garonne et du Sud-Ouest non titulaires de la carte du combattant (guerres de 1914 et 1939).** But: entr'aide. Siège social: 26, rue Matabiau, Toulouse.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.